

ESSAI STATISTIQUE SUR L'ECONOMIE AGRICOLE MAROCAINE

DEUXIEME PARTIE

LA PRODUCTION AGRICOLE VEGETALE

(suite)

CHAPITRE IV

CULTURES FOURRAGERES

Il est malaisé de déterminer de manière précise l'importance des cultures fourragères au Maroc. Elles ne sont relevées qu'accidentellement dans le recensement annuel du Tertib, étant exonérées d'impôt.

On peut seulement avancer que leur superficie avoisine 20.000 à 25.000 ha, et qu'elle semble ne se développer que très lentement.

D'après les enquêtes annuelles récentes, les superficies affectées aux diverses cultures fourragères auraient été les suivantes:

	Année 1950	Année 1955
Luzerne	3.052 ha	6.512 ha
Autres cultures fourragères permanentes	205	485
Bersim et autres légumineuses fourragères annuelles	2.512	2.543
Céréales en vert et autres graminées ..	6.381	10.879
Association légumineuses et céréales ..	1.710	4.292
Racines et tubercules	740	530
Autres cultures fourragères	1.097	330

Les céréales en vert, avoine, orge surtout, plus rarement seigle, et maïs, ou leurs associations avec

les légumineuses (vesce-avoine par exemple) occupent les superficies les plus importantes ; elles sont localisés principalement dans les régions de Chaouïa



Cultures expérimentales des plantes fourragères

et Doukkala (7.000 ha), et couvrent également des surfaces notables dans les régions de Rabat (2.750 ha) et le Rharb (1.500 ha). Les rendements unitaires en vert sont d'environ 20 tonnes de fourrage à l'hectare pour les céréales seules et de 30 à 50 tonnes

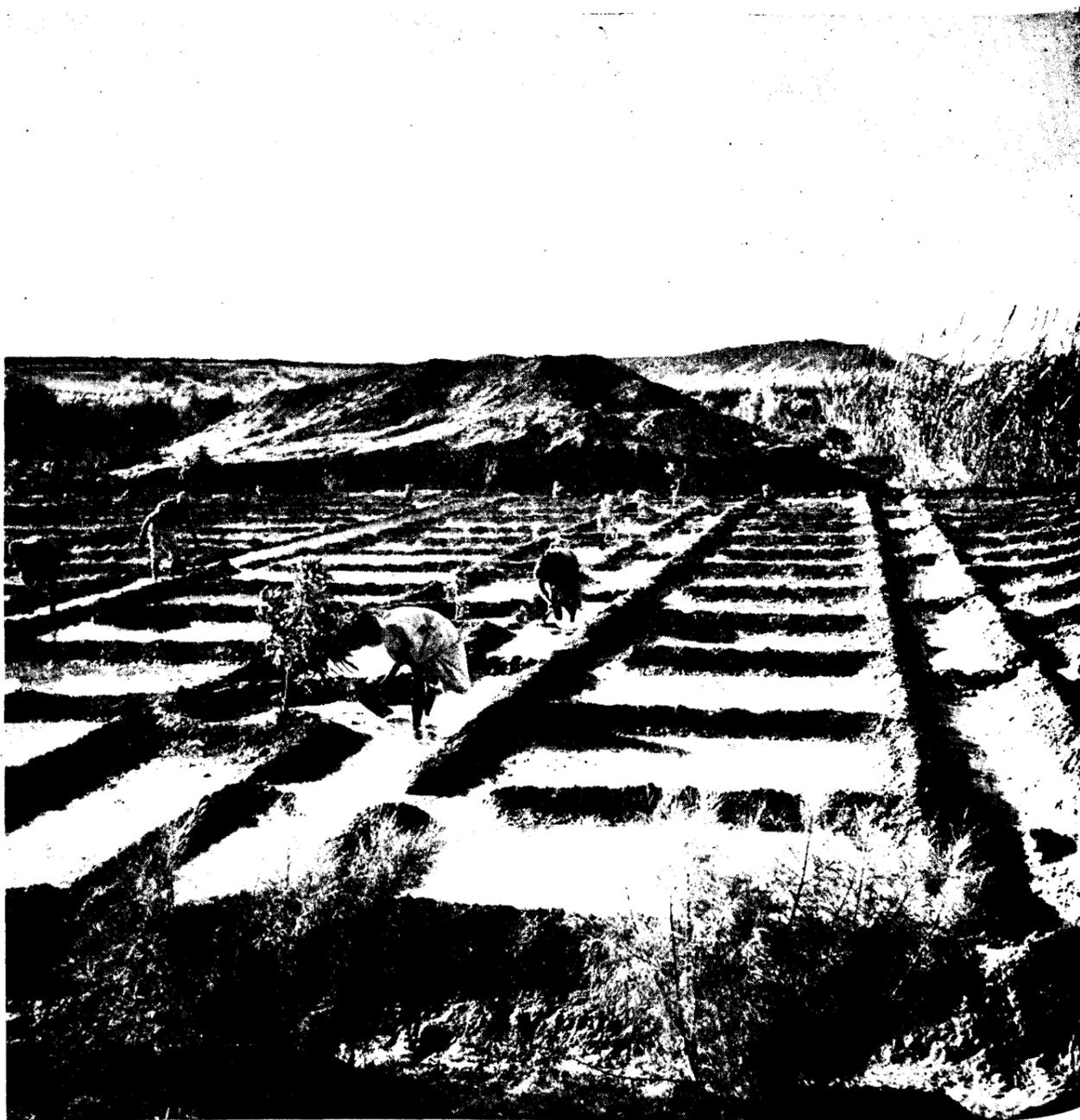
pour les associations céréales légumineuses qui sont d'ailleurs de préférence réservées pour la production de foin sec.

La luzerne vient ensuite, plante fourragère par excellence des zones irriguées ; Tadla (3.200 ha), Oujda (1.275 ha), Marrakech (520 ha) et Agadir (500 ha) ; ses rendements en vert varient de 40 à 80 tonnes à l'hectare.

Parmi les autres légumineuses, le bersim couvre la presque totalité des quelque 2.500 ha consacrés

à ces plantes ; il est cultivé le plus fréquemment en sec dans le Rharb (1.375 ha) et la Chaouïa (200 ha), mais aussi à l'irrigation à Marrakech (228 ha). Les rendements à l'irrigation sont voisins de ceux de la luzerne, plus faibles en culture sèche. Dans le Rharb il entre souvent en assolement avec le riz.

Les plantes racines, qui n'occupent que de faibles superficies, sont surtout représentées par la betterave 1/2 sucrière, et sont à peu près entièrement localisées dans les régions du Nord du Maroc, Rabat et Rharb surtout.



L'eau est la condition essentielle d'une production fourragère abondante et assurée dans les régions arides
Photo Belin

Jouant un rôle voisin de celui des plantes racines et localisée dans les zones sableuses côtières ou littorales, la pastèque fourragère constitue une ressource fourragère appréciable, surtout employée dans la région de Rabat (270 ha).

Les autres espèces fourragères, et notamment les plantes xerophiles, Napier Grass, Eragrostis curvula, Chloris gayana, etc... n'occupent encore que des superficies très faibles malgré les efforts de diffusion poursuivis depuis de nombreuses années par les services agricoles.

La faible étendue des cultures fourragères est l'une des caractéristiques les plus frappantes de l'état actuel d'évolution de l'agriculture au Maroc.

Pratiquement inconnues en agriculture traditionnelle, à part quelques parcelles de luzerne en terres irriguées, elles ne figurent dans les exploitations de type moderne que dans une proportion insignifiante, 3 % seulement environ des superficies ensemencées et plantées.

C'est à peine si commence à s'amorcer, chez les agriculteurs européens ou marocains évolués, une tendance à reconstituer ou à entretenir la fertilité des sols qu'ils cultivent par la pratique méthodique des cultures fourragères améliorantes.

En agriculture traditionnelle, l'introduction de cette pratique ne constituerait rien moins qu'un bouleversement de traditions ancestrales profondément enracinées, qui laissent à la jachère nue revenant fréquemment et à la vaine pâture le soin de maintenir la fertilité des sols et de subvenir aux besoins des troupeaux ; elle se heurte donc à de puissants obstacles qu'il ne sera possible de vaincre qu'à force de patience et de démonstrations répétées.

Elle devient cependant d'autant plus nécessaire que les fellahs manifestent, depuis longtemps déjà, une tendance de plus en plus générale à espacer le retour de la jachère nue sur les terres qu'ils cultivent, pour multiplier le nombre des récoltes qu'ils leur demandent, de sorte que l'équilibre ancien entre les prélèvements sur la fertilité des sols et les facultés de régénération qui leur étaient laissées se trouve réduit.

La question de l'extension des cultures fourragères se relie d'ailleurs étroitement au problème général de l'accroissement de la production fourragère, dont nous serons appelés à reparler au chapitre de la production animale, et dont elle constitue l'un des deux aspects, l'autre s'intégrant dans les deux questions connexes de la régénération des pâturages et de la défense et de la restauration des sols.

C'est à ce dernier aspect du problème général de la production fourragère que se rattachent les travaux déjà réalisés sur des superficies importantes pour la mise en défens de parcours et pour la création de peuplements de cactus inermes, d'*atriplex semiacata* et de plantes xerophiles.

Sur le plan de la culture proprement dite, ou, si l'on préfère, de la production de fourrages artificiels dans le cadre d'assolements réguliers, les plantes fourragères ont un rôle considérable à jouer en vue du relèvement des rendements de nombreuses terres qui manifestent une tendance certaine à diminuer rapidement par suite de la dégradation des conditions physiques, chimiques et biologiques de la fertilité des sols, malgré l'apport, rare d'ailleurs, de quantités insuffisantes d'engrais chimiques.

En dehors même de toutes considérations sur l'amélioration de la production animale, l'extension des cultures fourragères, aussi bien en agriculture traditionnelle, qu'en culture moderne, revêt ainsi un caractère d'urgence qui appelle l'action la plus large et la plus intense.

CHAPITRE V

CULTURES DIVERSES

Quelques cultures qui ne peuvent être classées dans les catégories qui viennent d'être étudiées, occupent pourtant, spécialement chez les agriculteurs marocains, et tiennent dans l'économie du pays, une place non négligeable.

Il s'agit de plantes comme la coriandre, le cumin, le fenugrec, l'orobe, qui chaque année couvrent quelques dizaines de milliers d'ha et dont les récoltes alimentent un courant appréciable d'exportations.

CULTURES	CAMPAGNE 1954-1955			Exportations 1955 (millions de F)
	Superficies - ha		Productions évaluées (1.000 qx)	
	Marocains	Européens		
Coriandre ...	9.500	200	44	269,4
Cumin	2.500	50	1,7	39,2
Fenugrec	4.600	35	18,7	99,4
Orobe	29.700	70	11,4	non individualisé.

Les principaux clients ont été Ceylan pour la coriandre (2.000 T), l'Egypte pour le cumin. (115 T), et la France pour le fenugrec (760 T).

Nous devons enfin mentionner que certaines plantes médicinales pourraient en principe trouver au Maroc des conditions naturelles favorables.

Malheureusement ces cultures exigent une main-d'œuvre très nombreuse et par suite onéreuse.

Elles ne se sont donc pas développées et il semble qu'elles ne seront susceptibles de prendre une certaine extension qu'en petite culture familiale, lorsque le degré d'évolution des fellahs permettra

de les intéresser aux techniques particulières de ces productions.

Au demeurant celles-ci ne pourront s'implanter que si des firmes spécialisées, disposant de moyens suffisants, assurent aux récoltes des débouchés, certains, et apportent aux producteurs le concours de leur expérience culturelle, ainsi que des avantages en nature tels que fournitures de semences, de boutures, de plants, etc... dans le cadre de contrats de culture.

C'est la formule qui a fait le succès des cultures de tabac et de graines de semences, qui s'étend maintenant au ricin et au sorgho à balai et qui est certainement la condition du développement de nombre de cultures spéciales, ainsi que nous avons déjà eu l'occasion de les souligner.

Il a par ailleurs été suggéré d'implanter la culture de plantes productives de denrées ou matières premières dont le Maroc a des besoins importants.

Nous avons déjà parlé du problème de la production des oléagineux, du sucre, de certains textiles, mais il a également été proposé d'entreprendre des travaux sur le thé et même le caoutchouc, dont il semble aussi utile de dire quelques mots.

1° Le thé

Le Maroc est un pays gros consommateur de thé, ses importations en ont approché 16.000 tonnes pour une valeur de plus de 7 milliards et demi pour l'année 1955.

Les services agricoles du pays ont donc, a plusieurs reprises essayé d'étudier les conditions d'introduction de cette plante au Maroc.

Tous ces essais ont échoué en raison, soit des difficultés rencontrées pour la germination des graines introduites de divers pays, soit de la sensibilité des jeunes plants au froid et, d'une manière générale, aux caractéristiques générales du climat marocain.

Le théier exige en effet simultanément de l'ombre, beaucoup d'eau, une hygrométrie élevée et de la chaleur ; il est évident que ces conditions sont, pour le moins, particulièrement difficiles à réunir au Maroc.

Les quelques plants qu'il a été possible de faire végéter quelque temps dans les stations de recherches agronomiques, n'ont pas pris de développement et n'ont pas vécu assez longtemps pour qu'il ait été possible d'étudier les problèmes posés par leur culture, par exemple : les exigences du thé à l'égard du PH du sol, les espèces végétales susceptibles d'être utilisées pour l'ombrage des plants, les techniques culturales à préférer, compte tenu des conditions écologiques qui différencient le Maroc des pays tropicaux où le thé est ordinairement cultivé.

Si sa culture a pu être introduite avec succès dans des pays comme la Turquie ou la Perse, cela n'a été réalisable que grâce à l'existence au pied du Caucase en bordure de la Mer Noire, ou sur la côte sud de la Mer Caspienne, de microclimats privilégiés, assurant au thé des conditions particulièrement favorables, en raison d'une pluviométrie extrêmement abondante, 2.000 mm par an, d'un climat chaud sans abaissements de température à proximité du zéro, et sans doute de sols à forte acidité.

Si le thé peut un jour être cultivé au Maroc, ce ne sera donc qu'au prix d'une expérimentation prolongée, et sans doute d'investissements considérables pour réaliser artificiellement les microclimats indispensables.

2° Le caoutchouc

Il existe au Maroc des peuplements naturels de plantes à latex sur lesquelles l'attention a été attirée pendant la période de la dernière guerre.

Ce sont « *Condrilla juncea* », « *Euphorbia resinifera* » et « *Andryala canariensis* ».

Le « *Chondrilla* » a fait l'objet à Rabat d'essais expérimentaux avec d'autres plantes importées : « *Lombiro* » (*cryptolegia madagascariensis* Baj.), « *Guayule* » (*Parthenium argentatum*) et « *Kok-Saghyz* » (*Tarascacum bicornis* br.) mais le rendement économique des unes et des autres de ces espèces s'est révélé insuffisant.

En même temps on a tenté l'exploitation des peuplements d'« *Euphorbia resinifera* », mais celle-ci est apparue impossible en raison des propriétés vésicantes du latex de cette plante.

Seule l'« *Andryala canariensis* » abondante aux environs de Mogador a été exploitée sur une petite échelle, mais sans lendemain, en raison des circonstances exceptionnelles de l'époque.

Par ailleurs, la grande plante à caoutchouc l'*Hevea*, qui exige un climat tropical, ne peut venir au Maroc.

Dans ces conditions il n'apparaît pas que jusqu'à nouvel ordre la culture de plantes à latex pour la production du caoutchouc puisse être envisagée au Maroc.

CHAPITRE VI

CULTURES HORTICOLES

Sous ce titre nous rassemblons, d'une part les « légumes », légumes verts, tubercules et racines, produits soit en culture « maraîchère », c'est-à-dire caractérisée par une rotation continue de cultures successives de légumes sur un même terrain faisant généralement l'objet d'une exploitation intensive, soit en « grande culture » sèche ou irriguée, c'est-

à-dire où la culture de légume entre en assolement avec d'autres catégories de cultures : céréales, etc., d'autre part les cultures florales.

Nous y rattachons aussi les pépinières.

A. — CULTURES DE PLANTES MARAICHÈRES

1° Données statistiques d'ensemble sur la production maraîchère et vivrière des légumes.

Comme nous venons de le signaler, la culture de ces plantes qui comprennent tous les « légumes » est pratiquée, soit en culture maraîchère proprement dite, spécialisée dans ce genre de production, soit en grande culture où elle est combinée avec d'autres cultures de plantes alimentaires, industrielles ou fourragères.

Nous appliquons le nom particulier de « vivrières » aux cultures de certains légumes faites traditionnellement par les fellahs, en sec ou à l'irrigation, mais généralement avec des techniques sommaires, pour les besoins familiaux ou la vente sur les souks ruraux.

Que ce soit en culture sèche ou en culture irriguée ces cultures se sont considérablement développées, surtout durant ces quinze dernières années, au cours desquelles leurs superficies ont beaucoup plus que doublé.

ANNEES	SURFACES		TOTALS
	Cultures irriguées (ha)	Cultures sèches (ha)	
1931	5.440	10.500	15.940
1936	—	—	20.360
1940	15.456	12.934	28.390
1945	22.105	23.064	45.969
1950	29.100	26.300	55.400
1954	31.750	27.850	59.600
1955	33.700	27.450	60.650

Cet essor est remarquable autant chez les cultivateurs marocains que chez les européens, chez les Marocains même la progression qui avait été proportionnellement assez lente jusqu'à 1939, a pris depuis un rythme extrêmement rapide, puisque les superficies ont triplé en 15 ans.

	SURFACES	
	Marocains (ha)	Européens (ha)
1931	12.750	3.200
1940	19.648	8.742
1945	32.466	12.703
1950	41.400	14.000
1954	47.200	12.400
1955	48.900	11.700

Dans le même temps les cultures maraîchères européennes progressaient d'abord de plus de 50 %, puis à un rythme plus lent, manifestant même une

certaine régression les dernières années, de telle sorte qu'elles ne représentaient plus que moins de 25 % de l'ensemble des cultures maraîchères contre 34,5 % en 1939.

Les modes de culture sont essentiellement différents chez les cultivateurs européens et les cultivateurs marocains.

Alors que chez les premiers les cultures irriguées couvrent en 1955, 8.600 ha contre 3.100 ha, de cultures en sec ; chez les cultivateurs marocains les cultures irriguées dépassent à peine les cultures sèches : 24.600 ha en face de 24.300 ha.

Ces différences s'expliquent par le fait que les maraîchers européens orientent principalement leurs efforts vers les productions de primeurs, souvent obtenues à contre saison ou en climat sec, et qui réclament de ce fait le secours de l'irrigation ; les cultures maraîchères des Marocains, au contraire, ont le plus souvent un caractère essentiellement vivrier, entreprises le plus souvent pour le ravitaillement familial et celui des marchés locaux aux saisons les plus favorables.

Or, parmi ces cultures dont les produits trouvent un très large débouché auprès de la population autochtone, plusieurs prospèrent en culture sèche, notamment dans les terres légères de la zone côtière moyenne du littoral atlantique, c'est le cas en particulier des cucurbitacées, et notamment des pastèques, dont la production atteint de très importants tonnages.

Le volume total de la production maraîchère marocaine ne peut d'ailleurs être évaluée que de manière très approximative en l'absence de recensement précis sur le détail des superficies affectées à chaque catégorie de cultures.

En se basant sur une moyenne de rendements de 15 à 20 tonnes à l'ha en culture irriguée et de 5 tonnes en culture sèche, la production totale des cultures maraîchères et vivrières peut cependant être estimée à un chiffre voisin de 600 à 700.000 tonnes annuellement.

Sur ces chiffres les éléments d'information fragmentaires disponibles ont permis de fixer approximativement la part respective des cultures suivantes en 1953-1954 et 1954-1955.

CULTURES	CAMPAGNES	
	1953-1954	1954-1955
Pommes de terre	77.200	85.800
Tomates	125.000	134.500
Oignons	26.000	20.300
Artichauts	?	11.250
Haricots verts	?	10.700
Carottes et navets	?	35.900
Courges et courgettes	26.900	?
Melons et pastèques	137.400	38.300
Niora	17.500	30.300

La répartition régionale de ces cultures a été la suivante en 1954-1955.

Répartition régionale des cultures maraîchères et vivrières										
REGIONS	Surfaces totales affectées aux cultures maraîchères et vivrières		Pommes de terre	Tomates	Oignons	Artichauts	Haricots verts	Carottes et navets	Melons et pastèques	Niora
	Cultures irriguées	Cultures en sec								
Oujda	3.776	510	865	305	50	40	800	110	300	900
Fès	4.467	1.434	1.325	290	250	100	10	300	900	100
Meknès	3.159	761	765	130	120	25	10	50	15	200
Rabat Nord (Rharb-Ouezzane)	2.972	2.111	1.040	140	200	400	10	130	370	700
Rabat Sud	1.433	7.016	1.205	740	80	150	130	160	700	—
Chaouïa	6.214	6.374	1.610	4.450	550	210	830	290	450	—
Mazagan	1.787	7.732	40	—	—	—	—	—	—	—
Tadla	2.668	32	470	10	75	60	300	75	75	50
Marrakech intérieur ..	4.041	73	641	200	—	—	—	—	—	—
Marrakech littoral (Safi - Mogador) ..	858	1.266	438	70	100	30	40	210	200	140
Agadir	1.871	133	380	570	—	14	100	700	120	700
TOTAUX	35.185	27.245	6.855	135.530	1.425	1.029	2.230	1.435	3.130	2.150

Il résulte des chiffres de ce tableau que les cultures maraîchères et vivrières non irriguées sont presque entièrement localisées dans les régions côtières subatlantiques au nord de Mogador ; elles n'occupent que des superficies insignifiantes dans les régions méridionales, mais sont encore relativement importantes dans les zones intérieures du nord du Maroc et dans le Maroc Oriental.

Quoiqu'il en soit plus des quatre cinquièmes de ces cultures, soit plus de 23.200 ha sont concentrées dans les régions subatlantiques moyennes et nord du Maroc Occidental.

Les mêmes régions avec les autres régions du Nord du Maroc rassemblent à peu près les deux tiers des superficies cultivées à l'irrigation.

Les productions maraîchères sont bien entendu très inégalement réparties dans le courant de l'année ; dans le tableau ci-contre nous en résumons le calendrier publié par le service de l'Horticulture en indiquant d'abord les époques extrêmes, puis les périodes de grosses productions.

En été il est indispensable de cultiver les légumes à l'ombre d'arbres légers

Photo Belin



Calendrier de production des principaux légumes maraichers et vivriers				
Produits	Epoques limites		Périodes de grosse production	
	de	à	de	à
Ail vert	1 ^{er} mars	10 juillet	—	—
Ail sec	10 mai	30 septembre	1 ^{er} juin	10 août
Artichauts	1 ^{er} octobre	30 juin	1 ^{er} décembre	30 avril
Asperges	1 ^{er} février	30 juin	1 ^{er} mars	30 avril
Aubergines	20 avril	31 décembre	10 mai	30 septembre
Bettes	toute l'année		1 ^{er} juin	30 octobre
Betteraves	toute l'année		10 avril	30 septembre
Cardons	10 octobre	31 juillet	1 ^{er} novembre	30 avril
Carottes	toute l'année		10 septembre	20 juillet
Céleris à côtes	1 ^{er} octobre	30 avril	30 octobre	31 mars
Choux pommés	toute l'année		1 ^{er} novembre	30 juin
Choux-fleurs	toute l'année		1 ^{er} novembre	30 avril
Choux de Bruxelles	1 ^{er} janvier	31 mai	—	—
Choux raves	1 ^{er} janvier	31 mai	1 ^{er} janvier	30 avril
Citrouilles	10 mai	31 décembre	1 ^{er} juillet	30 novembre
Concombres	1 ^{er} avril	31 octobre	1 ^{er} mai	30 septembre
Cornichons	1 ^{er} avril	30 septembre	20 avril	31 août
Courgettes	toute l'année		1 ^{er} mars	10 octobre
Epinards	toute l'année		1 ^{er} novembre	30 juin
Fèves	20 novembre	30 juin	10 décembre	31 mai
Fenouil	10 novembre	30 juin	1 ^{er} décembre	30 avril
Haricots verts	toute l'année		20 septembre	30 novembre
			20 décembre	31 janvier
			10 mars	31 août
Melons	10 avril	10 novembre	1 ^{er} mai	30 septembre
Navets	toute l'année		10 octobre	31 mai
Oignons verts	toute l'année		toute l'année	
Oignons secs	1 ^{er} mai	31 décembre	10 mai	1 ^{er} octobre
Pastèques	10 mai	20 octobre	1 ^{er} juin	30 septembre
Patates douces	1 ^{er} août	30 avril	10 septembre	28 février
Petits pois	1 ^{er} novembre	20 juin	1 ^{er} janvier	31 mai
Poireaux	toute l'année		toute l'année	
Poivrons	toute l'année		10 mai	30 novembre
Pommes de terre	toute l'année		1 ^{er} mars	31 juillet
Radis	toute l'année		toute l'année	
Salades	toute l'année		10 septembre	31 juillet
Salsifis	20 juin	31 octobre	1 ^{er} août	31 octobre
Tétragone	toute l'année		toute l'année	
Tomates	toute l'année		20 février	31 décembre
Topinambours	10 septembre	30 avril	10 septembre	31 mars

2° Les débouchés de la production maraichère

Le développement de la production marocaine des légumes est lié à l'évolution des débouchés qui lui sont offerts, ou qu'elle est susceptible de s'ouvrir : la consommation intérieure, la transformation industrielle pour la conserve sous ses différentes formes et l'exportation.

a) La consommation intérieure.

Le volume de la consommation intérieure des légumes est la résultante du mouvement d'expansion

démographique du pays et de l'évolution du standard et des modes de vie de la population autochtone, ainsi d'ailleurs que de l'importance de la population d'origine étrangère grande consommatrice de légumes frais.

La population marocaine prend progressivement l'habitude d'un régime alimentaire plus varié, dans lequel les grains farineux cèdent de plus en plus la place à d'autres aliments.

C'est ainsi que la consommation de la pomme de terre qui ne débordait guère le cadre des villes

et des classes aisées avant 1940, s'est rapidement répandue depuis à toutes les couches sociales, tant dans les campagnes que dans les villes.

On peut dire, en prenant pour période de référence les années 1951 à 1955, que la consommation intérieure annuelle de légumes est actuellement comprise entre 550 et 600.000 tonnes, dont 60.000 tonnes de tomates et 80.000 tonnes de pommes de terre, sans tenir compte des importations qui pour ces dernières ont atteint près de 30.000 tonnes par an.

b) Le débouché industriel.

Le développement de la production maraîchère a eu pour conséquence la création d'industries de fabrication de conserves de légumes et, particulièrement en ce qui concerne la tomate, de concentrés et de jus.

Ces industries, au nombre de 56 actuellement, associent le plus souvent à leur activité celle du traitement des fruits tant pour la conserve que pour les jus.

Elles se sont établies, soit dans les centres industriels de la côte atlantique où elles peuvent se procurer à bon compte les excédents non exportables des cultures de primeurs, soit dans les régions

irriguées de l'intérieur où elles absorbent la production de cultures de saison, souvent entreprises spécialement pour leur approvisionnement telles que : petits pois, tomates, haricots verts, nioras, etc...

	Nombre d'usines	Capacité de production (t.)
— Jus de fruits	9	15.000
— Conserves de fruits et légumes	30	33.000
— Conserves de condiments	20	5.000

L'activité de ces industries, dont plusieurs représentent des investissements considérables, est très variable suivant l'importance des récoltes annuelles et dépend dans une large mesure des débouchés que leurs produits trouvent à l'exportation, ainsi que de la concurrence que leur livrent les produits importés sur le marché intérieur même.

Le tableau comparatif ci-dessous donne une idée des variations annuelles de l'activité de ces industries et du commerce extérieur de leurs produits.

ANNÉES et PRODUITS	PRODUCTION		EXPORTATION		IMPORTATION	
	Quantité (tonnes)	Valeur millions	Quantité (tonnes)	Valeur millions	Quantité (tonnes)	Valeur millions
ANNEE 1949						
Conserves de tomates	320	30	176,1	17,1	101,8	14,8
Conserves de légumes	3.413	211,6	3.566,4	213,8	175,2	21,2
Jus de tomates			67,1	4,8	51,1	8,1
ANNEE 1951						
Conserves de tomates	760	61,9	704,5	56,6	171,3	19
Conserves de légumes	3.500	266	2.728,9	205,6	501,4	52,1
Conserves de cornichons	—	—	1.345,8	83,5	147,2	8,9
Jus de tomates	183	—	126,7	9,3	24,1	1,7
ANNEE 1953						
Conserves de tomates	4.800	?	195,3	25,1	478,2	75,2
Conserves de légumes			3.488,2	319,3	350,8	80,5
Conserves de cornichons			1.178,7	80,5	128,7	11,1
Jus de tomates	non isolé		83,1	7,4	23,6	3,5
ANNEE 1955						
Conserves de tomates	592	?	12,6	1,6	232,3	28,1
Conserves de légumes	3.896	?	1.774,9	181,3	927,4	105,4
Conserves de cornichons	181	?	592,4	48,8	27,4	3,9
Jus de tomates	270	?	124,2	12,6	61,5	7

Pratiquement la quasi totalité des exportations des produits de l'industrie des dérivés des légumes est absorbée par la France et les pays de la zone franc.

Les débouchés sur les autres zones monétaires sont malheureusement fermés, les prix des produits marocains ne supportant pas la concurrence.

C'est ainsi que le producteur du Maroc ne peut céder ses tomates à l'industrie qu'à 8 francs le kilo alors que les producteurs italiens peuvent les leur vendre à 3 francs.

Il résulte de cet état de choses que la production reste stationnaire bien que les possibilités industrielles soient importantes ; on évalue en effet à 30.000 tonnes de conserves de légumes et de fruits la capacité totale de production des usines actuelles.

Le problème de prix de revient ainsi posé mériterait cependant d'autant plus de trouver une solution que le développement de la culture des légumes pour l'approvisionnement des industries de la conserve, du séchage et de l'extraction de jus est particulièrement apte à favoriser la culture familiale sur de petites superficies dont nous soulignons une fois de plus l'intérêt économique et social, comme permettant de faire vivre le maximum de personnes, sur le minimum de surface, avec le plus faible prix de revient.

c) L'exportation.

L'exportation des primeurs et des légumes d'arrière saison, qui connaissait déjà avant 1940 un remarquable essor, a continué rapidement sa progression après la fin des hostilités lorsque les relations commerciales ont pu reprendre normalement avec les pays consommateurs européens.

Exportations de légumes					
P R O D U I T S	QUANTITES (tonnes) - ANNEES CALENDAIRES				
	1939	1946	1950	1954	1955
Tomates	23.373	14.450	44.029	64.158	58.209
Pommes de terre	16.623	1.378	20.807	20.192	13.767
Oignons	1.355	4.065	5.268	1.825	1.443
Légumineuses vertes (petits pois, haricots verts, fèves vertes) ..	3.096	893	996	3.332	1.743
Aubergines, courgettes et similaires	630	373	550	1.900	2.384
Carottes	604	2.044	837	665	402
Légumes frais, divers	2.938	3.345	2.239	3.756	6.387
	48.619	26.547	74.726	95.828	84.335



Culture d'haricots verts (Région d'Agadir)

Parmi les légumes divers, faisant l'objet d'exportation, il convient de noter en particulier :

- les artichauts, dont les exportations, assez irrégulières, qui atteignaient des tonnages importants avant la guerre (1.676 t.) en 1939, s'étaient amenuisés au-dessous de 150 T. jusqu'à 1951 et ont progressivement repris depuis pour s'élever aux alentours d'un millier de tonnes.
- les choux-fleurs, dont il est sorti 1.071 T. en 1946, alors qu'il n'en a guère été exporté plus de 200 t. ces dernières années.
- les piments doux, dont les exportations, en croissance rapide depuis 1952, atteignent près de 2.000 t. en 1955.
- les melons qui sont passés de 282 t. en 1950 à près de 850 t. en 1955.
- les pastèques, avec près de 435 t. en 1950, et 855 t. en 1954.

En valeur, les exportations de produits maraîchers frais se sont élevés aux chiffres suivants, en millions de francs :

— Année 1939	90,9
dont : tomates	56,6
pommes de terre	16,7
oignons	2,3
— Année 1946	387,7
dont : tomates	240,4
pommes de terre	17,3
oignons	52,1
— Année 1950	2.434,9
dont : tomates	1.681
pommes de terre	454
oignons	124
— Année 1954	4.564,8
dont : tomates	3.535,8
pommes de terre	557,8
oignons	36,7
— Année 1955	3.404,8
dont : tomates	2.644
pommes de terre	458
oignons	27
piments	77

Après la France les principaux clients du Maroc ont été les suivants pour les dernières campagnes :

Valeurs des exportations de légumes du Maroc vers ses principaux clients autres que la France		
P A Y S	VALEURS (en millions de F.)	
	Année 1955	Année 1954
Algérie	216,6	179,1
Pays de l'Ouest Africain ..	206,6	179,5
Grande-Bretagne	58,4	29,3

Les exportations vers d'autres pays sont insignifiantes et épisodiques ; parmi ces pays figurent divers pays de l'Union Française, les Pays-Bas, l'Allemagne, les pays britanniques d'Afrique, etc...

Parmi les enseignements à retirer de ces derniers chiffres, il paraît nécessaire de souligner deux constatations d'une importance toute particulière.

En premier lieu, on notera l'intérêt du débouché que représentent les régions tropicales et subtropicales de l'Ouest africain que le Maroc paraît particulièrement bien placé géographiquement pour ravitailler en légumes frais.

Pour la même raison, la mise en valeur minière et industrielle des régions sahariennes doit, pour sa part, ouvrir à la production marocaine de légumes des perspectives d'écoulement qui ne sauraient être négligées, bien qu'il faille envisager, pour les mettre à profit, l'organisation et l'utilisation de voies et de modes de transports nouveaux.

En second lieu, on observera que les exportations de légumes du Maroc sont presque entièrement orientées vers les pays de la zone franc, les autres pays n'en recevant qu'une part infime qui était encore en valeur de 1,66 % en 1954, pour tomber à 1,64 % en 1955.

Les prix de revient des cultures d'exportation sont en effet extrêmement élevés et, si les exportations marocaines de légumes se maintiennent au niveau que nous avons relevé, c'est seulement parce que le marché français leur offre un débouché en général rémunérateur grâce à la franchise de droits de douane dont elles bénéficient, à la faveur des contingents que la France a accordés au Maroc et dont le montant s'élève à 150.000 tonnes de légumes frais et 50.000 tonnes de pommes de terre.

La reprise éminemment souhaitable d'un courant important d'exportation vers les autres pays européens est subordonnée :

- d'une part à une réduction des prix de revient de la production telle que celle qui pourrait résulter d'une diminution de leurs principaux éléments : main-d'œuvre plus qualifiée, engrais, carburants, insecticides, fongicides et matériels à meilleur marché, etc...
- d'autre part, à l'allègement des charges qui pèsent sur les frais d'acheminement, conditionnement, transports maritimes et ferroviaires, droits d'entrée, commissions, risques d'avaries, etc...

3^o Aspects particuliers des principales cultures de plantes maraîchères

La place particulièrement importante que la production maraîchère tient dans l'économie du Maroc justifie une étude plus détaillée des principales cultures qui y contribuent.

a) La tomate.

L'absence de statistiques anciennes ne permet pas de donner un tableau complet de l'évolution de la culture de la tomate.

Pour les campagnes antérieures à 1954-55 nous ne connaissons que des évaluations de production ; celle-ci est ainsi passée approximativement par les étapes suivantes depuis 1934.

Campagne 1934-1935	environ	30.000	tonnes
» 1938-1939	»	45.000	»
» 1947-1948	»	50.000	»
» 1950-1951	»	85.000	»
» 1953-1954	»	125.000	»

Par contre en ce qui concerne la campagne agricole 1954-1955 des évaluations détaillées ont donné les résultats suivants :

Saisons de culture	Superficies (ha)	Production (t)
Automne 1954	780	13.400
Primeurs 1955	4.095	84.480
Saison 1955	1.980	37.650
Totaux	6.855	135.530

On le voit, près des deux tiers des superficies plantées en tomates, sont consacrées à la production des tomates de primeurs, pour lesquelles la région de Casablanca tient de loin la tête avec plus des trois quarts des surfaces, suivie en 2^e rang par la région d'Agadir avec près du huitième des superficies et ensuite par la zone côtière des environs de Rabat et Port-Lyautey, puis par quelques plantations dans la région de Marrakech.

Les cultures de saison s'étendent davantage vers les zones irriguées de l'intérieur et dans l'Oriental qui vient par ailleurs en 2^e rang derrière la région de Casablanca pour les plantations d'arrière-saison en automne.

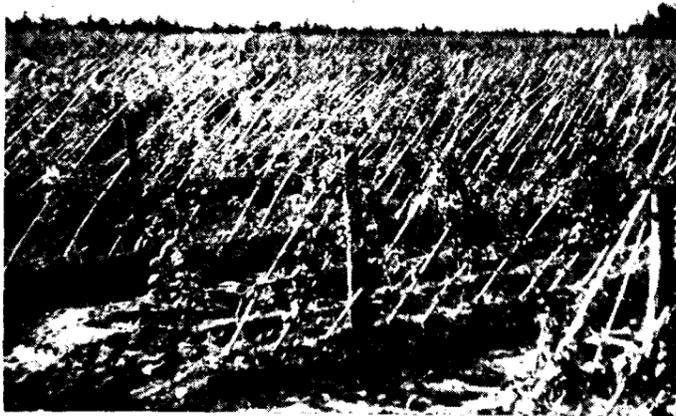
L'extension annuelle des plantations de tomates est surtout fonction des débouchés extérieurs offerts à leur production ; le marché local pour la consommation de bouche et les industries de transformation (jus de conserve) ne subit pas de variations brutales, étant approvisionné d'une manière régulière par les récoltes de saison et les qualités non exportables durant les autres périodes.

La principale saison d'exportation va de février à juin avec pointe de mai ou juin, elle porte sur 80 à 90 % du total des expéditions annuelles. Une deuxième saison portant sur 5 à 15 % des tonnages totaux a lieu aux mois d'octobre et novembre et les premiers jours de décembre.

Les principaux pays acheteurs sont les suivants d'après les statistiques de l'Office Chérifien de Contrôle et d'Exportation.

Pays importateur	Moyenne des campagnes d'exportation		Campagne 1955-56
	1950-51	1954-55	
France	35.949 Tonnes		58.499 Tonnes
Algérie	3.442 »		6.045 »
Grande-Bretagne	2.075 »		35 »
Autres pays de la zone franc	197 »		338 »
Allemagne	110 »		1 »
Autres destinations ..	327 »		1.994 »
Totaux	42.100 »		66.912 »

Le premier client de la production de tomates est ainsi la France qui en reçoit en moyenne plus



Culture de tomates primeurs (Région d'Agadir)

des neuf dixièmes par l'effet du contingent tarifaire en franchise de droits de douane dont bénéficie le Maroc, et du calendrier imposé aux importations en provenance d'Espagne afin de favoriser les producteurs marocains.

Viennent ensuite : l'Algérie dont les achats portent sur des quantités très variables suivant les années ; puis la Grande-Bretagne qui était encore le 2^e client du Maroc avec 4.973 tonnes en 1950/51, mais dont les achats se sont progressivement amenuisés.

Ce dernier marché qui exige de la tomate ronde et lisse de petit calibre, est devenu en effet de plus en plus difficilement accessible en raison de l'insuffisance des cours qui y sont pratiqués du fait de la concurrence des Canaries.

Cette concurrence serait cependant moins redoutable au mois d'octobre, ce qui pourrait, le cas échéant, permettre de donner aux exportations marocaines d'automne une ampleur plus considérable, en offrant un débouché à la production des cultures qui seraient entreprises dans ce but dans une grande partie des périmètres irrigués de l'intérieur, où l'on peut espérer des prix de revient inférieurs à ceux des cultures côtières.

Après avoir dépassé 300 tonnes en 1950/51 les exportations sur l'Allemagne se sont également amenuisées et sont pratiquement annulées.

Si l'accroissement des débouchés extérieurs paraît difficile à envisager sans extension de la culture de la tomate d'exportation dans des zones permettant de moindres prix de revient, il apparaît par contre que la mise en valeur des grands périmètres irrigués de l'intérieur par la culture familiale, directe ou sous forme de métayage, offre un vaste champ

de développement à la culture de variétés de tomates spécialement destinées à l'industrie. Cette perspective, toutefois, suppose l'installation à pied d'œuvre d'un nombre suffisant d'usines pour le traitement des récoltes et le recours à la méthode déjà recommandée des contrats de culture.

Ces possibilités d'extension de la culture de la tomate à des fins industrielles sont également subordonnées aux besoins des marchés extérieurs et notamment du marché anglais, sur lesquels, les produits du Maroc se heurtent aux concurrences françaises et étrangères, mais peuvent profiter de circonstances passagèrement favorables pour se placer et conquérir quelques positions.

Enfin, l'expansion démographique du Maroc et l'évolution des habitudes alimentaires de la population, ouvre pour sa part des perspectives encore étendues au développement de la consommation de bouche des tomates fraîches.

En définitive, les possibilités d'extension de la culture de la tomate apparaissent encore considérables, mais dépendent pour une large part des solutions qui seront apportées au problème des prix de revient et à celui des débouchés à l'exportation, tant pour les fruits frais que pour les produits des usines de conserve et de jus de fruits.

b) La culture de la pomme de terre

Dans les grands pays producteurs de pommes de terre celle-ci est surtout une plante de grande culture pour l'alimentation humaine ou animale, et pour l'industrie; en culture horticole cette plante n'occupe que des surfaces infiniment plus réduites.

Au Maroc la production de ce tubercule relève surtout de la culture maraîchère ou vivrière, soit pour la consommation locale en culture de saison, soit en vue de l'exportation, en culture d'arrière-saison et surtout de primeurs, à destination des marchés européens, soit enfin, mais dans une mesure très réduite, pour la production des petites quantités de semences (grenadines) destinées aux plantations d'été pour les cultures d'arrière-saison, à une époque où la production européenne de semences n'est pas encore disponible.

Ainsi que le montre le tableau des superficies et productions des dernières campagnes, les rendements sont trop faibles pour permettre la culture de la pomme de terre à des fins industrielles ou pour l'élevage.

Campagnes de récoltes	Surfaces ha	Productions t.	Rendements moyens t/ha
1952/53	9.776	59.825	6,09
1953/54	8.340	71.180	9,25
1954/55	11.775	85.780	7,28

Des travaux récents ont montré qu'une culture rationnelle permettrait d'obtenir des rendements bien plus élevés, mais les méthodes de culture qui ont permis de les atteindre n'ont guère débordé le cadre des stations expérimentales.

Au surplus, les cultures de pommes de terre au Maroc sont extrêmement sensibles aux maladies, au parasitisme et aux accidents climatologiques (gelées, tempêtes, etc...); néanmoins elles ont connu depuis 1935 une extension rapide dont l'absence de données statistiques anciennes sur les superficies ne permet de rendre compte que par des comparaisons sur les évaluations de production.

Campagnes de récoltes	Production
1934/35	6.000 à 7.000 tonnes
1938/39	35.000 à 37.000 tonnes
1946/47	40.000 à 49.000 tonnes
1949/50	55.000 à 60.000 tonnes
1954/55	86.000 tonnes

Le rythme d'accroissement a été extrêmement rapide dans les années qui ont précédé la guerre: il s'est ralenti pendant la décennie suivante, puis s'est à nouveau accéléré depuis 1950, période pendant laquelle a été enregistrée une augmentation de près de 50 %.

Les zones et époques de culture se répartissent comme il suit :

- plantations d'automne et hiver, de septembre à janvier, pour cultures à contre-saison principalement, sinon exclusivement, en vue de l'exportation, dans les zones côtières en raison du moindre risque de gelée.
- plantations de fin d'hiver, printemps, début d'été, pour cultures de saison, les premières en zone côtière, les suivantes dans les plaines ou les plateaux intérieurs, les dernières en montagne, pour la consommation locale.
- plantations d'été (août-septembre), sur superficies réduites en raison des exigences en eau et de la diminution des rendements, dans les plaines côtières et plateaux intérieurs, pour la consommation locale de tubercules frais et éventuellement l'exportation.

Entre les diverses époques de culture, les plantations et la production se sont réparties approximativement comme il suit au cours des deux campagnes 1953/54 et 1954/55.

Campagnes de récolte	Cultures d'automne et d'hiver (productions d'arrière saison et primeurs)		Cultures de saison	
	Superficie ha	Production t.	Superficie ha	Production t.
1953/54	4.090	45.980	4.250	31.200
1954/55	6.250	42.840	5.525	42.940

Ces cultures sont à peu près également réparties entre producteurs marocains et producteurs européens, ce qui confirme l'intérêt que les premiers ont appris à leur porter.

C'est ainsi qu'en 1954/55 la répartition entre les deux catégories de producteurs était la suivante.

	Marocains ha	Européens ha
Cultures d'arrière saison et de primeurs	2.430	3.830
Cultures de saison	3.330	2.195
Total	5.760	6.025

Malgré l'importance des tonnages maintenant produits, le Maroc est loin de suffire aux besoins de sa consommation locale.

Années	Importations (tonnes)			Exportations T.
	Consomma- tion	Semences	Totaux	
1937	9.006	5.662	14.668	10.596
1939	8.101	3.746	11.847	16.623
1950	20.351	12.971	33.332	20.807
1953	31.189	5.822	37.011	13.226
1954	24.415	6.276	30.691	20.192
1955	33.207	5.529	38.736	13.767

Commerce extérieur de la pomme de terre

Ainsi la production et la consommation donnent lieu à un double mouvement d'importations et d'exportations.

La raison en est que la production de saison qui assure des rendements forts pour permettre de livrer des produits de grande consommation, s'échelonne seulement de mai à fin juillet-août et que les chaleurs estivales ne permettent pas à ses récoltes de se conserver.

En dehors de cette période il ne s'agit que de productions hors saison, d'un prix de revient beaucoup plus élevé, accessibles seulement à la consommation de luxe, à l'exception des écarts de triage non exportables et des petites productions locales qui ravitaillent assez abondamment les marchés à partir du mois de mars.

Dans ces conditions, de fin août jusqu'à fin février, les marchés locaux ne peuvent plus être approvisionnés en pommes de terre de consommation courante, pour lesquelles le Maroc est alors tributaire de l'importation.

Durant cette période, les producteurs ont tout intérêt à vendre leurs récoltes d'arrière-saison, ou de premières primeurs, à l'exportation sur les mar-

chés étrangers, où ils peuvent trouver des cours de vente en proportion avec leurs prix de revient, encore augmentés du fait de la faiblesse des rendements et des aléas que connaissent toutes les cultures conduites en dehors de la saison la plus favorable à l'évolution végétative.

Sur cette suite de cultures en vue de la consommation locale ou de l'exportation, il n'en est que très peu, malgré de nombreux efforts, dont le Maroc puisse, pour des raisons d'ordre technique, réserver la production pour faire face à ses besoins de semences, si ce n'est pour les tubercules à planter immédiatement en fin d'été.

Pour les semences nécessaires à toutes les autres cultures de pommes de terre, le Maroc est également tributaire de l'importation pour laquelle ses principaux fournisseurs sont les suivants :

Pays d'origine	Tonnages importés par année (tonnes)		
	1953	1954	1955
France	3.800	2.657	1.667
Allemagne ...	414	1.930	1.161
Danemark ...	270	108	77
Pays-Bas	590	1.017	1.814
Pologne	707	300	795

L'orientation des achats de semences de pommes de terre chez les divers pays producteurs est commandée, dans une certaine mesure, par les disponibilités respectives de ces pays selon les années, ce qui influe sur les prix qu'ils sont susceptibles d'offrir, mais plus encore par des considérations de variétés.

C'est ainsi que l'augmentation récente des achats aux Pays-Bas semble due aux résultats obtenus par les producteurs du Maroc avec la nouvelle variété hollandaise « Sientje » dont les rendements et les qualités apparaissent nettement supérieurs à ceux des autres variétés habituellement cultivées pour la production des primeurs.

En ce qui concerne les pommes de terre de consommation le principal, et presque exclusif, fournisseur du Maroc est maintenant la France, de même qu'elle est son principal client pour ses exportations.

	1950	1954	1955
Importations totales	20.351	24.415	32.207
France	12.949	22.199	28.088
Danemark	1.098	—	—
Pays-Bas	5.774	53	757
Union Belgo-Luxembourgeoise	—	560	421

L'expansion démographique du Maroc et l'évolution des modes et niveaux de vie des populations ne peuvent qu'entraîner un accroissement des besoins de la consommation des pommes de terre.

L'extension des zones irriguées ne peut par ailleurs que constituer un élément favorable à l'extension de leur culture, cependant celle-ci sera freinée tant que l'amélioration des rendements, par l'application de méthodes de culture plus rationnelles, ne permettra pas d'ajuster les prix de revient à la nécessité impérieuse de conserver à la pomme de terre, pendant la période de l'année la plus longue possible, le caractère de denrée de grande consommation accessible à toutes les classes de la population, qui doit être essentiellement le sien.

c) La culture de l'oignon

Tant en culture sèche qu'à l'irrigation, l'oignon est l'objet de cultures dont la superficie a été évaluée à **1.425 ha** en 1955.

Le principal centre de production est la région de Casablanca, mais des superficies importantes sont également consacrées à l'oignon dans les autres régions et notamment dans la région de Fez et dans le Rharb.

La facilité de cette culture lui assure des prix de revient qui ajoutent on l'a vu, pour des tonnages parfois assez considérables, le débouché des marchés extérieurs à ceux très larges que lui offre la consommation locale.

Malheureusement, les exportations enregistrent les répercussions de variations brutales de cours, et sont contrariées, ainsi d'ailleurs que le développement de la consommation intérieure, par le fait que les variétés cultivées jusqu'à ce jour sont de conservation éphémère ce qui n'en permet l'exportation que durant une période assez courte après la récolte qui a lieu en été.

En outre ces variétés donnent des bulbes violets ou jaunes qui ne conviennent pas à tous les marchés, notamment en raison de leur taille trop grosse.

Le froid permet bien de prolonger la conservation durant quelques mois, malheureusement cette méthode occasionne des frais élevés et malgré tout ne permet pas d'envisager l'exportation des oignons ainsi conservés, car ceux-ci doivent être livrés à la consommation aussitôt sortis des chambres froides.

Dans ces conditions, malgré l'importance de sa production, le Maroc doit recourir à l'importation pour ravitailler ses marchés pendant la période d'hiver, alors que le grand pays producteur d'oignons secs, l'Egypte, exporte sur les pays d'Europe des tonnages considérables d'oignons jaunes, de calibre moyen, d'excellente conservation et qui répondent parfaitement aux besoins de ces pays.

Des essais poursuivis par les services horticoles, il semble résulter que la culture de variétés égyptiennes permettrait d'obtenir au Maroc des produits en tous points comparables à ceux de leur pays d'origine.

Sous réserve donc de la mise au point et de la vulgarisation de méthodes de culture appropriées à ces variétés, on peut penser que le Maroc pourrait prétendre donner une large extension à ses cultures d'oignons, tant dans le but de satisfaire entièrement les besoins de sa consommation intérieure que pour élargir ses débouchés à l'exportation.

En outre, il serait à souhaiter que l'installation d'industries de séchage permette de régulariser le marché, en absorbant les excédents et les écarts de triage à l'exportation, contribuant ainsi à créer de nouveaux débouchés à l'exportation et à améliorer la rentabilité d'une culture dont l'intérêt dans le cadre de la culture de type familial n'a pas besoin d'être démontré.

d) La niora

Cette appellation s'applique à un piment rouge doux, à usage condimentaire après séchage et mouture, dont les superficies cultivées ont atteint **1.950 ha** en 1954 et **2.150 ha** en 1955.

Il s'agit, comme pour l'oignon, d'une culture de saison dont la production joue un rôle important dans l'économie agricole de certaines régions (Oujda - Meknès - Rharb).

Bien qu'irriguée, cette culture et ses produits ne souffrent pas des servitudes et des aléas des « primeurs ».

Les récoltes séchées puis moulues, sont exportées pour la plus large part, spécialement vers l'Algérie, les autres clients du Maroc, mais pour des quantités bien plus faibles et de manière épisodique, sont, la France, l'A.O.F., les Etats-Unis, etc...

Principaux pays acheteurs de nioras du Maroc (tonnes)

Pays acheteurs	1953	1954	1955
Algérie	327	252	426
France	23	0,38	9,95
A.O.F.	200,6	28,4	néant
Etats-Unis	49,6	néant	néant
Tunisie	23,8	néant	néant
Uruguay	9,6	néant	mémoire
Australie	mémoire	mémoire	2,27

Malheureusement l'instabilité des cours, due principalement à la concurrence espagnole sur les marchés extérieurs, restreint dans des limites assez étroites l'extension de la niora et fait subir aux surfaces qui lui sont consacrées de grandes variations.

Là encore il s'agit d'une culture type d'exploitations familiales, très fréquemment pratiquées selon la formule du métayage dont nous avons reconnu l'intérêt éventuel pour nombre d'autres cultures.

4° Perspectives

En raison de la variété de ses climats, le Maroc est remarquablement placé pour obtenir et écouler

des productions maraîchères aux époques de l'année pendant lesquelles les pays européens doivent recourir à l'importation pour satisfaire les besoins de leur consommation.

L'évolution des cours de vente des récoltes, les débouchés que certaines d'entre elles peuvent trouver, l'abaissement des prix de revient et l'amélioration des conditions de manutention et de transport, sont susceptibles de faire naître ou de provoquer le développement de certaines productions, surtout, mais pas nécessairement ni toujours, celle des primeurs.

Indépendamment, en effet, de la production des primeurs, on peut admettre que dans tous les cas où l'eau ne sera pas coûteuse, ou ne sera pas nécessaire, « certaines productions de saison pourront présenter des valeurs d'exportations suffisamment rémunératrices ».

Par ailleurs, la consommation locale en augmentation constante ne peut qu'entraîner un accroissement des cultures de saison et élargir pour les cultures à exporter les facilités d'écoulement des écarts de triage.

Enfin, les industries de transformation, conserves en boîtes ou en fûts, légumes déshydratés, concentrés et jus de tomates, offrent des possibilités telles d'utilisation qu'elles pourraient dans beaucoup de cas constituer un marché spécial et fournir, dans beaucoup d'autres, un débouché complémentaire susceptible d'assurer la rentabilité de nombre de cultures.

Avec les cultures industrielles et certains arbres fruitiers, les cultures maraîchères doivent, en particulier, trouver une place de choix en culture familiale à laquelle les périmètres irrigués ouvrent un champ d'extension particulièrement favorable en raison, des rendements élevés en tonnage et en valeur que permet l'irrigation sur des surfaces réduites, et des

réductions de prix de revient susceptibles de résulter de ce mode de culture.

B. — CULTURES FLORALES

La documentation statistique sur les cultures florales est des plus réduites.

Le recensement du tertib indique seulement les superficies annuellement accusées par ces cultures ; l'évolution en a été la suivante depuis 1956 :

Année 1936	47 ha
» 1940	54 ha
» 1946	133 ha
» 1950	138 ha
» 1952	156 ha
» 1954	154 ha
» 1955	152 ha

Les cultures florales, dont le développement relatif remonte donc seulement aux années d'après-guerre, sont, on le voit, actuellement stationnaires ; elles sont essentiellement concentrées dans la zone subcôtière de Casablanca à Port-Lyautey, qui en comptait plus de 110 hectares en 1955, le reste étant réparti principalement autour des autres villes importantes et à raison d'un peu plus de 8 ha au voisinage tant de Marrakech que d'Agadir.

Presque exclusivement pratiquées par les spécialistes européens, puisque la part des Marocains n'atteignait pas encore deux hectares en 1955, les cultures florales du Maroc sont poursuivies dans le double but de l'approvisionnement du marché local et de l'exportation.

Nous ne disposons d'aucune information sur l'importance de leur production, il nous est seulement possible de donner ci-dessous le relevé des exportations des produits de la floriculture au cours des dernières années.

Exportation en années	Catégories de produits					TOTAUX
	Bulbes, oignons tubercules rhizomes et griffes	Plantes molles	Plantes de serre	Fleurs coupées	Herbes et feuillages	
1949	Quantités Qx	90		5,5	43	138,5
	Valeurs 1.000 F	787		57	1.173	2.027
1950	Quantités Qx	1.115	2	8	140	1.268
	Valeurs 1.000 F	419	66	40	3.761	4.301
1951	Quantités Qx	189	14	30	368	601
	Valeurs 1.000 F	550	2	1	7.761	8.314
1952	Quantités Qx	217		39	577	836
	Valeurs 1.000 F	1.305		211	8.761	10.310
1953	Quantités Qx	1.384	2	17	367	1.772
	Valeurs 1.000 F	11.439	75	229	4.951	16.715
1954	Quantités Qx	610		0,6	277	878,4
	Valeurs 1.000 F	11.209		12	4.858	16.113
1955	Quantités Qx	678	0,3	3	24,8	714,1
	Valeurs 1.000 F	2.632	8	20	4.690	7.700

Malgré de nombreuses tentatives d'exportation vers les autres pays d'Europe, le principal et presque unique débouché à l'exportation des produits de la floriculture marocaine reste la France.

Ce pays, grâce au contingent tarifaire en franchise douanière qu'il consent au Maroc, est pratiquement le seul en effet, sur lequel des cours de vente rémunérateurs puissent être obtenus.

La floriculture marocaine est grevée de frais élevés, par suite de la nécessité dans laquelle elle se trouve d'importer la plupart des bulbes, oignons griffes et rhizomes qui lui sont nécessaires ; par suite aussi des dépenses indispensables d'irrigation et de celles d'engrais importés dont on connaît le prix anormalement élevé ; en raison enfin de la difficulté de trouver et de former sur place la main-d'œuvre qualifiée qui serait également indispensable.

A ces frais qui peuvent cependant permettre d'approvisionner normalement le marché local, s'ajoutent à l'exportation les dépenses considérables à engager pour l'acheminement vers les marchés d'écoulement: dépenses de transport aérien, inévitables dans la plupart des cas, et droits de douane élevés à l'entrée des pays autres que la France.

Ces circonstances sont notamment à l'origine de l'échec des tentatives, poursuivies il y a quelques années, en vue de profiter des conditions favorables offertes par le climat marocain pour obtenir à partir de bulbilles importés de Hollande le grossissement accéléré au calibre commercial des bulbes de glaïeuls.

Les promoteurs de cette initiative espéraient que la réduction de moitié, susceptible d'être obtenue au Maroc sur le temps nécessaire à cette opération dans le pays d'origine, permettrait aux bulbes grossis au Maroc de concurrencer la production hollandaise sur ses marchés d'exportation ; ces calculs ont été déjoués pour les raisons ci-dessus indiquées, notamment par le rendement insuffisant de la main-d'œuvre et le montant excessif des frais de transport.

Ainsi s'expliquent, d'une part les fluctuations que l'on peut relever dans le mouvement annuel des exportations, d'autre part, après l'effort d'expansion des années postérieures à 1950, la régression enregistrée en 1955.

En ce qui concerne la fleur coupée, le Maroc est cependant capable de produire des produits de qualité en glaïeuls, roses, œillets, arums, gerberas, feuillages, etc... à des époques où les marchés européens sont mal approvisionnés ; par ailleurs de nouvelles entreprises se sont récemment établies dans le but de reprendre le problème des exportations sur de nouvelles bases : introduction de productions nouvelles (sansevière), culture sous serre, etc...

En tout état de cause, il apparaît éminemment souhaitable que des formules de production puissent être trouvées qui permettent au Maroc d'aborder les marchés d'exportation dans des conditions de rentabilité normales et, par suite, de tirer profit pour

l'amélioration de sa balance commerciale des conditions favorables à la floriculture dont il peut jouir du fait de son climat.

Le développement de la production florale au Maroc offre au surplus des perspectives particulièrement intéressantes du point de vue social, en raison de l'emploi qu'elle peut assurer à une main-d'œuvre nombreuse et culturellement évoluée du fait de sa qualification professionnelle.

Ce développement suppose sans doute la mise au point d'une orientation convenable de la production en fonction des prix de revient et des débouchés, mais aussi peut-être, la recherche de conditions de transports à l'exportation, et d'admission sur les marchés de consommation, moins onéreuses, ainsi que, vraisemblablement, une organisation professionnelle de la production plus efficace.

C. — LES PEPINIÈRES

Comme pour les cultures florales la documentation statistique sur l'extension des pépinières arboricoles est très restreinte et certainement incomplète.

D'après le recensement du tertib, institué seulement en 1954 pour cette activité et ne portant que sur les pépinières à but lucratif, la superficie de ces dernières a atteint les chiffres suivants :

ANNEES	Superficies exploitées (ha)		Totaux (ha)
	Marocains	Européens	
1954	39	235	274
1955	11	258	269

Aucun renseignement précis n'existe sur la production des pépinières ; il est seulement de fait que celles-ci suffisent depuis longtemps déjà à satisfaire à peu près entièrement les besoins considérables nés de l'extension rapide du vignoble et des plantations arboricoles et forestières du Maroc.

En même temps leur production a alimenté un petit courant d'exportation qui, semble-t-il, pourrait peut-être faire l'objet d'efforts d'extension, si l'on considère que la rapidité de la croissance des jeunes plants d'arbres au Maroc est un facteur de limitation des prix de revient.

CHAPITRE VII

LA VITICULTURE

a) Etendue et répartition du vignoble.

L'introduction de la culture de la vigne au Maroc remonte à une époque très reculée. Lors de la pacification, des vignobles importants existaient, soit en

pays de plaine ou de côtes comme les régions des Doukkala et la région de Mogador, soit accrochés aux pentes des montagnes du Nord, Riff et Zerhoun, ou de celles du Sud, Atlas des alentours de Demnat.

Dès 1915, dans les seules régions alors pacifiées, on pouvait recenser quelque 3 millions de pieds en plantations caractérisées par leur irrégularité et leur faible densité.

Ce vignoble couvrait une superficie que l'on peut évaluer entre 2.500 et 3.000 hectares ; il était constitué, ainsi que celui des régions non encore pacifiées, de cépages particuliers adaptés au pays, donnant une production de raisins de table presque entièrement consommés frais et séchés.

Une petite partie de cette production fut bientôt utilisée en vinification pour le ravitaillement des troupes françaises et de la colonie européenne ; en même temps, les colons européens et quelques cultivateurs marocains créaient les premiers vignobles en plantation régulière conduits selon les méthodes modernes.

Ces plantations dépassaient déjà 2.000 hectares en 1925.

Les deux vignobles, vignoble traditionnel marocain et vignoble moderne, se sont dès lors développés concurremment, le premier en milieu marocain, le second beaucoup plus rapidement en milieu européen.

Années	SUPERFICIES (en 1.000 ha)			
	Vignoble traditionnel	Vignoble moderne		
		Maroc.	Europ.	Totaux
1925	7,4	mémoire	1,95	1,95
1930	13,4	—	8,8	8,8
1935	16,4	0,2	25,6	25,8
1940	18,8	0,2	22	22,2
1945	19,8	0,25	22,5	22,75
1950	20,5	0,3	35,4	35,7
1954	21,0	0,6	53,7	54,3
1955	21,1	1,2	53,4	54,6

Le vignoble marocain, avec ses cépages traditionnels, est orienté vers l'approvisionnement du marché intérieur en raisins frais, auxquels les populations autochtones, qui en sont extrêmement friandes, assurent un très large débouché.

Le vignoble européen, planté principalement en cépages de cuve ou à deux fins, voit sa production en majeure partie vinifiée, une portion notable cependant étant aussi écoulée sur le marché local des raisins de table.

L'année 1935 enregistra avant guerre le développement maximum du vignoble européen ; celui-ci, planté presque exclusivement en « vinifera », souffrit

alors sévèrement des attaques du phylloxera qui en 7 ans détruisit plus de 10.000 hectares de vigne.

Dès 1938, la surface de ce vignoble était retombée au-dessous de 23.000 hectares, souvent de faible productivité ; malgré les reconstitutions, elle se maintint autour de 22.000 hectares jusqu'en 1945.

Ce n'est qu'à partir de 1946 qu'un mouvement de progression régulière put à nouveau être enregistré ; en 1948, le vignoble européen avait presque retrouvé son importance de 1935 ; en 1955, il couvrait quelque 54.000 hectares se décomposant à peu près comme il suit :

- vieilles vignes..... 14.000 hectares
- vignes nouvelles 40.000 hectares

Les restrictions imposées par le statut viticole aidant, le rythme d'extension du vignoble atteignit dès 1952 son maximum et s'est amorti rapidement par la suite.

Dans son état actuel, le vignoble marocain est réparti dans l'ensemble des régions du nord de l'Atlas.

Régions	Vignoble traditionnel en plantation irrégulière (ha)	Vignoble moderne		
		Européens (ha)	Marocains (ha)	Total (ha)
Maroc Oriental	20	8.431	334	8.965
Fès et Taza..	7.687	4.379	33	4.412
Meknès	1.610	17.404	45	17.449
Rharb Ouezz.	1.394	6.708	21	6.729
Rabat	292	10.740	250	10.990
Chaouia	810	5.427	263	5.690
Mazagan ...	7.189	119	—	119
Tadla	179	49	33	82
Marrakech int.	389	96	3	99
Safi, Mogador	1.528	14	—	14
Agadir	24	32	—	32
Totaux	21.114	53.399	1.182	54.581

Ainsi que l'on peut le constater par le tableau ci-contre, ce vignoble est surtout concentré dans les régions du nord du pays, de l'Atlantique à l'Algérie.

Là se trouvent les grandes régions viticoles de Meknès, de Rabat, du Rharb, de Fès Taza, cette dernière caractérisée par l'étendue de son vignoble traditionnel et du Maroc oriental.

La Chaouïa possède aussi un vignoble d'une certaine importance, ainsi que les deux régions côtières de Mazagan et de Safi-Mogador dans lesquelles le vignoble traditionnel en plantations irrégulières occupe des superficies importantes avec un caractère vivrier très marqué.

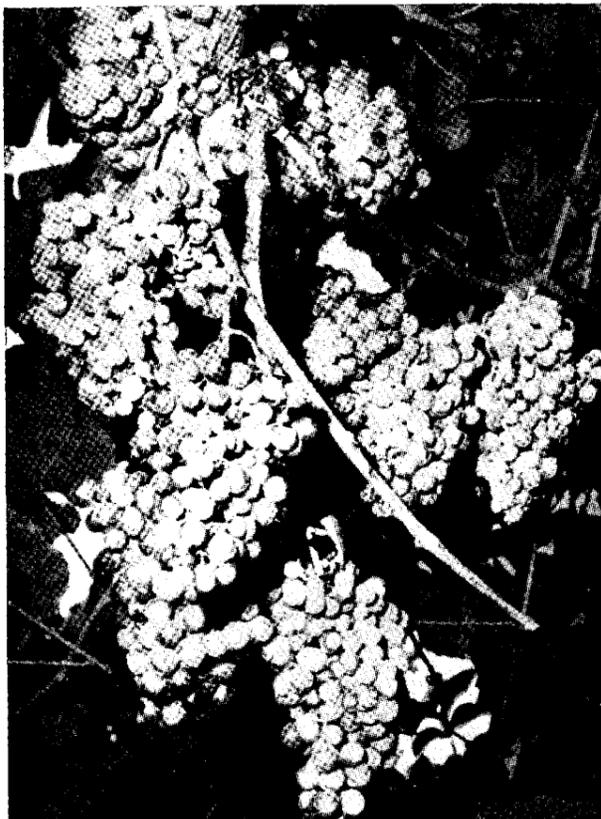
b) La production viticole.

La production s'est développée d'une façon relativement lente jusqu'à 1950 pour les raisons que nous avons indiquées ; à cette époque, elle a commencé à dépasser le million de quintaux, chiffre plus que triplé depuis 1954.

Nous avons résumé dans le tableau suivant les principales étapes de la production viticole évaluée en raisin frais, en y adjoignant les indications correspondantes sur la consommation en frais ou en sec et sur la production vinicole.

Années	RAISIN FRAIS (1.000 Qx)			Production vinicole en 1.000 hl
	Production totale	Consommation en frais ou en sec	Raisins vinifiés	
1924	300	191	109	82
1930	570	317	253	190
1935	?	?	684	513
1940	?	?	702	527
1945	?	?	310	233
1950	?	?	950	713
1951	1.690	330	1.360	1.020
1952	908	108	800	591
1953	2.087	427	1.660	1.188
1954	3.169	634	2.535	1.906
1955	3.440	1.027	2.413	1.975
1956	—	—	2.665	2.249

Une belle fructification



Les rendements sont très variables suivant la situation géographique des plantations, la nature des terres sur lesquelles elles sont établies, le climat auquel elles sont soumises et le mode de culture qui leur est appliqué.

C'est ainsi qu'en 1955, le rendement moyen, jeunes plantations comprises, n'a guère dépassé 30 quintaux à l'hectare pour les vignes en plantation irrégulière de type traditionnel, alors qu'il a atteint plus de 45 quintaux dans les vignobles modernes.

La région présentant la vocation viticole la plus affirmée est celle de Meknès, suivie par certaines zones du Rharb, et de la région de Rabat (Merchouch, Camp-Marchand) et du Maroc Oriental (Berkane).

A l'exception de ces régions où les rendements peuvent atteindre des chiffres élevés, en bonne année, à Meknès, ils peuvent s'élever dans certains vignobles à plus de 100 quintaux à l'hectare ; la vocation viticole des autres régions est médiocre ou contestable et ne se justifie dans bien des cas que parce que la vigne y apparaît comme l'unique culture capable de permettre de tirer parti de certaines terres ingrates.

Les rendements satisfaisants ne se rencontrent que dans les terres riches des régions bénéficiant à la fois d'une pluviométrie relativement abondante et d'un climat à faible humidité atmosphérique, et sous condition d'application des techniques culturales les plus perfectionnées.

Au demeurant, on retrouve, pour la production viticole, plus accentuées même, les variations annuelles de grande amplitude, sans relations avec les superficies cultivées que nous avons déjà constatées à l'occasion de l'étude des autres grandes productions végétales du Maroc.

C'est ainsi que le rendement moyen du vignoble moderne de cuve tomba à 11 hl. 20 en 1936 à la suite d'attaques cryptogamiques suivies d'un chergui violent en juillet.

Il en fut de même à chaque mauvaise récolte en 1941, en 1943, en 1945, en 1949 et en 1952.

Le vignoble marocain est composé de cépages extrêmement variés dont les produits, les uns présentent toutes les qualités des raisins de table, d'autres utilisables à deux fins, d'autres enfin spécialement destinés à la vinification.

Les cépages de table constituent, avec une forte proportion de variétés à deux fins, la quasi totalité du vignoble traditionnel en plantation irrégulière, qui revêt un caractère vivrier primordial pour l'économie familiale des populations qui en vivent.

Certains de ces cépages présentent un intérêt indiscutable à côté des variétés de table importées qui n'occupent pour leur part qu'une faible place

relative au sein du vignoble moderne en plantation régulière.

Une petite partie de la production de ces mêmes cépages est séchée, notamment dans certaines zones du Rif, dans lesquelles le raisin sec constitue avec les récoltes d'olives et de figues l'un des principales ressources alimentaires de ces populations montagnardes qui ne disposent que de rares terrains de culture peu productifs.

Cette production ne semble pas dépasser 1.200 tonnes de raisins secs, en année normale, correspondant à environ 6.000 tonnes de raisins frais.

Contrairement au vignoble traditionnel, le vignoble moderne a été le plus généralement planté en cépages de cuve dont certains cependant, tels le « cinsault », voient chaque année une partie de leur production livrée sur les marchés de consommation en frais.

La majeure partie de la récolte de ce vignoble est cependant livrée à la vinification et permet la préparation de vins variés :

LES VINS ROUGES : proviennent en grande partie d'un mélange de « Carignan », « Cinsault », « Grenache rouge » et d'une faible quantité d'« Alicante » ; ce sont de bons vins de table courants, de couleur assez claire, de degré voisin de 12 et de faible acidité totale, moins de 3 gr. 5 ; ceux du

Maroc oriental par contre, se rapprochent des vins de coupage d'Oranie.

LES VINS ROSES : proviennent de « Cinsault » et de « Grenache » ; ils titrent généralement 11° d'alcool, sont de couleur claire, légers et agréables.

LES VINS BLANCS : proviennent de « Clairettes », « Faranah », etc... ; ils sont en général assez plats sauf ceux de Meknès, de peu d'intérêt pour l'exportation ils sont en partie transformés en apéritifs ou en mousseux.

Certains vins rouges se prêtent assez bien au vieillissement et plusieurs marques ont acquis une notoriété méritée, ainsi que quelques crus, plus rares, de vins blancs.

Le vignoble produit enfin des vins de liqueur : muscats, tels ceux de **Béni-Snassen** connus au delà du Maroc ou de **Sidi-Larbi**, grenaches consommés sur place, etc...

Ces vins sont élaborés suivant les procédés de vinification modernes dans des caves, en grande partie coopératives, dont la capacité totale s'élève à 3.068.000 hectolitres dont :

- Caves coopératives..... 1.245.500 hl
- Autres caves 1.822.500 hl

Ces caves sont pour la plupart équipées d'installations leur permettant de vinifier en période de chaleur ; certaines d'entre elles comptent parmi les plus grandes d'Afrique du Nord, telle la cave coopérative des Aït Souala, dans la région de Meknès, avec une capacité de 345.000 hectolitres et celle de Berkane dans le Maroc oriental avec 230.000 hectolitres.

c) **Débouchés et problèmes de la viticulture marocaine.**

En l'état actuel de la consommation, il semble que les besoins ne dépassent pas un plafond de 100.000 tonnes de raisins frais consommés en l'état ou après séchage.

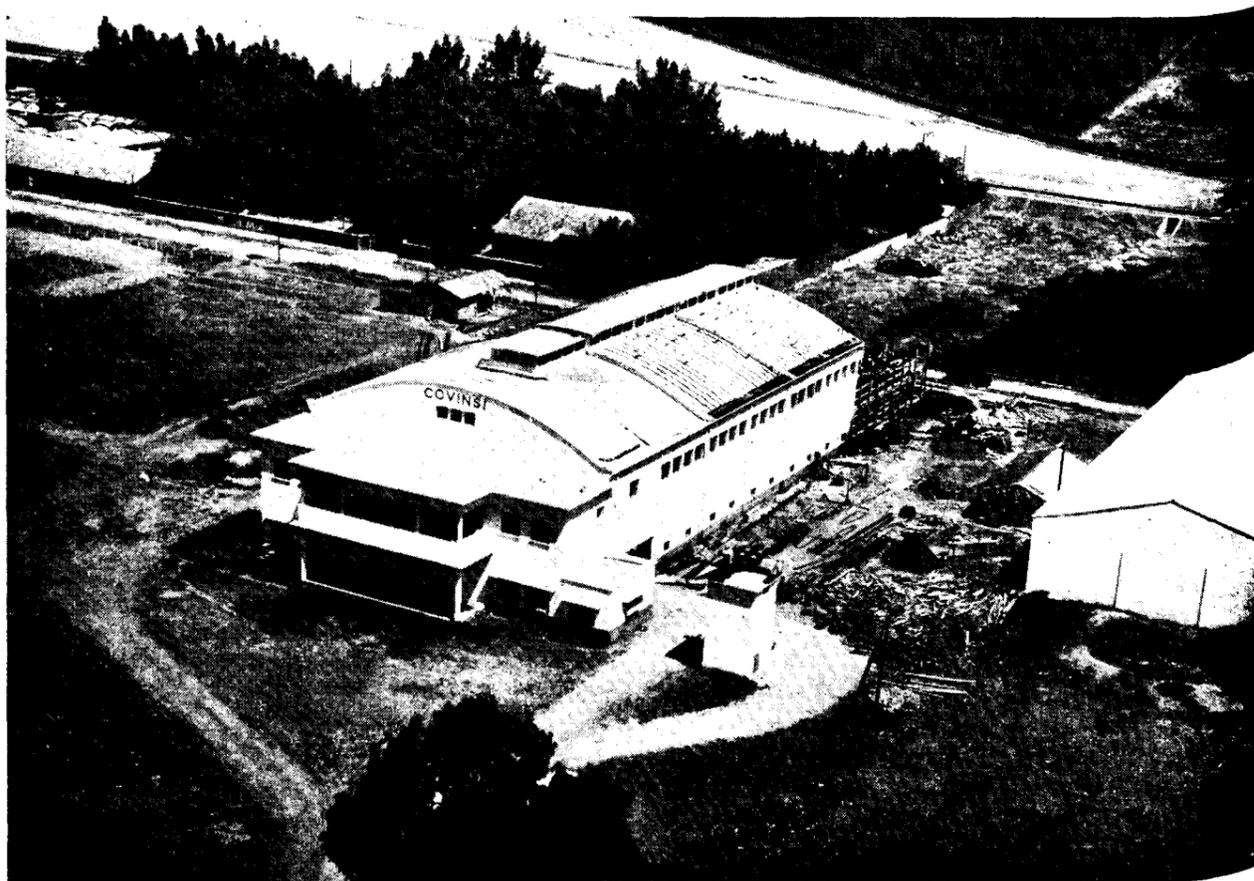
Il est d'ailleurs à souligner que ces besoins sont étroitement liés à l'importance de la récolte, s'accroissant ou diminuant avec elle, pour la simple raison qu'en année d'abondance, la consommation sur les lieux de production et la diffusion sur les marchés ruraux et urbains est beaucoup plus intense qu'en année moyenne ou médiocre.

La consommation de raisins frais est également influencée par la plus ou moins grande abondance des récoltes d'autres fruits d'été.

Une amélioration des niveaux de vie, notamment dans les régions non viticoles, serait certainement de nature à accroître cette consommation en frais ; au surplus, celle-ci est favorisée par l'étendue de la période de récolte qui peut aller du début du mois de juillet jusqu'en fin d'automne avec les variétés de table tardives.



La vendange est affectée à la cave de vinification
Photo Belin



Une cave coopérative

Il semble donc que les récoltes actuelles du vignoble de table soient encore inférieures au point de saturation des besoins du marché intérieur, surtout si une amélioration du réseau de distribution de ces récoltes permet d'en étendre la consommation dans les régions non productrices.

Il n'en est pas de même en ce qui concerne le vignoble de cuve pour lequel le développement des plantations a posé rapidement le problème des débouchés pour ses récoltes.

Hormis la période de répit imposée par la reconstitution des vignobles au cours de la décennie de 1940 à 1950, à la suite de l'invasion phylloxérique, les quantités livrées à la vinification sont depuis longtemps supérieures à celles qui auraient suffi pour assurer les besoins en vins du pays.

Ceux-ci sont, en effet, de l'ordre de 600.000 à 700.000 hectolitres seulement, et les excédents sont tels désormais que les inévitables fluctuations annuelles ne paraissent plus normalement susceptibles de modifier cette situation.

Dans ces conditions, il est apparu, depuis longtemps, nécessaire de prendre des mesures d'organisation du marché du vin.

C'est, avec la préoccupation d'harmoniser la production viticole avec l'importance des débou-

chés dont elle est susceptible, l'une des deux raisons qui ont motivé la création d'un « Bureau des Vins et Alcools » (B.V.A.) qui est ainsi chargé d'un double rôle :

- a) la régularisation du marché des vins et des produits qui en sont dérivés : alcool, vinaigre, etc...
- b) l'application de la réglementation viticole dont il sera parlé ultérieurement.

Dans son rôle de régulateur du marché le « B.V.A. » applique un double système comportant :

- d'une part, « l'échelonnement » des apports de vins sur le marché intérieur pour éviter les fluctuations de cours,
- d'autre part, le « blocage » de la part des récoltes qui excède les besoins de ce marché.

Dans ces conditions :

- a) Les vins dit « libres » destinés au marché intérieur sont « libérés » par tranches de 1/10^e tout au long de l'année de consommation ; les petits producteurs peuvent toutefois livrer par tranches de 100 hectolitres lorsque leur récolte ne dépasse pas 1.000 hl.

En outre, pour compléter ces mesures d'échelonnement, les producteurs de plus de 2.000 hectolitres

doivent fournir une prestation d'alcool vinique dont le montant est fixé chaque année.

b) Les vins « bloqués » sont réservés à l'exportation ; toutefois celle-ci ne peut être dirigée vers la France au bénéfice du contingent tarifaire des vins ordinaires que dans la proportion des neuf dixièmes, un dixième étant réservé pour les ventes vers les autres pays de la zone franc, ou vers les pays étrangers à celle-ci.

Les excédents de vins « bloqués » peuvent aussi être transformés en mistelles dont la préparation est encouragée par la faculté pour les producteurs de livrer sur le marché intérieur des quantités de moûts équivalentes à celles qui ont été employées à cette fabrication.

Ces mesures d'organisation du marché des vins ont pu être complétées par la négociation avec la France de contingents tarifaires d'importation en

franchise de droits de douane dont les montants ont été fixés comme il suit :

Moûts non fermentés	60.000 hl
Vins ordinaires	1.000.000 hl
Vins de liqueur et mistelles	200.000 hl
Vins mousseux	2.500 hl
Vermouths et apéritifs à base de vin	5.000 hl
Total	1.267.000 hl

Ces contingents ont permis d'éviter l'affaissement des cours moyens des vins exportés au-dessous d'un niveau dangereux pour la viticulture marocaine ; celle-ci s'est ainsi trouvée en situation favorable pour réaliser les efforts nécessaires pour aborder les autres marchés.

Les résultats ont été les suivants :

	1950		1953		1955		1956	
	Volume (hl)	Valeur (millions)	Volume (hl)	Valeur (millions)	Volume (hl)	Valeur (millions)	Volume (hl)	Valeur (millions)
— Moûts non fermentés	14.294	56	1.011	3	48.806	92	34.350	75
— Vins ordinaires en fûts et en bouteilles	39.718	151	243.736	805	1.446.426	4.232	1.013.501	2.938
— Vins de liqueurs et mistelles	8.069	61	9.363	55	17.449	49	33.621	96
— Vins mousseux ..	—	—	—	—	—	—	5	—
— Vermouths et apéritifs	1.749	34	5.082	108	14.280	266	15.167	271
TOTAUX ...	63.830	302	259.192	971	1.526.961	4.639	1.096.644	3.380

PAYS et groupes de pays	Moûts		Vins ordinaires		Mistelles		Vins mousseux		Vermouths		Totaux	
	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur	Quantité	Valeur
— France	23.126	51	855.990	2.590	33.614	96	—	—	—	—	912.730	2.737
— Autres pays de la zone franc	11.224	24	118.390	271	7	—	—	—	14.994	267	144.615	562
Total zone F.	34.350	75	974.380	2.861	33.621	96	—	—	14.994	267	1.057.345	3.299
— Pays étrangers à la zone franc	—	—	39.121	77	—	—	5	—	173	4	39.299	81
Dont :												
1 ^{er} rang ...	—	—	Allemagne	—	—	—	—	—	Terr. Brit. Afriq.	—	—	—
2 ^{me} rang ...	—	—	Belgo.Lux.	—	—	—	—	—	Somalie Italienne	—	—	—
Total général .	34.350	75	1.013.501	2.938	33.621	96	5	—	15.167	271	1.096.644	3.380

Si les exportations de vins et des produits dérivés ont pris l'ampleur que l'on vient de voir, celles des autres produits de la viticulture : raisins frais, raisins secs et jus de raisins, sont restées très faibles.

En 1955, les exportations se sont élevées seulement aux chiffres suivants :

— Raisins frais : 748 tonnes pour 47,5 millions de francs ;

— Raisins secs : mémoire

(alors qu'il en a été importé 590 tonnes, 9 pour une valeur de 54 millions).

— Jus de raisin : néant

(alors qu'il en a été importé 4 t 8 pour une valeur de près de un million de francs).

Le débouché extérieur de la production viticole reste donc essentiellement, sinon presque exclusivement, l'exportation du vin et de ses dérivés.

Le jus de raisin n'y a aucune place, faute de production, pas plus que le raisin sec dont les produits marocains ne sauraient concurrencer ceux du bassin oriental de la Méditerranée ; la qualité de ces derniers, résultat de longs efforts de sélection ainsi que d'une standardisation et d'une organisation commerciale très poussées, est en effet très supérieure, et les bas prix de revient, conséquence des rendements élevés de cépages parfaitement adaptés au climat, sont par contre bien inférieurs à ceux réalisables au Maroc où les essais d'introduction n'ont pas donné de résultats comparables à ceux des pays d'origine.

Les raisons qui ont provoqué les mesures d'organisation du marché des vins que nous avons relatées ont simultanément conduit en 1937 à réglementer l'extension du vignoble.

Primitivement fut édictée l'interdiction de toute nouvelle plantation de vignes de cuve.

Ce statut fut remanié à diverses reprises selon les exigences des circonstances du moment, soit dans un sens libéral, soit dans un sens restrictif.

C'est ainsi qu'en 1943 les plantations de vignes furent à nouveau autorisées dans la limite d'un maximum de 50 hectares par exploitation, en même temps étaient autorisés les transferts des droits de plantation d'une exploitation à une autre.

Puis le maximum de plantation autorisé fut porté à 100 hectares.

Mais à partir de 1951 le développement du vignoble imposa des restrictions de plus en plus sévères : le maximum par exploitation fut ramené à 50 hectares et les transferts furent interdits.

En dernier lieu, les autorisations de plantations ne furent plus accordées qu'à la condition que le vignoble de l'exploitation ne dépasse pas 15 hectares, à raison de la moitié au plus de la superficie du domaine si celle-ci est inférieure à 20 hectares et du quart de la superficie excédent 20 hectares.

Dans ces conditions, l'extension du vignoble est désormais partiellement suspendue ; seul un élargissement éventuel des débouchés de la production pourrait conduire ultérieurement à envisager temporairement un assouplissement des restrictions en vigueur.

d) Perspectives

Dans la conjoncture présente, il semble difficile d'émettre des prévisions sur les possibilités d'accroissement du vignoble.

Il semble douteux que celui-ci puisse résulter d'une extension des débouchés extérieurs des récoltes de vins, car ceux-ci se heurtent toujours à une vive concurrence des autres pays producteurs dont les effets ne pourraient être paliés que par un développement difficilement prévisible de la consommation dans les pays où le vin reste une boisson de luxe.

Peut-être le jus de raisin pourrait-il trouver un large débouché sur le marché intérieur lorsque les problèmes que posent sa fabrication et sa conservation seront définitivement résolus d'une manière économique et satisfaisante du point de vue de la qualité ; mais sur le marché marocain, ce produit se trouvera en concurrence directe avec les autres jus de fruits déjà passés dans l'usage courant.

Quant au séchage, nous avons vu que le Maroc ne dispose pas encore de cépages aptes à une production de qualité et de productivité suffisantes pour autoriser des prix de revient assez bas pour en faire un produit de grande consommation.

CHAPITRE VIII

L'OLEICULTURE

L'oléiculture, avec un nombre d'oliviers qui s'élève actuellement à près de 13 millions, couvrant quelque 127.000 hectares, est l'une des grandes richesses agricoles du Maroc où elle joue un rôle des plus importants dans l'économie traditionnelle des populations rurales autochtones.

A ces dernières, la production oléicole apporte à la fois une ressource vivrière primordiale sous forme des olives mêmes ou sous forme d'huile, et un appoint de trésorerie important pour la vente de l'excédent des récoltes sur les besoins familiaux.



Une plantation d'oliviers moderne

Cliché Jacquy

Depuis 1932, époque avant laquelle les recensements étaient très incomplets, l'étendue des olivettes du Maroc n'a cessé de progresser.

Evolution de l'oléiculture marocaine			
ANNEES	SUPERFICIES APPROXIMATIVES		
	Marocains	Européens	Totaux
1932	57.000 ha	5.000 ha	62.000 ha
1936	67.000 ha	6.500 ha	74.000 ha
1940	74.900 ha	8.100 ha	83.000 ha
1945	84.300 ha	8.700 ha	93.000 ha
1950	95.300 ha	11.200 ha	106.500 ha
1954	109.000 ha	12.500 ha	121.500 ha
1955	114.500 ha	12.500 ha	127.000 ha

Comme on peut le constater, l'effort annuel de développement des plantations est, en proportion, sensiblement le même chez les planteurs européens et chez les planteurs marocains.

Les uns et les autres portent donc un intérêt semblable à la culture de l'olivier ; cet intérêt s'est encore accru ces dernières années : le rythme annuel d'extension des olivettes qui s'établissait autour de 2.000 hectares jusqu'à 1945, est passé en effet à 3.400 hectares en 1950, et s'est maintenu entre 4.000 et 4.500 hectares depuis 1951.

A ce rythme, l'olivette marocaine s'est étendue de 31 % au cours de la décade terminée en 1955 ; dans ces conditions, l'olivier n'entrant guère en rapport qu'entre la 12^e et la 15^e année, on peut considérer que le tiers des plantations est constitué de jeunes arbres dont la production est encore négligeable.

Par ailleurs le mouvement d'extension des plantations semble, pour le moins, appelé à se maintenir dans les années à venir.

D'une part, en effet, les importantes pépinières régionales créées dans le cadre des S.O.M.A.P. depuis 1951 sont dorénavant en plein rapport et permettent de mettre quelque 150.000 jeunes oliviers chaque année à la disposition des planteurs marocains.

D'autre part, le Service de la Restauration des Sols utilise largement l'olivier pour garnir les banquettes de niveau qu'il construit pour lutter contre le ruissellement.

Enfin, la mise en eau progressive des grands périmètres irrigués du sud du Maroc entraîne la création d'importantes olivaies.

L'olivier est en effet, dans de nombreux cas, l'arbre de choix sans lequel beaucoup de terrains devraient rester improductifs en raison de leur trop grande pente, ou de l'irrégularité et de l'insuffisance de la profondeur de la couche arable ; ses récoltes en outre, présentent, nous le répétons, un intérêt vivrier de premier plan pour les populations rurales.

A) REPARTITION GEOGRAPHIQUE DE L'OLIVETTE MAROCAINE

L'oléiculture marocaine est actuellement presque entièrement localisée dans deux grandes zones.

Elle laisse à la grande culture ou à l'élevage les grandes plaines basses et humides, la zone littorale battue par les vents marins, les grands plateaux faiblement ondulés où la pluviométrie et la fertilité des terres favorisent la culture céréalière, ceux où l'insuffisance de précipitations ne permet plus que l'élevage pastoral, et les zones d'altitudes trop élevées où l'olivier ne prospère plus.

Dans une première zone, l'olivier est largement répandu au nord du Maroc, d'Oujda à Ouezzane par Taza, Fès et Meknès, dans toute la zone subriffaine, montagneuse et bénéficiant généralement d'une abondante pluviométrie jusqu'à sa rencontre autour de Fès et Meknès avec les premiers contreforts de l'Atlas, dans lequel elle pousse une pointe par la vallée de la Moulouya, au total un peu plus de 60.000 hectares, soit plus de la moitié de l'olivette marocaine.



Une vieille olivette (Région de Marrakech)

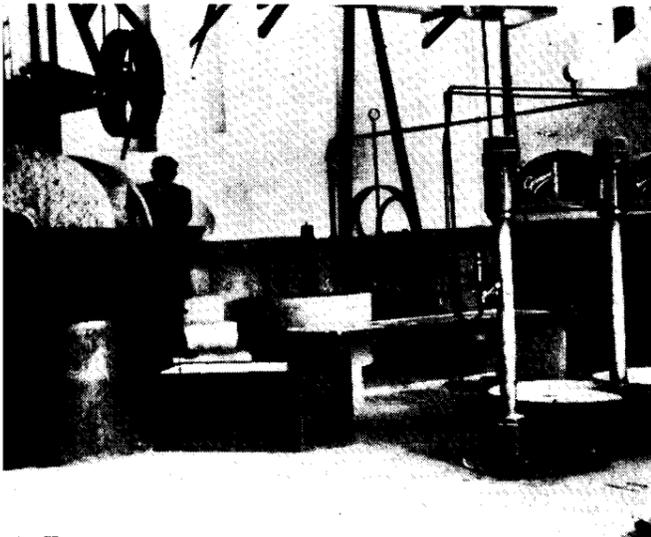
La seconde zone s'étend du Tadla et au Souss par Marrakech dans les plaines du pied de l'Atlas, dont elle escalade les basses pentes et dans lequel elle s'infiltré par le fond des vallées. Cet ensemble représente environ 40 à 45.000 hectares dont la production, contrairement à ce qui se passe dans la première zone, ne peut être assurée le plus souvent qu'avec le secours de l'eau d'irrigation.

Une petite zone présaharienne existe au nord du Tafilalet tandis que les plantations tendent à se multiplier sur les plateaux de la meseta marocaine.

Répartition régionale des olivettes et des récoltes d'olives en 1955		
REGIONS	Surfaces approximatives ha	Production Tonnes
Maroc Oriental	2.450	1.700
Fès et Taza	46.550	50.000
Meknès et Tafilalet ..	10.800	13.000
Rharb Ouezzane	12.650	25.000
Rabat	950	1.000
Chaouïa	500	500
Doukkala	mémoire	mémoire
Tadla	8.900	6.500
Marrakech-Ouarzazate ..	27.000	54.500
Safi et Mogador	6.200	11.400
Souss	11.000	6.500
	127.000	170.100

B) LA PRODUCTION OLEICOLE

Malgré la lenteur de la mise à fruit de l'olivier, l'incessant mouvement d'extension des plantations



Le traitement des olives par les procédés modernes permet d'augmenter leur rendement en huile de plus de 50 %

s'est manifesté par une augmentation appréciable de la production ; pour en juger, l'extrême irrégularité annuelle des récoltes oblige à considérer des moyennes décennales.

— Période des campagnes 1930-1931 à 1939-1940 :

Moyenne	64.000 tonnes
Minimum (1935-1936)	40.000 tonnes
Maximum (1930-1931)	105.000 tonnes

— Période des campagnes 1946-1947 à 1955-1956 :

Moyenne	98.500 tonnes
Minimum (1949-1950)	49.600 tonnes
Maximum (1951-1952)	172.500 tonnes

Ainsi la dernière décennie prise en considération fait apparaître une progression de plus de 35 % par rapport à la décennie d'avant-guerre.

Cette progression est destinée à s'accroître rapidement dans l'avenir en raison de l'accélération des plantations depuis 1940 ; ainsi que le donne à penser le chiffre record atteint par la récolte 1956-1957, dont les évaluations ont atteint 257.000 tonnes, le Maroc paraît s'acheminer, pour la décennie commencée avec cette récolte, vers une production moyenne de 130 à 140.000 tonnes d'olives au minimum.

Les variétés d'olives cultivées au Maroc sont nombreuses et leurs aptitudes sont diverses, les unes volumineuses, pauvres en huiles, propres à la conserve, les autres à deux fins ou plus spécialement propres à l'extraction de l'huile.

Mais la variété la plus répandue au point de pouvoir être considérée comme la véritable olive nationale, est la « Picholine marocaine » variété à deux fins, aussi intéressante pour la conserve que pour sa haute teneur en huile (voisine de 23 % en moyenne par rapport à l'olive à 50 % d'eau) et les qualités de son huile.

Beaucoup de variétés étrangères ont été introduites au Maroc, dans les plantations européennes surtout, mais la « Picholine marocaine » demeure, après sélection des meilleurs types, la variété la plus recommandée aux planteurs et celle qui, en fait, est le plus généralement utilisée dans toutes les jeunes plantations.

Les récoltes d'olives sont affectées, soit à la préparation d'olives de conserve pour la consommation de bouche, soit à l'extraction de l'huile.

En l'absence de données précises, il est très difficile de déterminer les proportions exactes suivant lesquelles la production se partage entre ces deux modes d'utilisation.

Il semble pourtant qu'il ne soit mis annuellement en conserve que 6 à 8.000 tonnes d'olives en moyenne, le reste allant à la trituration.

Celle-ci s'effectue encore en partie dans des ateliers artisanaux traditionnels « Marsa » équipés de pressoirs en bois d'un faible rendement ; mais, de plus en plus, les récoltes sont apportées à des huileries modernes, privées ou coopératives, il existait en 1955, 19 de ces dernières, équipées de matériels des types les plus récents.

Dans les huileries modernes les rendements moyens en huile atteignent 17,5 %, au lieu de 10 à 12 % dans les « Marsa », certaines d'entre elles sont équipées pour extraire les huiles de grignon.

En même temps, les matériels modernes à grande capacité permettent de triturer plus rapidement les récoltes et, par suite, d'obtenir des huiles d'un moindre degré d'acidité et par conséquent de meilleure qualité.

La production d'huile suit naturellement les variations annuelles de récolte ; c'est ainsi que pour les deux périodes décennales que nous avons prises en considération, les quantités produites ont été les suivantes :

Production décennale de l'huile d'olives		
	Productions par périodes décennales	
	Campagnes 1930-1931 à 1939-1940 Tonnes	Campagnes 1946-1947 à 1954-1955 Tonnes
Moyenne	10.400 T	12.300 T
Minimum	6.200 T	7.500 T
Maximum	19.000 T	27.000 T

Pour la campagne 1956-1957 la production d'huile est évaluée à environ 35.000 tonnes.

A cette production d'huiles d'olives il convient d'ajouter celle d'huile de grignons, qui s'élève en moyenne à 3.000 tonnes portée à 4.000 tonnes pour la campagne 1956-1957.

Les huiles d'olives marocaines présentent des caractéristiques remarquables qui les font classer parmi les huiles infigeables ; leur composition correspond à celle des huiles démargarinées, et leur onctuosité leur permet des débouchés intéressants : dans la fabrication des conserves de poisson destinées aux pays froids, dans tous les usages alimentaires, en mégisserie et éventuellement, pour la lubrification des moteurs.

C) DEBOUCHES DE LA PRODUCTION OLEICOLE

Nous l'avons vu, les récoltes d'olives sont, soit traitées pour la conserve, soit triturées pour l'extraction de l'huile.

1° Les olives de conserve

La mise en conserve des olives s'effectue pour une large part chez les producteurs eux-mêmes pour les besoins de leur consommation familiale, le reste est livré aux ateliers artisanaux ou aux entreprises industrielles qui y procèdent par des méthodes modernes en vue, d'une part, de l'approvisionnement du marché intérieur, d'autre part, de l'exportation.

Celle-ci a atteint les chiffres suivants au cours des deux dernières années :

Exportations de conserves d'olives						
Années	Tonnage	Valeur Millions de francs	Principaux acheteurs			
			1 ^{er} rang		2 ^{ème} rang	
			Pays	Quantité (T)	Pays	Quantité (T)
1955	2.327,6	158,6	France		U.S.A.	638,3
1956	1.597,	162,7	France		U.S.A.	472

L'exportation des olives de conserves est donc susceptible d'atteindre des chiffres non négligeables et offre l'intérêt d'être une source de devises fortes.

2° L'huile d'olives et de grignons

L'huile d'olives tient une grande place dans l'alimentation de la population marocaine, notamment dans les régions de production où une part importante en est réservée pour l'alimentation familiale.

La consommation annuelle directe d'huile d'olives paraît absorber en moyenne entre 10.000 et 15.000 tonnes ; son volume dépend de deux ordres de facteurs :

- d'une part, l'importance de la récolte,
- d'autre part, la différence entre les cours à l'exportation de l'huile d'olives et ceux des huiles de graines importées.

Lorsque cette différence est favorable à l'huile d'olives et lorsque des raisons de change (possibilités de vente sur pays à devises fortes) le permettent, son exportation est susceptible de prendre un réel ampleur.

Outre les quantités destinées à la consommation directe de bouche, le marché intérieur absorbe actuellement environ 2.000 tonnes pour les besoins des industries de conserve.

Une huilerie coopérative marocaine : le bénéfice des procédés modernes d'entretien est mis à la disposition des petits fellahs.



Les huiles de grignons sont utilisées par les industries locales dans la proportion des deux tiers environ.

Les excédents de la production des huiles d'olives et de grignons sont exportés.

Dans le passé une forte part de ces exportations était dirigée vers l'Italie où les huiles étaient raffinées pour la revente sur les grands marchés de consommation, c'est qu'à l'époque les huileries modernes étaient encore en petit nombre au Maroc,

de sorte que la majeure partie de la production marocaine était constituée d'huiles à forte acidité, impropres à la consommation et que l'industrialisation du pays ne permettrait pas encore de raffiner sur place.

Cette situation a été profondément modifiée par le développement de l'équipement du pays en huileries modernes et en industries de raffinage, grâce auxquelles maintenant les exportateurs d'huiles du Maroc peuvent atteindre directement les marchés extérieurs de consommation.

Exportation d'huiles d'olives et de grignons d'olives												
Période ou annexes	EXPORTATIONS TOTALES				PRINCIPAUX ACHETEURS							
	Huile d'olives		Huile de grignons		HUILES D'OLIVES				HUILES DE GRIGNONS			
	Quantités (T)	Valeurs millions de francs	Quantités (T)	Valeurs millions de francs	1 ^{er} rang		2 ^{me} rang		1 ^{er} rang		2 ^{me} rang	
					Pays	Quantités (T)						
Période décennale 1931 à 1940												
Moyenne	2.368	15			Italie	1.015	France	783	—	—	—	
Minimum (1931) ..	mémoire	mémoire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
Maximum (1938) ..	9.587	58	(39) 182	717	Italie	6.617	France	1.787	Egypte	97	France	
1949	956	173	283	27	U.S.A.	710	Yougosla	166	France	27	—	
1950	59	10	133	11,0	Brésil	56	U.S.A.	2	Pays-Bas	56	France	
1952	4.673	780	658	66,8	France	3.244	Italie	1.210	Italie	428	France	
1954	mémoire	—	—	—	—	—	—	—	—	—	—	
1955	2.576	943	1.154	107	France	2.370	U.S.A.	1.753	France	834	Allem.	
1956	7.259	1.793	1.515	290	France	5.996	Italie	1.035	France	915	Italie	

On peut constater par le tableau des exportations d'huiles d'olives, que la France est désormais devenue le premier acheteur des excédents du Maroc et que ceux-ci trouvent souvent un débouché appréciable sur certains pays à devises fortes.

Ce résultat a été acquis grâce à la fois, aux progrès accomplis dans le domaine de la qualité des produits et à la franchise de droits d'importation que la France leur concède dans le cadre d'un contingent annuel de 6.000 tonnes d'huiles brutes.

3^o Le marché intérieur oléicole

Le marché intérieur oléicole marocain est extrêmement sensible en année de récolte normale à l'allure des marchés extérieurs; lorsqu'une bonne récolte au Maroc coïncide avec de fortes productions chez les gros producteurs du Bassin Méditerranéen, en premier lieu en Espagne, Italie, Tunisie, etc..., l'effondrement des cours à l'exportation provoque les plus graves perturbations sur les conditions d'écoulement des récoltes d'olives marocaines.

Il est arrivé même que les prix de vente des olives ne couvraient même plus les frais de ramassage, ainsi que le cas s'est produit en 1934 et 1935.

Il est arrivé aussi que la fragilité de ce marché l'a rendu particulièrement sensible aux manœuvres ayant pour objet l'avalissement artificiel des cours de l'olive pendant la période de grosse activité de ramassage, une revalorisation brutale se produisant en fin de campagne lorsque le principal de la récolte était déjà commercialisé.

Pour éviter de tels aléas, l'autorité administrative a essayé, au cours de la dernière décennie, divers systèmes de régularisation du marché: création de coopératives, instauration d'un système de cartes de légitimation d'acheteurs d'olives, contrôle des souks, etc...

En fait, aucune de ces mesures ne paraît avoir donné les résultats escomptés: la carte de légitimation n'a pas entravé les abus, tout en apportant de sérieuses entraves aux transactions et les coopératives se sont montrées de fonctionnement difficile et onéreux, dans un milieu non préparé à la pratique de la coopération et à la gestion économique d'organismes nécessitant autant des capacités techniques et commerciales indiscutables, qu'une discipline sévère, librement consentie, des producteurs adhérents.

Au surplus, la stabilité des cours ne semble pouvoir être obtenue que par la mise en œuvre d'une politique de stockage et de financement des huiles d'une campagne sur l'autre, rationnelle et judicieusement coordonnée dans l'intérêt premier des producteurs d'olives, sur le modèle par exemple de ce qui a été fait pour le vin avec le Bureau des Vins et Alcools.

D) PERSPECTIVES

En raison de son importance dans l'économie agricole du pays, l'oléiculture a été l'objet de la part des services agricoles du Maroc, d'une attention et d'efforts tout particuliers qui ont un double but économique et social, il s'agit :

- d'une part, de développer les ressources en corps gras du pays, soit pour contribuer directement à la satisfaction des besoins locaux, soit pour utiliser la production d'olives et d'huiles d'olives pour l'amélioration de la balance commerciale et comme monnaie d'échange pour obtenir les devises nécessaires aux importations des biens de consommation et d'équipement ;
- d'autre part, d'assurer aux populations rurales un complément de ressources alimentaires ou de trésorerie susceptibles de les stabiliser, d'élever leur niveau de vie et de leur permettre de moderniser leurs habitudes traditionnelles d'exploitation du sol.

Pour y parvenir, plusieurs moyens ont été simultanément mis en œuvre :

Tout d'abord, partant de la constatation que la productivité d'une grande partie de l'olivette marocaine se maintenait à un niveau très inférieur faute de soins et de méthodes rationnelles d'exploitation, les services agricoles ont entrepris dès avant 1939 avec le concours des S.I.P. d'alors, une œuvre de régénération des vieilles plantations.

Cette œuvre de régénération a débuté sur une échelle réduite, sur les arbres de quelques propriétaires de bonne volonté, qui devant les résultats obtenus ont rapidement fait école.

Dès 1955, plus de 3.000.000 d'arbres qui ne donnaient plus qu'une production déclinante avaient subi depuis 1942 la taille de régénération, travail qui se poursuit à la cadence annuelle de 300.000 à 400.000 arbres.

En même temps, il est procédé à des tailles de formation et d'entretien des oliviers précédemment régénérés, ainsi qu'à des travaux de confection de cuvettes pour retenir les eaux de ruissellement au pied des arbres, notamment en régions de faible pluviométrie ; près de 550.000 cuvettes ont été ainsi aménagées de 1949 à 1955.

Pour encourager les fellahs, qui pourtant appréciaient déjà les heureux effets de ces opérations dont ils réclament bien souvent l'application, il a été établi un certain nombre d'olivettes pilotes.

En second lieu, l'extension des plantations a été activement poursuivie, tant dans les vieilles



La confection d'impluviums permet de redonner pleine vigueur et production à des arbres dépérissants

régions oléicoles, que dans celles où l'oléiculture est encore absente ou peu répandue.

Il existe par ailleurs au Maroc de nombreux peuplements d'oliviers sauvages « oléastres » dont beaucoup peuvent être rendus productifs par le greffage qui, en peu d'années, à condition d'établir



La taille de régénération permet de donner un regain considérable de production à plusieurs milliers d'arbres des anciennes plantations

contre les troupeaux une mise en défense sévère, permet de transformer en olivettes des maquis inutilisables autrement qu'en parcours ; 650.000 arbres ont ainsi été traités au cours des 12 dernières années.

Greffage des peuplements d'oléastres, plantations nouvelles en tribu, plantations dans les périmètres de restauration des sols, les efforts actuels, basés, nous le rappelons, sur le fonctionnement des grandes pépinières régionales dernièrement créées, doivent, dans quelques années, doter le Maroc de plusieurs dizaines de milliers d'hectares de jeunes plantations d'oliviers supplémentaires.

Il est bien évident que les résultats de tous ces efforts ne se feront pas tous sentir immédiatement sur le volume de la production.

Un délai de 15 à 20 ans est nécessaire pour que les pleins effets en soient obtenus, en ce qui concerne, tant la reconstitution de la productivité des vieilles plantations, que l'arrivée à l'âge de productivité normale des nouvelles olivettes.

On peut alors raisonnablement escompter que la production annuelle sera à peu près doublée, avec une moyenne proche de 200.000 tonnes, et que l'amélioration des méthodes d'exploitation permettra de la régulariser, en réduisant l'amplitude des variations d'une année à l'autre qui la caractérisent jusqu'à présent.

Un tel accroissement de la production rendra d'autant plus indispensable l'adoption de mesures d'organisation du marché telles que celles dont nous avons esquissé les grandes lignes.

CHAPITRE IX

L'ARBORICULTURE FRUITIERE

A) LE VERGER FRUITIER MAROCAIN HISTORIQUE ET ETUDE STATISTIQUE

Lorsque l'œuvre française a commencé à s'instaurer au Maroc, l'arboriculture fruitière n'était en honneur qu'autour de certains villages, dans certaines tribus, spécialement celles des montagnes du nord et du sud, et dans les oasis présahariennes.

La plupart des espèces européennes de climat tempéré et méditerranéen étaient représentées. Le noyer dans les hautes vallées de l'Atlas; le cerisier à Sefrou; l'abricotier, le prunier et le pêcher en variétés très rustiques généralement de faible qualité, l'amandier, le figuier et le grenadier très largement répandus; l'oranger, cultivé au nord comme au sud dans les vergers abondamment irrigués; le dattier enfin à Marrakech et au sud de l'Atlas.

Le caractère des vergers d'alors était essentiellement vivrier, la récolte étant entièrement consommée sur place, la précarité et la difficulté des communications intérieures ne permettant guère de fruitières pour l'exportation et l'industrie prirent un

transporter vers les grands centres de consommation et de diffuser dans l'ensemble du pays que les fruits secs ou analogues : amandes, figues et dattes.

La pacification et la mise en valeur, avec la création du réseau de communications sûres et rapides dont elles se sont accompagnées, a favorisé le développement d'un commerce des fruits particulièrement actif, grâce auquel la consommation de ces denrées s'est répandue dans les régions les plus faiblement productrices et a pris dans l'ensemble du pays une ampleur considérable.

A la faveur des larges débouchés que la production fruitière trouvait sur le marché intérieur, de nouvelles plantations se sont multipliées tant chez les propriétaires marocains que chez les premiers colons européens, et très vite il est apparu que nombre de régions du Maroc avaient une véritable vocation fruitière permettant d'envisager l'orientation d'une large part de la production vers l'exportation et la transformation industrielle.

Les agriculteurs européens et les services agricoles conjuguèrent dès lors leurs efforts pour la recherche des espèces et variétés les mieux adaptées aux conditions locales de végétation et aux objectifs variés, et pour l'étude des techniques culturales à mettre en œuvre.

Lorsque ces études et recherches eurent commencé à donner des résultats concluants, les plantations essor extrêmement rapide chez les agriculteurs européens, bientôt suivies d'un nombre de plus en plus important d'agriculteurs marocains évolués.

Ainsi que le montre le tableau ci-dessous, cette évolution de l'arboriculture fruitière marocaine du stade vivrier au stade commercial a commencé entre 1930 et 1935, elle s'est accélérée les années suivantes et se poursuit encore.

Années	Agrumes	Amandiers	Dattiers (2)	Autres arbres fruitiers	Totaux
1929	1,5	11	2,5	46	61
1931 (1) ..	2	16	10	49	77
1935	4,5	24,5	18	65	112
1939	10,5	33	21,5	81	146
1945	18	52	58	91	219
1950	20,5	54	56	94	224,5
1952	32	67	61	109	261
1954	37,7	70	63,3	110,6	286
1955	41,9	70,3	64,9	119,3	296,4

(1) Les augmentations de superficies en 1931 sur les dattiers et dans une moindre mesure sur les autres espèces résultent vraisemblablement pour une large part d'un recensement plus complet.

(2) Les variations brutales enregistrées sont le résultat de modifications successivement apportées aux conditions d'exécution du recensement du tertib dans la zone des confins sahariens.

Le verger fruitier du Maroc est ainsi passé d'environ 70.000 hectares en 1929 (épreuve faite des lacunes des recensements à cette période) à quelque 300.000 hectares en 1955, ayant donc à peu près quadruplé en 25 ans.

Les progressions les plus remarquables sont celles des plantations d'agrumes, d'amandiers et enfin des arbres fruitiers divers.

On observera en particulier que de 1950 à 1955 elles représentent les pourcentages approximatifs suivants :

Agrumes :	100 %
Amandiers :	29 %
Fruitiers divers :	26 %

Il en résulte que la proportion des jeunes plantations, dont l'entrée en production s'échelonne dans le proche avenir, est très importante et conduit à prévoir des augmentations de production d'autant plus considérables qu'une proportion guère moins élevée des arbres déjà en rapport n'a pas encore atteint l'âge de pleine productivité.

Entre planteurs européens et planteurs marocains, le verger fruitier se répartit maintenant comme il suit (chiffres de 1955), d'après le classement fiscal.

Espèces et catégories d'arbres fruitiers	SUPERFICIES APPROXIMATIVES (ha)	
	Marocains	Européens
Agrumes	9.600	32.300
Amandiers	68.000	2.300
Dattiers	64.700	200
Grenadiers	7.100	mémoire
Noyers et cerises	1.700	
Figuiers et autres arbres	98.500	11.800
Bananiers	38	24
Totaux	249.638	46.824

Bien que les cultures d'agrumes soient pour plus des trois quarts entre les mains des agriculteurs européens qui les ont entreprises essentiellement en vue de l'exportation, on remarque que les agriculteurs marocains détiennent environ 78 % des plantations fruitières de ce pays, soit la quasi totalité des palmiers dattiers, 91 % des amandiers, tous les grenadiers et, en se rapportant aux évaluations de production à défaut de statistique détaillée des superficies respectives des différentes espèces, la presque totalité des noyers et des figuiers, ainsi que, dans une mesure plus réduite, la majorité des espèces à noyaux et à pépins malgré le fort pourcentage des plantations européennes en ce qui concerne ces dernières.

Par ailleurs, il convient de noter que la proportion des plantations exploitées par des Marocains



Exemple de grande exploitation arboricole

en culture moderne, encore très faible, a cependant doublé de 1951 à 1955, atteignant alors environ 3.000 hectares, dont 800 hectares d'agrumes, 750 d'amandiers et près de 1.500 hectares de fruitiers divers.

Les éléments statistiques fournis par le recensement du tertib permettent de donner la vue d'ensemble suivante de la répartition géographique des plantations fruitières du Maroc.

Besoins statistiques	SURFACES APPROXIMATIVES (HA)				
	Agrumes	Amandiers	Dattiers	Autres espèces	Totaux
Maroc oriental	4.000	2.200	1.900	2.800	10.700
Fès et Taza	3.090	1.500	mémoire	41.900	46.490
Meknès, Tafilalet	2.540	600	27.700	8.100	38.940
Rharrb et Ouezzane	15.460	mémoire	mémoire	10.200	25.660
Rabat	3.350	300	mémoire	6.400	9.750
Chaouïa	1.130	300	mémoire	4.500	5.930
Mazagan	310	mémoire	mémoire	5.700	6.010
Tadla	2.970	14.200	mémoire	9.600	26.770
Marrakech - Intérieur	3.640	13.200	10.800	13.000	40.640
Marrakech - Littoral	40	8.600	400	8.600	17.640
Agadir-Souss	5.400	29.400	24.100	8.700	67.600
Totaux	41.930	70.300	64.900	119.300	296.430

L'analyse détaillée de la documentation statistique, dont ces chiffres sont le résumé, fait apparaître que les régions dont la vocation fruitière est actuellement la plus affirmée sont :

— d'une part, la zone présaharienne qui s'étend de Figuig à Tiznit et à l'embouchure du Draa, au sud des hauts plateaux du Maroc Oriental ainsi

que sur les contreforts et plissements méridionaux des hauts massifs de l'Atlas, avec ses peuplements considérables de palmiers dattiers, recouvrant souvent un sous-étage de fruitiers divers à noyaux ou à pépins ;

— d'autre part, toutes les régions du nord de l'Atlas à la Méditerranée et à l'Atlantique, dotées, soit de reliefs accentués, soit de vallées ou plaines abondamment irrigables.

Cet ensemble de régions à vocation fruitière confirmée couvre ainsi la majeure partie du Maroc agricole à l'exception d'un vaste triangle, dont on peut situer les sommets à Rabat, Oued Zem et Mogador et qui englobe notamment les plateaux et plaines de la Chaouïa, des Doukkala et des Abda, ainsi que toute cette partie du littoral atlantique dont nous avons souligné déjà la vocation maraîchère.

En nous réservant de revenir plus loin sur cette question, avec davantage de précisions, à l'occasion de l'étude de certaines des principales branches de l'arboriculture fruitière marocaine, nous devons cependant compléter cet aperçu général de la répartition géographique de l'arboriculture marocaine en soulignant certains aspects remarquables.

C'est ainsi que les régions méridionales subatlantiques du Tadla au Souss apparaissent comme la grande zone de l'amandier et de l'abricotier, l'aire de celui-ci se prolongeant et s'épanouissant vers le nord et l'est sur les plateaux du Maroc central et dans les plaines du Maroc oriental.

Les aurantiacées sont l'espèce fruitière de choix de toutes les plaines ou vallées irriguées du nord de l'Atlas au Riff.

L'aire du figuier enfin, qui peut être considéré comme l'arbre fruitier vivrier par excellence des populations rurales du Maroc, couvre tout le pays avec une densité particulière sur les contreforts méridionaux du Riff et dans la zone de l'ancien détroit sub-riffain.

B) LA PRODUCTION FRUITIERE ET SES DEBOUCHES

Si la documentation statistique sur l'importance et la consistance du verger marocain permet d'en suivre le développement depuis longtemps, il n'en est pas de même pour la plupart des espèces, en ce qui concerne l'évolution de la production.

A l'exception des agrumes pour lesquelles on peut suivre les évaluations de production, passées de 14.000 tonnes pour la récolte 1933-1934 à 209.000 tonnes pour la récolte 1954-1955 et à environ 280.000 tonnes pour la récolte 1956-1957, nous ne disposons en ce qui concerne les autres espèces, d'évaluations sérieuses que pour les toutes dernières récoltes.

Production des fruits autres que les agrumes				
	EVALUATIONS DE RECOLTES (TONNES)			
	1952	1954	1955	1956
Amandes et coques sèches	5.950	11.250	3.500	3.100
Noix	1.950	2.800	3.200	2.800
Dattes	80.700	69.000	120.000	41.200
Figues fraîches	42.000	52.500	66.500	33.500
Abricots	14.500	13.000	10.000	10.100
Autres fruits à noyaux . . .	1.850	2.680	4.490	5.580
Pommes et poires	660	2.390	4.820	5.185
Bananes	590	600	790	385
Fruits divers . .	3.600	6.000	3.300	5.200
Totaux .	151.800	160.220	216.600	107.050

La production fruitière dont nous venons de donner un tableau d'ensemble joue pour la population marocaine, un rôle vivrier de premier plan, que son développement n'a fait qu'élargir d'année en année.

A ne considérer en effet que les trois grandes productions, agrumes, dattes et figues, la consommation intérieure de ces fruits dépasse 200.000 tonnes en moyenne. A ce chiffre, il faut ajouter 15 à 20.000 tonnes d'autres fruits, frais ou secs : abricots, pêches, prunes, grenades, noix, amandes et, de plus en plus cerises, pommes et poires, sans parler du raisin de table dont la consommation a été étudiée à propos de la viticulture, ni d'autres produits tels que les figues de barbarie dont la consommation est largement répandue dans les classes de condition modeste.

En définitive, c'est au moins à 30 kg par individu et par an que l'on peut évaluer la consommation marocaine actuelle de fruits, non compris les fruits maraîchers (melons et pastèques) dont l'importance de la consommation a été soulignée par ailleurs.

Si l'on se réfère par ailleurs à la statistique d'extension des plantations et aux comparaisons que l'on peut faire entre les estimations connues de la production et les résultats du commerce extérieur, on est amené à remarquer la rapidité de l'accroissement de la consommation intérieure des fruits et des produits qui en sont dérivés.

Ce mouvement est si rapide même, et les besoins prennent une telle ampleur, que le Maroc doit également développer ses importations pour satisfaire ceux de ces besoins auxquels la production locale n'est pas à même de répondre, le plus souvent d'ailleurs pour des raisons techniques de périodes de production, d'inaptitude des sols ou du climat et, dans certains cas, de qualité.

Importations de fruits						
ESPECES	QUANTITES (TONNES)					
	1930	1935	1939	1950	1955	1956
Amandes	41	55	2	50	13	22
Dattes	1.818	8.234	3.702	1.145	2.790	1.887
Noix	8	67	4	7	51	71
Agrumes	920	832	18	57	2.272	85
Bananes	1.797	2.438	626	1.813	10.590	9.679
Pommes et poires	966	2.107	835	2.377	8.737	8.222
Autres fruits	246	131	96	765	455	920
Totaux ...	5.796	13.864	5.283	6.214	24.908	20.886

Ainsi que l'on peut le constater, les gros postes d'importation de fruits sont les bananes, puis les pommes et poires, pour les raisons techniques ci-dessus indiquées; le bananier au Maroc n'est susceptible de culture à échelle commerciale que dans de rares situations privilégiées et au prix de soins tels que la culture en est difficilement rentable; les plantations de poiriers et pommiers sont encore

très récentes pour la plupart et le climat ne permet pas de livrer leurs récoltes sur les marchés au delà de la fin de l'automne au plus tard.

Les importations d'agrumes se rapportent essentiellement à des échanges saisonniers avec l'Algérie.

En ce qui concerne les dérivés des fruits l'accroissement des importations est considérable.

	QUANTITES (TONNES)			
	1939	1950	1955	1956
Conserves de fruits (pulpes et fruits au sirop)	100,7	147,3	488	503
Pâtes de fruits et fruits confits	8,6	26,4	110,5	51,5
Confitures	57,1	140,9	562,9	628,3
Jus de fruits	—	22,1	712,8	756
Fruits congelés	166,4	336,7	1.874,2	1.939,6
Totaux	332,8	673,4	3.758,4	3.878,4

La progression est particulièrement accélérée en ce qui concerne les jus de fruits et, nous y reviendrons, elle se manifeste malgré la capacité de production des industries locales correspondantes.

Dans le fait lui-même de l'accroissement rapide de la consommation des fruits, il semble que l'on doive voir la conséquence à la fois de l'essor démographique, de l'amélioration du standard de vie de certains éléments des populations autochtones et, plus encore, celle de l'extension lente, mais certaine, de la nature de leurs besoins, de moins en moins limitée aux ressources du système d'économie familiale fermée.

Dans ces conditions, on doit considérer que le marché intérieur de consommation ouvre encore de très larges perspectives d'extension à la production fruitière, aussi bien pour les espèces déjà largement implantées que pour celles dont les fruits doivent encore être en grande partie importés bien qu'elles puissent prospérer au Maroc.

Tout en répondant à l'accroissement des besoins alimentaires du Maroc, l'arboriculture fruitière a

contribué de la manière la plus utile au développement industriel du pays en mettant avec abondance la matière première nécessaire à leur fonctionnement à la disposition de nombreuses usines qui se livrent à la production des dérivés des légumes et des fruits, et en leur permettant d'étaler l'amortissement de leurs frais et charges fixes sur des périodes annuelles de fonctionnement allongées grâce à l'échelonnement des récoltes successives qu'elles peuvent traiter.

C'est ainsi qu'il existe actuellement au Maroc une trentaine d'usines et ateliers se livrant à la production des confitures et pulpes de fruits et six usines produisant en même temps des jus de fruits.

Dans l'ensemble, ces usines ont une capacité de production de 15.000 tonnes de jus de fruits dont 12.000 d'agrumes, et de 30.000 tonnes de conserves diverses y compris les légumes.

On voudra bien trouver ci-dessous un tableau résumant l'activité de ces industries au cours des dernières années.

Production des industries de fabrication des dérivés des fruits (T.)				
Catégories de produits	1951	1954	1955	1956
1°) JUS DE FRUITS :				
Jus d'agrumes	—	660 T	1.223	1.698
Jus d'autres fruits	—	68 T	376	26
Total de jus de fruits (Autres que de tomat.)	1.151 T	728 T	1.599	1.724
2°) CONSERVES DE FRUITS :				
Oreillons d'abricots au naturel		600 T	2.161	4.971
Pulpes de fruits		700 T		
Cuites purées et pâtes :				
— d'abricots	5.200 T	1.800 T	2.019	4.728
— d'oranges		400 T		
Fruits au sirop	4.141 T	2.095 T	1.038	1.262
Confitures	1.000 T	1.700 T	1.387	3.829
Total des conserves ...	10.341 T	7.295 T	6.605	14.790

Après être tombé très au-dessous des chiffres atteints, il y a quelques années, la production, tout au moins celle de certaines catégories de conserves, s'est considérablement relevée en 1956, mais reste néanmoins très inférieure à la capacité des usines.

Néanmoins, celle-ci, ainsi que nous l'avons vu précédemment, ne parvient même pas à couvrir la totalité des besoins du marché intérieur, même pour les catégories de produits fabriqués au Maroc, car on ne peut évidemment attendre des industries locales qu'elles traitent des fruits que ce pays ne peut produire, ou dont les récoltes sont insuffisantes pour satisfaire la seule consommation à l'état frais.

On peut sans doute rechercher la cause d'une telle situation dans un prix de revient des produits importés parfois inférieur à celui des produits marocains, mais la différence n'est pas telle, semble-t-il, qu'elle suffise à expliquer un développement des importations d'une pareille ampleur.

Les besoins du Maroc en produits, qu'il n'est techniquement pas en mesure de fabriquer dans l'état actuel de la production fruitière, ne donnent certainement pas non plus une explication convenable.

Il nous paraît plus objectif et plus constructif de reconnaître qu'il arrive trop souvent que le consommateur préfère payer plus cher des produits importés d'une qualité et d'une présentation incon-

testablement supérieures et surtout plus régulières que beaucoup de fabrications locales, dont certaines cependant peuvent leur être à certains égards comparées.

Il y aurait certainement, dans ce domaine de la qualité, de grosses améliorations à réaliser pour permettre aux produits locaux de se substituer sur le marché intérieur aux produits d'importation de même espèce.

En outre, peut-être, faudrait-il aussi parfois éviter l'écueil de considérer que les produits impropres à l'exportation peuvent être écoulés sur le marché intérieur au delà d'une proportion maxima de ses besoins.

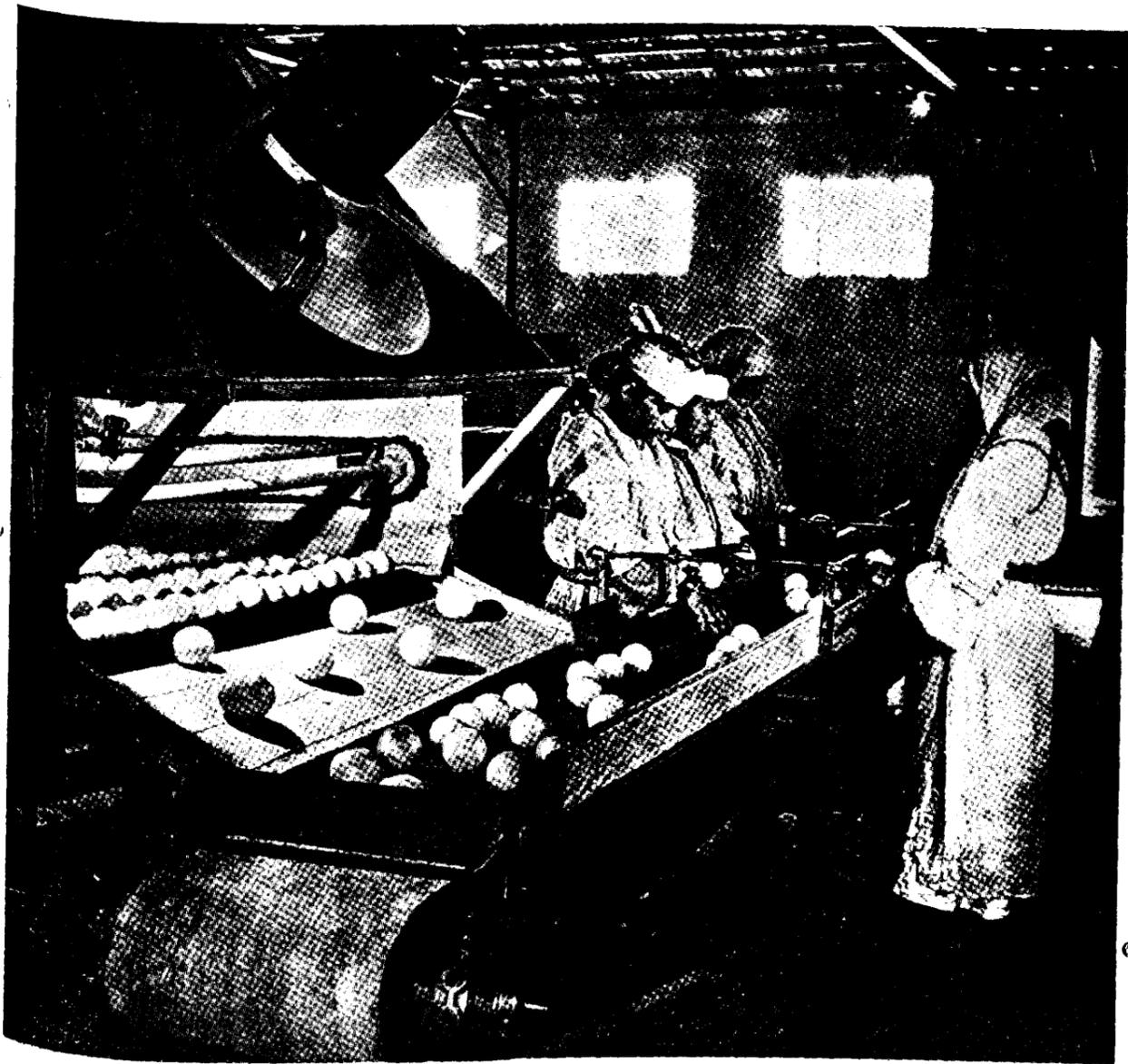
En tout état de cause, d'après la production des dérivés des fruits au cours des dernières années, on peut évaluer comme il suit l'importance du débouché que ces industries ont offert à la production fruitière.

	ANNEES		
	1951 ton.	1955 ton.	1956 ton.
Jus	450	650	700
Oreillons	mémoire	1.400	4.400
Pulpes et cuites de fruits	5.200	2.000	4.700
Fruits au sirop	2.900	700	900
Confitures	500	700	1.900
Totaux ...	9.050	5.450	12.600

Pour un large secteur de la production fruitière marocaine l'exportation constitue le principal débouché, après avoir été le stimulant essentiel de son développement.

Tableau général de l'évolution des exportations de fruits (d'après la statistique douanière)
Quantités : tonnes

ESPECES	1930 ton.	1935 ton.	1939 ton.	1950 ton.	1955 ton.	1956 ton.
Amandes	1.093	573	3.673	4.672	1.923	1.212
Agrumes	302	2.929	14.506	137.757	196.869	148.784
Autres fruits :						
— Frais	8	71	206	616	1.126	764
— Sacs ou séchés	73	53	122	606	146	561
Totaux ...	1.476	3.626	18.507	143.651	199.364	151.321



Les stations de conditionnement, complément indispensable des plantations d'agrumes pour l'exportation de leurs récoltes

En valeurs les exportations se sont élevées aux chiffres suivants pour les trois dernières années douanières.

ESPECES	ANNÉES		
	1954	1955	1956
Amandes	489,3	453,1	911,2
Agrumes	3.523,4	6.761,5	6.751,2
Autres fruits frais..	64,8	69,6	58,1
Autres fruits secs ou séchés	10,8	10,2	23,1
Totaux	4.088,3	7.294,4	7.743,6

Par comparaison avec ceux qui ont été donnés pour les importations, les chiffres qui précèdent permettent de proposer une nouvelle mesure du chemin parcouru par la production fruitière marocaine depuis 1930.

Alors qu'en 1930, le Maroc devait importer 5.796 tonnes de fruits, il ne pouvait en exporter que 1.470 dont 1.093 d'amandes.

En 1939, avec 18.291 tonnes, les exportations dépassaient déjà le triple des importations qui s'élevaient à 5.283 tonnes.

En 1955, les importations avec 25.000 tonnes ne représentaient plus que le huitième des exportations : 199.000 tonnes.

Enfin, tandis que les exportations d'amandes ont peu varié et que celles des autres fruits sont restées insignifiantes, la presque totalité en est maintenant couverte par les agrumes.

Comme pour la plupart des autres produits agricoles du Maroc, la France et les pays de la zone franc sont de loin le débouché le plus considérable des excédents de la production fruitière du pays.

Pour la seule année 1956 par exemple, les exportations de fruits du Maroc se sont classées comme il suit par pays de destination, selon la statistique douanière.

PAYS IMPORTATEURS	EXPORTATIONS					
	FRUITS FRAIS		FRUITS SECS		FRUITS SECHES	
	Quantités (T)	Valeurs (millions)	Quantités (T)	Valeurs (millions)	Quantités (T)	Valeurs (millions)
France	123.195	5.713	717	436	119	9
Autres pays de la zone franc..	4.336	186	86	15	44	2
Total zone franc.....	127.531	5.899	803	451	163	11
Allemagne	13.779	581	649	425	79	4
U.R.S.S.	2.074	62	—	—	—	—
Autres pays	6.023	268	80	45	—	—
Total général.....	149.407	6.810	1.532	921	242	15

En ce qui concerne les dérivés des fruits, l'évolution des exportations a été la suivante :

	1951		1954		1955		1956	
	Quantités (T)	Valeurs	Quantités (T)	Valeurs	Quantités (T)	Valeurs	Quantités (T)	Valeurs
I - Jus de fruits (1)								
Jus d'oranges	—	—	790,3	66,4	1.379	122,8	1.331	136
Jus de fruits divers	—	—	9	1,1	95,6	17,1	110	155
Total des jus de fruits	1.179	84	799,3	67,5	1.474,6	139,9	1.441	291
II - Conserve de fruits								
Pulpes de fruits....	4.186	318,6	2.679,4	197,7	2.765,5	257,1	4.466	613
Fruits au sirop	212,7	21,1	870,2	84,8	990,6	114	1.088	167,8
Pâtes de fruits	511	26,6	1.746,8	96,4	1.549,4	105,5	2.632	272,5
Confitures	109	21	234,3	32,6	177,3	17,8	1.686	229
Total des conserves de fruits	5.018,7	387,3	5.530,7	411,5	5.482,8	494,4	9.872	1.282,3

N.B. (1) : Les renseignements statistiques sur les jus de tomates figurent au chapitre V « Cultures horticoles ».

Si dans l'ensemble les exportations ont augmenté, leur aire de dispersion s'est restreinte à peu près exclusivement aux pays de la zone franc, par suite notamment de la fermeture du marché anglais qui, après le marché français, était, un moment, le principal client du Maroc.

Les jus de fruits marocains n'ont pu, en effet, soutenir la concurrence des produits américains bénéficiant d'une subvention de 40 % à l'exportation, tandis que les pulpes d'abricots du Maroc se sont trouvées supplantées par les pulpes espagnoles vendues à des prix moins élevés.

Le résultat est que la France en 1956 a absorbé la quasi totalité des exportations marocaines de dérivés des fruits, soit :

Jus de fruits...	1.206 tonnes pour 122 millions
Pulpes et oreillons	4.446 tonnes pour 610 millions
Fruits au sirop ..	1.066 tonnes pour 163 millions
Pâtes en serres ..	2.574 tonnes pour 266 millions
Confitures	1.585 tonnes pour 215 millions

Dans ces conditions, on est amené à se demander s'il n'y aurait pas intérêt à ce qu'une part des recettes provenant de la protection douanière, qui vient, au moment où nous écrivons, d'être instaurée au profit des industries marocaines, soit affectée sous une forme à déterminer, à une réduction des prix de vente des dérivés des fruits lorsqu'ils sont exportés vers certains pays, sur les marchés desquels ils se heurtent à la concurrence des produits étrangers bénéficiant de mesures analogues de la part de leurs pays d'origine.

C) ETUDE PARTICULIERE DES PRINCIPALES CULTURES ET PRODUCTIONS FRUITIERES

Quelques cultures jouent dans l'économie agricole du Maroc un rôle tellement important soit par leur fonction vivrière, soit par la place que leurs produits tiennent dans l'activité industrielle ou le commerce extérieur qu'il convient d'entrer à leur sujet dans quelques détails supplémentaires.

Nous consacrerons ainsi quelques pages à l'étude particulière de chacune des productions suivantes :

- Les agrumes
- L'abricot.
- La datte et la figue.

1° Les agrumes

Parmi les cultures arbustives fruitières du Maroc, l'agrumiculture est sans conteste celle dont le développement a pris l'aspect le plus spectaculaire au cours des 20 dernières années.

Des régions entières se sont couvertes de damiers d'orangeries alternant avec d'autres cultures et ces plantations sont devenues l'une des grandes richesses agricoles du pays.

Ces orangeries sont à la source d'un commerce d'exportation, qui a pris une ampleur considérable, en même temps qu'elles apportent plusieurs dizaines de milliers de tonnes de fruits à la consommation de la population locale ; elles assurent du travail à une importante main-d'œuvre non seulement dans les vergers, mais aussi dans les nombreux ateliers de conditionnement et d'emballage, ainsi que dans les industries annexes ; elles concourent enfin au progrès général de l'agriculture marocaine en assurant aux agriculteurs qui les exploitent une trésorerie qui leur permet d'assurer le financement des dépenses indispensables à la mise en œuvre de ces progrès.

Le rythme d'expansion de l'agrumiculture, lent jusqu'en 1935, s'est accéléré à partir de cette époque jusqu'en 1940 ; il s'est ensuite stabilisé pendant les années de guerre pour s'accroître très rapidement à partir de 1945.

De 1950 à 1956 la progression annuelle a varié de 2.500 à plus de 4.000 hectares.

ANNEES	SURFACES APPROXIMATIVES (HA)			Production (ton.) (1)	OBSERVATIONS
	Marocains	Européens	Totales		
1925	770 ha	110 ha	780 ha	—	N.B. - (1) Les productions indiquées correspondent aux campagnes de récolte se terminant dans les années relevées en première colonne.
1930	1.210	580	1.590	—	
1935	1.770	2.880	4.650	17.500	
1940	12.840	9.600	12.440	40.000	
1945	4.500	13.400	17.900	70.000	
1948	5.700	16.400	22.100	118.000	
1950	6.700	18.900	25.600	173.000	
1953	8.500	26.200	34.700	220.000	
1954	8.953	28.822	37.775	184.000	
1955	9.000	32.300	41.900	209.000	
1956	—	—	—	251.000	La production 1956-1957 a été de l'ordre de 280.000 tonnes environ.

Par ordre d'importance, les principales régions productrices se classent comme il suit d'après les superficies plantées en 1955 :

REGIONS	SUPERFICIES 1955			Production 1955-1956
	Marocains	Européens	Totales	
Rharb et Ouezzan	1.390	14.160	15.460	166.000 T
Rabat (territoire)	1.080	2.270	3.350	
Agadir	740	4.000	5.400	
Oujda	1.970	2.030	4.000	
Marrakech	880	2.760	3.640	
Fès	1.500	1.590	3.090	
Tadla	1.590	1.440	2.970	
Meknès	420	2.120	2.540	
Casa-Mazagan ..	180	1.260	1.440	
			19.000	

(1) La récolte de la région d'Agadir a été gravement affectée par les deux invasions acridiennes de 1954-1955 et 1955-1956 sans lesquelles elle aurait normalement atteint ou dépassé 35.000 tonnes.

Il convient de noter la proportion particulièrement importante des orangeries appartenant à des Marocains dans les régions d'Oujda, de Fès et du Tadla ; dans ces régions, elle approche ou dépasse 50 % du total tandis qu'elle n'atteint pas 10 % dans celle du Rharb et d'Ouezzane où s'est porté de beaucoup le principal effort de plantation des européens.

Cette région, associée à celle de Rabat, est également celle de la plus forte production, quatre fois supérieure à celle d'Agadir qui viendrait en année normale au deuxième rang, avec les rendements unitaires les plus élevés, eu égard à l'âge moyen des plantations, la plupart très récentes.

En se plaçant à ce dernier point de vue, le mouvement d'extension des plantations au cours des dernières années s'est plus particulièrement porté sur les régions suivantes, en prenant pour

exemple l'année 1945 comme terme de comparaison :

En premier lieu, sur la région du Rharb et d'Ouezzane où les plantations sont passées de quelque 5.700 hectares en 1945 à plus de 15.000 hectares en 1955.

En second lieu, dans celle d'Agadir, où elles ont à peu près septuplé en passant d'environ 760 hectares, à plus de 5.000 hectares, et dans le Tadla où elles ont presque quintuplé en approchant 3.000 hectares, contre 610 hectares.

La progression a été plus faible dans toutes les autres régions, ne dépassant guère 100 % à Fès et bien moins ailleurs.

En Chaouïa et à Mazagan même, il y a eu légère régression, sans doute à cause de la concurrence des cultures maraîchères plus rentables dans la zone côtière ; régression d'ailleurs sans influence appréciable sur l'ensemble ; ne portant que sur des chiffres très faibles.

Du fait même de la rapidité d'extension de l'orangerie marocaine, l'une de ses caractéristiques est sa jeunesse.

C'est ainsi que, sur les 41.900 hectares plantés en 1955, à peine 25.000 hectares pouvaient être considérés comme entrés en production ; le reste, plus de 17.000 hectares, n'avait pas 5 ans.

Cette jeunesse de l'orangerie marocaine explique la croissance rapide de la production par l'entrée en rapport chaque année de superficies importantes, tandis que celles qui les ont précédées au cours des cinq ou six années antérieures développent largement leur productivité en tendant vers l'âge adulte.

L'étude de la composition des orangeries marocaines donne les résultats approximatifs suivants, d'après le recensement du tertib de l'année 1954, sur la base d'une densité moyenne de 200 arbres à l'hectare.

REGIONS	SURFACES PAR ESPECES (HA)							Totaux
	Clémentines	Mandarines	ORANGES			Pomelos	Citrons	
			Précoces	De saison	Tardives			
Oujda	600	40	600	1.530	590	30	30	3.420
Fès et Taza	170	30	820	770	1.130	30	60	2.810
Meknès	40	110	870	400	890	130	60	2.500
Rharb-Ouezzane ..	1.600	250	5.820	1.950	3.530	320	400	13.870
Rabat	260	40	920	980	740	60	50	3.050
Chaouïa	200	50	500	110	130	40	40	1.070
Mazagan	30	20	80	110	50	—	10	300
Tadla	60	60	510	1.420	450	30	20	2.550
Marrakech	660	40	1.240	790	460	110	50	3.350
Safi et Mogador ..	—	—	10	10	10	—	—	30
Souss	380	50	650	820	2.550	300	50	4.800
Totaux ...	4.000	690	12.020	8.690	10.530	1.050	770	37.750

Ainsi les plantations d'orangers représentent plus des trois quarts de l'ensemble du verger d'aurantiacées et, parmi elles, les variétés précoces forment presque le tiers de ce verger et les variétés tardives plus du quart.

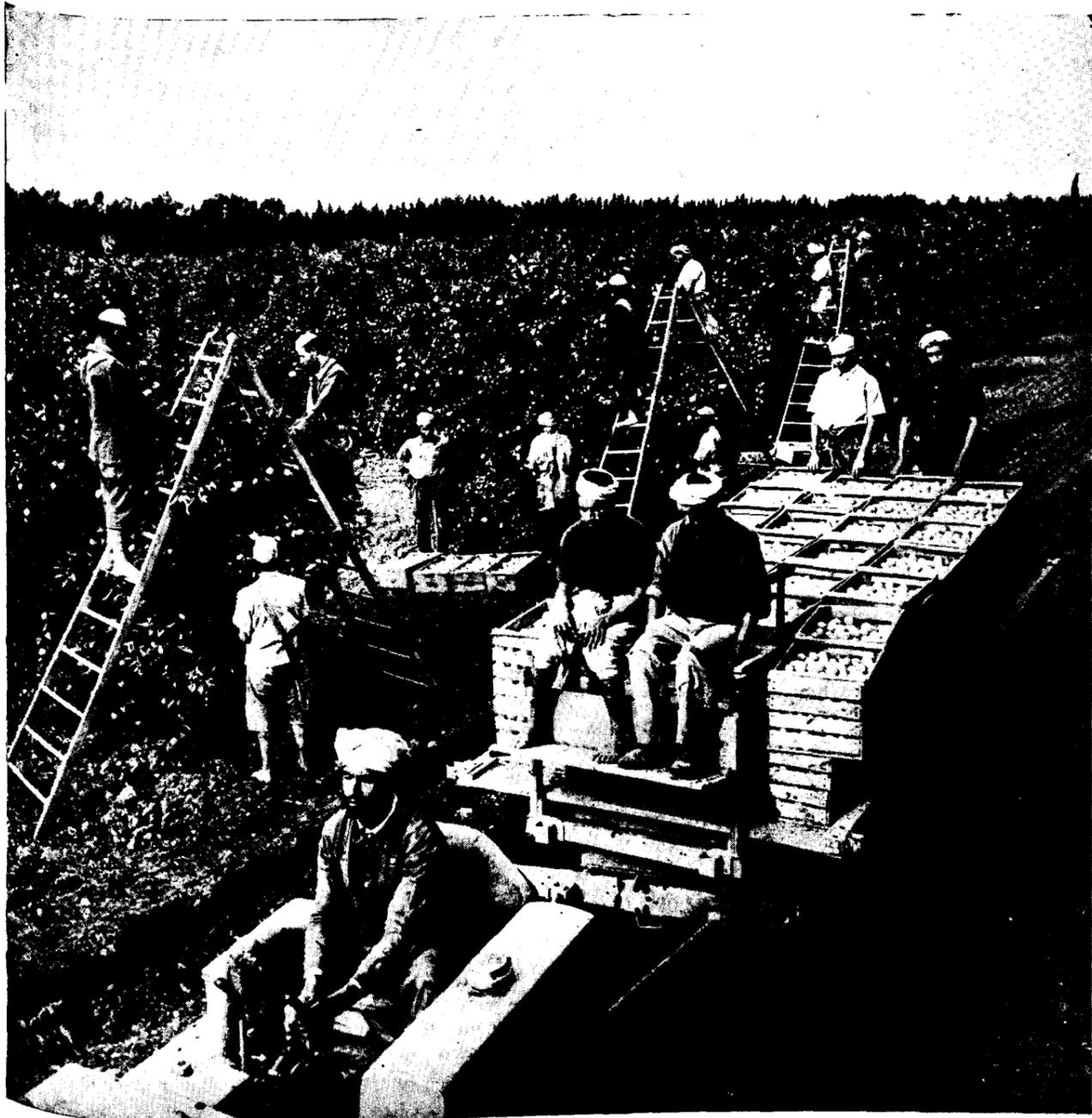
La proportion de variétés précoces était la plus élevée dans le Rharb où elle approchait de la moitié des superficies.

Par contre, plus de la moitié du total du verger du Souss est plantée en variétés tardives.

Après celles d'orangers, les plantations de clémentiniers viennent en deuxième rang, très loin derrière, avec seulement un peu plus du dixième des superficies; les deux cinquièmes de ces plantations se trouvent dans le Rharb.

En troisième ligne se placent les pomélos (pamplemousses) dont les régions du Souss et de Meknès offrent la densité relative la plus forte.

Cette dernière région a par ailleurs la plus forte proportion de mandariniers qui ne sont autre-



La récolte des agrumes doit être faite avec beaucoup de soins et procure du travail à une main-d'œuvre nombreuse
Photo Belin

ment cultivés sur des surfaces notables que dans le Rharb.

Celui-ci groupe enfin plus de la moitié des plantations de citronniers.

Si l'on considère les tonnages de production, les derniers chiffres connus, sujets encore à quelques modifications, font apparaître que les principales régions productrices se classent comme il suit pour chacune des variétés :

a) Clémentines :

Rharb	8 à 10.000 tonnes
Région de Rabat	2.400 tonnes
Région de Marrakech	2.200 tonnes
Chaouïa	2.000 tonnes
Maroc Oriental	1.700 tonnes
Souss	1.200 tonnes
Autres régions	de 100 à 1.000 t

b) Mandarines :

Rharb	1.800 tonnes
Région de Rabat	700 tonnes
Chaouïa	640 tonnes
Autres régions (max.)	300 tonnes
Total : .. environ	4.500 tonnes

c) Oranges précoces (navels) :

Rharb	72.000 tonnes
Région de Rabat	12.000 tonnes
Chaouïa	9.180 tonnes
Région de Marrakech	5.600 tonnes
Région de Fès	5.300 tonnes
Région de Meknès ..	5.150 tonnes
Souss	4.500 tonnes
Total : .. environ	118.000 tonnes

d) Oranges de saison (variétés locales - Sanguines) :

Rharb	27.000 tonnes
Région de Rabat ..	11.000 tonnes
Tadla	5.000 tonnes
Maroc Oriental	3.500 tonnes
Région de Fès	3.500 tonnes
Chaouïa	2.450 tonnes
Autres régions au +	1.700 tonnes
Total : .. environ	58.000 tonnes

e) Oranges tardives (Valencia, Jaffa, Vernia) :

Rharb	37.000 tonnes
Région de Rabat	7.000 tonnes
Région de Meknès ..	4.850 tonnes
Région de Fès	4.740 tonnes
Région du Souss	4.500 tonnes
Autres régions	moins de 2.000 tonnes
Total : .. environ	65.000 tonnes

f) Pomelos (Pamplemousses) :

Rharb	4.000 tonnes
Souss	3.000 tonnes
Tadla	800 tonnes
Région de Rabat	500 tonnes
Chaouïa	500 tonnes
Autres régions	tonnages inférieurs
Total : .. environ	9.500 tonnes

L'exportation et la consommation des agrumes ont simultanément suivi la progression de la production.

Actuellement, on peut considérer que les deux tiers de cette dernière sont exportés, tandis que 80 à 100.000 tonnes restent sur le marché intérieur où elles sont utilisées à concurrence d'une dizaine de milliers de tonnes au maximum pour l'industrie de la conserve : pulpes et confitures, et pour celle des jus de fruits ; la différence est absorbée à l'état frais par la consommation des populations urbaines et rurales qui en font un usage de plus en plus large.

Lorsque les jeunes plantations de moins de cinq ans en 1955 seront entrées en rapport normal, soit en 1960, les 41 à 42.000 hectares de verger d'alors seront capables d'une production de l'ordre de 350 à 400.000 tonnes.

En admettant que la consommation intérieure se fixe autour de 100.000 tonnes, les excédents à exporter pourront atteindre 300.000 tonnes.

Une telle perspective pose avec acuité pour le proche avenir plusieurs problèmes ; celui des débouchés, tant sur la France que sur l'étranger ; celui des prix de revient à la production et celui de la réduction des frais de conditionnement, de transport et de vente sur les marchés de consommation ; celui aussi de l'utilisation industrielle des rebuts de triage et de conditionnement.

Dès la campagne d'exportation 1955-1956, les tonnages suivants ont été exportés pour chacune des variétés :

Clémentines	17.204 tonnes
Mandarines	1.103 tonnes
Oranges	149.753 tonnes
Pomelos	3.292 tonnes
Citrons	3.708 tonnes

Total 175.070 tonnes

Or, il est incontestable que le développement de l'agrumiculture marocaine est la conséquence directe des privilèges dont elle a joui pour l'écoulement de ses récoltes sur le marché français à des prix généralement beaucoup plus rémunérateurs que sur les autres marchés d'exportation.

Ces privilèges ont consisté : d'une part, en un contingentement des importations en France des agrumes provenant des pays producteurs autres

que l'Afrique du Nord, et notamment l'Espagne ; d'autre part, en l'octroi au Maroc de contingents tarifaires d'admission en franchise de droits de douane, dont les montants ont été suffisamment élevés, jusqu'à la récolte 1956, pour permettre d'absorber la totalité des excédents exportables.

Ces contingents sont actuellement les suivants :

Oranges	150.000 tonnes
Mandarines	10.000 tonnes
Citrons	10.000 tonnes
Clémentines	30.000 tonnes
Pamplemousses	18.000 tonnes
Divers	2.000 tonnes

Total 220.000 tonnes

Si ces chiffres laissent encore de larges marges en ce qui concerne toutes les variétés de deuxième importance, il n'en était plus de même, dès la campagne 1956, pour les oranges dont les exportations totales ont pratiquement atteint le niveau du contingent.

Cette éventualité avait été prévue à l'avance par les autorités administratives et les exportateurs, qui n'ont pas manqué depuis plusieurs années de se préoccuper d'ouvrir aux oranges marocaines des marchés d'exportation autres que le marché français.

Dans le cadre de cette politique, de sérieux efforts de prospection et d'exportation ont été poursuivis vers les divers marchés, spécialement vers l'Europe Centrale, Nordique et Orientale (Russie) et même vers le Canada.

Des résultats importants ont été acquis, puisque, d'après les statistiques de « l'Office Chérifien de Contrôle et d'Exportation », les exportations d'oranges vers les pays étrangers à la zone franc ont dépassé 15 % des exportations totales, soit plus de 23.000 tonnes dont plus de 11.000 tonnes sur la Russie, 8.633 tonnes vers l'Allemagne, ainsi que des tonnages d'un millier de tonnes vers les Pays-Bas et la Tchécoslovaquie.

Pour les cinq premiers mois de la campagne 1956-1957, la proportion des exportations vers les mêmes destinations a excédé 38 %, avec 42.000 tonnes, dont principalement 26.000 sur l'Allemagne, 6.700 tonnes vers les Pays-Bas et des quantités appréciables vers le Danemark, la Finlande, la Suède, la Pologne et la Grande-Bretagne.

Si de tels courants se confirment dans l'avenir on peut espérer que le problème des débouchés des oranges à l'exportation sera en grande partie résolu.

Un autre facteur de solution du problème de l'écoulement des excédents toujours plus considérables des récoltes d'agrumes réside dans l'extension du débouché industriel.

Nous avons dit combien l'activité de ces indus-

tries était faible à l'égard de leur capacité de production et nous avons souligné que la cause principale en était les difficultés qu'elles rencontrent à l'exportation de leurs produits.

Pour illustrer ces difficultés, signalons que le prix de vente des jus d'agrumes en France, dont la consommation s'élève à 15.000 tonnes, correspond à un prix d'achat de ces fruits de 6 F le kilo alors que les industriels du Maroc doivent payer leur matière première jusqu'à 15 F.

L'effort réalisé pour les exportations de fruits frais doit donc impérieusement être étendu en vue de l'élargissement des débouchés extérieurs de leurs dérivés industriels.

L'accroissement des quantités exportables et exportées a en effet pour corollaire, celui des écarts de triage et de conditionnement dont la proportion est évaluée à 10 % des récoltes.

Or, les limites de la capacité d'absorption du marché intérieur pour la consommation en frais de ces écarts, ne leur laisserait rapidement d'autre possibilité d'utilisation que le traitement par les industries.

Il serait donc extrêmement regrettable pour l'économie du pays que, faute de débouchés, celles-ci ne puissent les absorber qu'à vil prix, le résultat en serait l'amenuisement des cours à la production de l'ensemble des récoltes, surtout de celles des petits producteurs mal placés pour défendre commercialement leurs intérêts.

Ainsi est soulevée toute la question de l'organisation à venir du marché intérieur des agrumes et de la production agrumicole, pour la solution de laquelle les circonstances deviendront de plus en plus pressantes.

Ce serait sortir du cadre de notre travail que de conjecturer de ces solutions, disons seulement que la coopération agricole semble devoir y jouer un rôle déterminant, ainsi que des formules d'encouragement aux exportations.

Signalons aussi que l'utilisation industrielle des fruits pourrait peut-être, être facilitée par la naissance d'industries capables d'employer leurs déchets actuellement sans valeur pour certaines fabrications nouvelles : furfural, etc...

2° L'abricot

Deux catégories d'abricotiers sont cultivées au Maroc :

— d'une part, les multiples variétés indigènes que l'on rencontre dans les vergers traditionnels et dont les fruits « mech-mech », généralement d'une assez médiocre valeur, sont vendus sur les souks, ou livrés aux industries qui les utilisent essentiellement pour la fabrication de pulpes cuites, purées et confitures de qualité secondaire ;



Fructification d'abricotier de variété européenne

— d'autre part, dans les plantations modernes de vente, un petit nombre de variétés d'importation sélectionnées pour leurs aptitudes industrielles ainsi que pour leurs qualités commerciales en vue de la vente sur les marchés urbains pour la consommation de table : citons notamment les variétés « Bullida », « de Anton », « Canino », « Hatif Duclos », etc...

Ce sont ces dernières variétés bien entendu qui constituent la majeure partie des extensions du verger marocain enregistrées au cours des années passées sur les exploitations européennes, mais aussi en milieu traditionnel marocain grâce à l'action des pépinières régionales d'Etat.

Nous n'avons pu nous procurer de statistique récente de ces plantations de variétés améliorées d'abricotiers : en 1953 leur superficie totale était évaluée à près de 3.000 hectares, elle devait atteindre environ 3.500 hectares en 1956.

La moitié de ces plantations se trouve dans les régions de Marrakech et du Tadla dans les plaines du pied de l'Atlas où elles avoisinent une proportion équivalente de peuplements de « mech-mech » qui remontent dans les basses vallées de la montagne.

Un deuxième centre important de production est installé dans la région du Rharb sur une surface de 600 à 700 hectares.

Le Maroc oriental viendrait en troisième rang avec quelque 300 hectares puis les régions de Chaouïa et de Fès avec moins de 200 hectares chacune.

La production se partagerait à peu près également entre la consommation en frais et l'industrie ; elle est extrêmement variable, entre des limites de 6.000 à 15.000 tonnes suivant les années.

On doit noter que la presque totalité des quantités industrialisées est utilisée pour la préparation de conserves en boîte, l'industrie du séchage des fruits n'existant pratiquement pas. Cependant les essais effectués dans les stations expérimentales, ont démontré que les variétés actuellement cultivées sont susceptibles de fournir des produits d'excellente qualité et des méthodes de traitement ont été mises au point avec succès.

Cette absence d'industries de séchage des fruits est sûrement un facteur limitant des plantations marocaines d'arbres fruitiers à noyaux, notamment de celles d'abricotiers, mais il est certain que de telles industries ne pourraient s'implanter avec chances de succès qu'à la condition d'être assurées au départ de débouchés suffisants sur le marché intérieur, avant d'être obligées d'aborder les marchés extérieurs en raison de la concurrence sévère qui y sévit.

Or, le Maroc n'a importé qu'un peu moins de 140 tonnes seulement de fruits séchés en 1955 par exemple, dont 127 tonnes de pruneaux et 1 tonne d'abricots secs.

Il s'agit en effet de produits chers dont la consommation sur le marché local se heurte à celle des fruits secs ou séchés similaires de production locale, dattes, figues, raisins, de qualité bien inférieure sans doute, mais aussi de prix de revient bien plus faible, mieux en rapport avec le pouvoir d'achat de la masse de la population et ses habitudes alimentaires.

3° La datte et la figue

Les productions de dattes et de figues méritent une étude particulière en raison du rôle qu'elles jouent dans l'alimentation des populations marocaines.

Géographiquement les récoltes de ces fruits se sont réparties comme il suit au cours des dernières années.

REGIONS	Moyenne 1952-1956		Année de la plus faible récolte 1956		Année de la plus forte récolte 1955	
	Dattes	Figues	Dattes	Figues	Dattes	Figues
Maroc Oriental	1,2	mémoire	0,5	mémoire	0,5	mémoire
Fès et Taza	mémoire	19,7	mémoire	20	mémoire	22,5
Meknès, Tafilalet	14,7	2,3	10	0,4	30,7	8
Rharb, Ouezzane	—	5,5	—	5	—	7,5
Rabat	—	2,8	—	4	—	1,5
Chaouïa	—	1,7	—	0,6	—	3,7
Doukkala	—	4,5	—	2	—	6
Tadla	—	0,4	—	0,3	—	0,5
Marrakech, Ouarzazate ..	50,3	7,8	26,8	8,2	79,2	10,5
Safi et Mogador	0,6	6,8	0,4	0,7	0,5	5,8
Souss et confins sahariens	5,5	0,7	3,5	0,8	9	0,5
Totaux ...	72,2	52,2	41,2	42,0	119,8	66,5

N.B. : Les récoltes de figues sont évaluées en fruits frais.

Les grands centres de production des dattes sont le Tafilalet et la haute vallée du Drâa et celle de son affluent le Dadès ; les récoltes en sont malheureusement très variables, pouvant passer du simple au triple.

Ces fruits constituent l'une des ressources alimentaires de base des régions présahariennes ; il en résulte qu'une partie seulement de la production est exportée de ces régions vers celles du nord, mais ces expéditions n'acquièrent des volumes importants que les années de fortes récoltes.

Par ailleurs, les exportations hors des frontières du Maroc sont insignifiantes, ne revêtent guère que le caractère d'un commerce frontalier avec l'Algérie.

Les dattes marocaines, en effet, le plus souvent, ou bien n'ont qu'une valeur commerciale assez faible, ou sont de mauvaise conservation ; quelques variétés seulement pourraient soutenir la concurrence avec les dattes algériennes ou tunisiennes, mais leur production est faible et surtout, malgré des tentatives malheureusement épisodiques de normalisation de leur récolte et de leur conditionnement, leur préparation pour la vente ne leur permet pas d'aborder la consommation de luxe à laquelle leurs qualités intéressantes pourraient leur permettre de prétendre.

Il résulte de cette absence d'organisation technologique et commerciale du marché intérieur de la datte que la consommation marocaine de luxe est en grande partie alimentée par des importations de dattes d'Algérie, auxquelles s'ajoutent, spécialement les années de disette, des importations de dattes d'Irak de faible valeur.

Au total, les quantités ainsi importées pour combler les insuffisances quantitatives et qualitatives de la production locale varient de 1.000 à 30.000 tonnes suivant les années.

D'un volume et d'une valeur alimentaire moins

que celles des dattes, les récoltes de figues constituent néanmoins une ressource essentielle pour les populations de certaines régions ; elles leur permettent par le séchage, de constituer des réserves alimentaires appréciables, complémentaires de celles que leur procure les récoltes d'olives et dont le supplément est vendu pour la consommation hors des lieux de production.

Le grand centre de celle-ci et spécialement de la figue sèche, est la région sub-riffaine de Taza à Ouezzane ; la région de Marrakech, grande productrice elle aussi, n'intervient que pour des tonnages moitié moindres.

Comme pour la datte, la production de la figue est très hétérogène ; l'inconvénient, secondaire pour les quantités considérables consommées à l'état frais, devient majeur pour la valorisation de la production des figues sèches.

Certaines variétés cependant présentent de ce point de vue une réelle valeur dont, comme pour la datte, il n'est malheureusement pas encore tiré parti, faute de standardisation de la production, de normalisation des méthodes de récolte et de commercialisation des fruits frais, et, en l'absence d'organisation méthodique et rationnelle à l'échelle industrielle des opérations de séchage et de conditionnement.

Bien entendu, dans de telles conditions le Maroc est amené à importer d'Algérie de petits tonnages de produits de choix qu'il pourrait produire lui-même, pour le plus grand profit du fellah.

D) PERSPECTIVES

Au long de ce chapitre sur l'arboriculture, nous avons à chaque occasion essayé de découvrir les voies d'avenir qui semblent s'ouvrir à l'arboriculture fruitière pour laquelle le Maroc a une vocation manifeste.

Nous pensons que ce pays se doit à lui-même d'exploiter, autant que faire se peut, cette vocation qui lui offre, d'une manière généreuse, non seulement la possibilité de développer ses ressources alimentaires et d'améliorer la balance de son commerce extérieur, mais encore un moyen particulièrement efficace de pourvoir à la promotion économique et sociale de son agriculture.

Par ses exigences fréquemment élevées en main-d'œuvre, par les recettes également élevées qu'elle assure souvent à l'unité de surface, par l'apport vivrier important qu'elle peut procurer, par l'élément stable de variété et d'harmonie qu'elle constitue dans l'exploitation agricole, par la faculté qu'elle offre de valoriser les travaux de défense et de restauration des sols ainsi que de tirer profits de terres impropres à d'autres cultures, l'arboriculture fruitière doit en effet trouver place dans un nombre considérable d'exploitations familiales pour fixer durablement leurs chefs et leurs familles à la terre qu'ils cultivent, en leur assurant une réelle sécurité d'existence et un niveau de vie amélioré.

Toutefois, de tels objectifs ne peuvent être atteints qu'à la condition de l'institution d'une organisation de la production, de la commercialisation et éventuellement de l'industrialisation des récoltes fruitières permettant de valoriser pleinement leurs excédents commercialisables éventuels en sus des besoins de l'auto consommation familiale.

Dans ce but, il importe de poursuivre les efforts déjà entrepris depuis plusieurs années pour la standardisation des variétés et de les compléter par une politique active d'éducation des producteurs. Cette éducation doit poursuivre la normalisation des méthodes de récoltes et l'application d'une saine discipline de commercialisation de leurs produits, par la pratique éclairée de la coopération, ainsi que d'une collaboration efficace et intelligente avec un commerce et une industrie rationnellement organisés et équipés.

Nous le rappelons, l'accroissement des besoins du marché intérieur pour la consommation de bouche et les perspectives offertes par les possibilités de transformation industrielle, ainsi que par l'importance des marchés d'exportation, ouvrent à l'arboriculture fruitière marocaine de larges horizons.

Sur le plan de la production même, les pépinières régionales créées depuis 1950 ont dès maintenant un potentiel de production annuelle de 600.000 à 700.000 arbres que les fellahs peuvent se procurer à bon compte, en particulier pour leurs plantations vivrières d'oliviers, de figuiers, d'amandiers et d'abricotiers surtout, mais aussi d'agrumes et autres arbres.

Les industries de traitement des fruits ont une capacité de production très supérieure à leurs débouchés actuels tant sur le marché intérieur qu'à l'exportation, et la solution de leurs difficultés revêt une importance majeure pour l'avenir arboricole du Maroc ; l'essor de ces industries ne pourrait d'ailleurs que faciliter à la fois leur extension dans les branches où elles ne se sont pas encore aventurées comme le séchage, et le développement de la coopération dans un domaine où elle ne peut s'épanouir si la conjoncture économique reste défavorable.

Il y a donc un intérêt majeur à ce que les obstacles que rencontrent actuellement les industries de la conserve et des jus de fruits soient écartés par des mesures appropriées.

Quoiqu'il en soit, pour les seuls besoins vivriers des populations rurales, il est à souhaiter que les plantations se développent à un rythme moyen annuel de 4 à 5.000 hectares, auxquels doivent pouvoir s'ajouter les plantations commerciales pour l'approvisionnement général du marché, notamment en fruits donnant lieu jusqu'à présent à un fort courant d'importation : pommes, poires, etc..., ainsi que celles de fruits d'exportation.

TROISIEME PARTIE

LA PRODUCTION ANIMALE

Si l'on se réfère aux calculs que nous avons pu faire sur le revenu de l'agriculture marocaine et dont nous avons donné les résultats dans la première partie de cet essai, on constate que l'économie agricole du Maroc repose à peu près également sur la production animale et sur la production végétale ; la part de la première, un peu plus de 45 %, est toutefois légèrement inférieure à celle de la seconde, soit plus de 54 %.

Le sens de cette dernière comparaison, vrai dans une vue d'ensemble de l'économie agricole du pays, semble cependant s'inverser dans le cas de l'agriculture traditionnelle, dont l'économie particulière ap-

paraît un peu davantage à base d'élevage que de production végétale, encore que la différence soit faible et marque plutôt une tendance.

Par contre, la place de l'élevage dans l'agriculture moderne est très faible.

Une autre remarque préliminaire importante doit être faite, c'est que dans le commerce extérieur d'exportation, la part des produits de l'élevage est faible, moins de deux milliards et demi en 1955, soit moins de 7 % de l'ensemble des exportations de produits agricoles alors que les importations de mêmes produits sont supérieures de plus du double.

CHAPITRE I.

SITUATION DE L'ELEVAGE

(Etude Statistique)

Le domaine de l'élevage marocain comprend :

a) la majeure partie des terres labourables annuellement laissées en jachères, dont la superficie varie autour de 2.500.000 hectares,

b) les 7.600.000 hectares de terres cultivables partiellement après travaux de mise en valeur,

c) une partie des 90.000 hectares de merdjas et des 3.250.000 hectares de forêt,

d) plusieurs millions d'hectares de steppes et de zones montagneuses de parcours.

Ce domaine, avec l'appoint des quelque 20.000 hectares de cultures fourragères et des chaumes des 4.500.000 hectares de cultures annuelles, assure dans les conditions souvent précaires que nous étudierons plus loin, la subsistance d'un troupeau dont les effectifs ont évolué comme il suit de 1926 à 1955, d'après le recensement du terrib :

ESPECES	EFFECTIFS (EN MILLIERS DE TETES)					
	1926	1939	1944	1946	1950	1955
Chameaux	118	146,3	195,5	161,7	194,2	225,7
Chevaux et juments	190,2	187,3	230,7	155,5	179,4	223,1
Mulets	72,7	146,7	169,2	141,5	149	185,3
Anes	562,9	604,2	873,8	533,9	687,6	969
Bovins	1.932,9	1.870,8	2.679,4	1.394,8	1.942	2.466,3
Porcs	59,8	51,7	94,9	40	83,9	61,2
Ovins	9.248,4	10.790	10.860,4	6.030,6	10.374,9	13.180,5
Caprins	3.037,7	6.115	6.856,8	4.292	7.350,3	7.402,5

Les effectifs du troupeau qui avaient constamment augmenté jusqu'en 1944, furent durement éprouvés lors de la grande sécheresse de 1945.

Dès l'année 1950 cependant, les effectifs avaient retrouvé à peu près les chiffres records qu'ils avaient atteint antérieurement dans les années les plus favorables, les dépassant même dans certains cas.

Les années postérieures, la progression s'est encore accentuée, ce qui pose de graves problèmes.

Il y a lieu de souligner l'accroissement particulièrement important des troupeaux ovin et caprin qui totalisent maintenant plus de 20 millions de têtes.

Géographiquement, le cheptel marocain se distribue comme il suit :

	Bovins	Ovins	Caprins	Equidés	Chameaux	Anes	Porcs
Maroc Oriental	34,5	1.016,1	430,7	11,2	13,4	39,7	2,2
Fès et Taza	287,7	1.536,2	1.026,0	72,8	4,2	103,9	7,1
Meknès	151,8	1.616,7	574,0	52,0	1,2	44,1	6,1
Tafilalet	32,6	721,9	963,7	11,3	17,4	31,3	mémoire
Rharb, Ouezzane	234,8	769,1	149,0	48,1	mémoire	62,6	7,6
Rabat	211,4	793,1	247,1	30,5	2,9	40,1	9,3
Chaouïa	262,7	971,4	74,5	49,1	35,5	101,3	17,8
Doukkala	271,8	428,2	7,8	18,3	32,8	86,2	3,5
Tadia	187,9	1.724,1	899,1	38,6	14,8	93,9	2,2
Marrakech-Nord	200,-	1.695,1	781,6	30,0	21,6	137,4	2,9
Ouarzazate	7,1	106,5	152,4	1,6	7,9	4,5	mémoire
Safi-Mogador	265,0	931,5	532,3	25,5	32,6	124,5	1,8
Souss et confins sahariens	240,4	870,6	1.564,3	19,5	41,4	99,9	0,7
Totaux	1.858,3	13.180,5	7.402,5	408,5	225,7	969,4	61,2

En ce qui concerne les animaux de rente, on peut constater que la grande zone d'élevage des bovins s'étend à tout le Maroc occidental au nord de l'Atlas,

plus le Souss ; celle des ovins déborde la précédente vers le Maroc oriental, les plus importants troupeaux occupent les régions de hauts plateaux et de mon-

tagnes de l'est, du centre et de l'Atlas méridional ; l'aire d'extension des **caprins** est à peu près la même, à l'exception des plaines sublittorales atlantiques, toutefois les effectifs de cette espèce dominent ceux du cheptel ovin dans toute la bande méridionale présaharienne de l'Algérie à l'Atlantique.

L'élevage du porc dont le centre de gravité est en Chaouia au voisinage de Casablanca, est surtout pratiqué dans le secteur nord-occidental du Maroc.

En ce qui concerne les animaux de trait de bât ou de selle, les **équidés**, chevaux et mulets, ont leurs effectifs assez harmonieusement répartis dans toutes les régions du Maroc occidental, cependant les régions de plateaux qui s'étendent de Taza aux abords du Rharb possèdent un cheptel particulièrement dense.

Les équidés sont peu nombreux, ou rares, dans la bande présaharienne ; ils y sont remplacés par les **chameaux**.

Ceux-ci sont également largement utilisés dans toute la moitié méridionale du Maroc occidental au sud, grosso modo, du parallèle de Casablanca.

L'âne enfin, si largement utilisé comme animal de bât par les populations rurales, est partout largement répandu, spécialement au sud du parallèle de Casablanca ; il apparaît peu nombreux toutefois dans le bassin supérieur du Drâa au sud de l'Atlas.

Pour plus de détails sur cette question de la répartition géographique du cheptel marocain, notamment sur l'habitat des différentes races, on voudra bien se reporter à l'ouvrage très complet du Dr. Vaysse, « L'Elevage au Maroc », publié en 1952 par le Service de l'Elevage.

Dans l'ensemble, le troupeau marocain appartient dans une proportion de plus de 95 % aux éleveurs marocains ; la répartition en était en effet la suivante entre propriétaires marocains et propriétaires européens en 1955 par exemple :



Le troupeau ovin est l'une des grandes richesses de l'élevage traditionnel marocain

Photo Bellin

Espèces	Marocains	Européens
Bovins	2.403,4	62,9
Ovins	12.914,8	266,5
Caprins	7.319	23,1
Equidés	395,3	13,1
Chameaux	226,4	0,3
Anes	966,5	2,9

L'élevage des porcs seul est entre les mains des Européens.

Par ailleurs, la production avicole tient une place importante dans l'économie agricole et le bilan alimentaire du pays ; on estime en effet que la basse-cour marocaine compte quelque 6.000.000 d'animaux producteurs, pour la plupart eux aussi chez les éleveurs marocains.

L'importance toute particulière de l'élevage dans l'économie du milieu rural marocain est le résultat du concours de circonstances naturelles, économiques et sociales remarquables :

- d'abord, l'étendue considérable des terres de parcours pour lesquelles le plus souvent il n'est guère possible, ni même souhaitable d'envisager une autre vocation.
- ensuite, le rôle vivrier essentiel que joue le troupeau pour la population rurale, à laquelle il assure une grande partie de ses ressources vestimentaires et alimentaires, répondant en particulier à la quasi totalité de ses besoins en denrées protéiques animales : lait, viande et œufs.
- enfin, la fonction de caisse d'épargne aisément réalisable, que le troupeau remplit auprès du fellah, en même temps qu'il lui fournit l'énergie dont il a besoin pour l'exécution de ses travaux de culture et de récolte, ainsi que pour ses transports.

En regard de la place extrêmement large de l'élevage dans le secteur traditionnel de l'agriculture marocaine, il est significatif de noter le rôle par contre des plus réduits qu'il joue dans son secteur moderne.

Les raisons principales de cet état de fait nous semblent les suivantes :

En premier lieu, les chefs d'exploitations agricoles européens qui ont longtemps constitué l'élément de base de ce secteur moderne de l'agriculture du Maroc, n'entreprennent les spéculations d'élevage, comme celles de culture, qu'en fonction du rendement économique et financier qu'ils en escomptent dans le cadre du régime d'économie d'échange dans lequel ils travaillent.

Pour eux, la loi du rapport du prix de revient et du prix de vente est déterminante, à l'exclusion

des préoccupations d'ordre vivrier et de placement de l'épargne qui sont au contraire dominantes dans l'optique de l'éleveur autochtone.

En second lieu, l'étendue des terres à vocation pastorale à la disposition des éleveurs européens est restée des plus limitée.

En troisième lieu, la mise en valeur et l'exploitation du sol par la culture, ont vraisemblablement permis à l'agriculteur du secteur moderne d'obtenir de l'unité de surface, pour un montant déterminé d'engagements de capitaux, des résultats économiques et financiers bien plus rapides, au moins en apparence, et avec moins de difficultés techniques et de servitudes que par l'élevage.

Enfin, il semble qu'en face des résultats remarquables obtenus, souvent depuis longtemps déjà, par la recherche et l'expérimentation dans les divers domaines de la production végétale et par leur adaptation à la pratique de production, certains retards et certains flottements n'aient pas permis de parvenir à un rythme aussi rapide à l'orientation et à l'expansion de la production animale.

Au demeurant il ne faut pas s'étonner que la recherche et l'expérimentation réclament de plus longs délais en matière d'élevage qu'en matière de production végétale : en effet notamment, les facultés d'adaptation aux variations de conditions naturelles paraissent moindres chez les animaux supérieurs que chez les végétaux, tandis que la mutabilité et la sélection permettent d'obtenir des résultats exploitables, beaucoup plus rapidement chez les seconds que chez les premiers.

CHAPITRE II.

CARACTERES PARTICULIERS

CONDITIONS ET FACTEURS GENERAUX DE LA PRODUCTION ANIMALE

La production animale marocaine est soumise, du fait de la climatologie extrêmement capricieuse de ce pays, à des aléas d'une gravité exceptionnelle ; il en résulte une mortalité considérable qui décime le cheptel presque chaque année, tantôt dans une région, tantôt dans une autre, sans parler d'années calamiteuses comme celle de 1945 dont les effets ont déjà été soulignés.

Cette climatologie se caractérise en outre par des sécheresses estivales prolongées, qui imposent annuellement au bétail des périodes de disette alimentaire, de soif et de misère physiologique, qui les mettent hors d'état de supporter les effets des apparitions brutales du froid et de la pluie qui leur succèdent souvent.

L'imprévoyance des fellahs, qui gonflent les effectifs de leurs troupeaux aux époques d'abondance fourragère et de facilité d'abreuvement, sans souci des époques de disette qui leur succèdent inélucta-

blement, aggrave les effets de cette pénurie périodique de ressources alimentaires et d'eau.

Le signe caractéristique, en définitive, de la presque totalité de l'élevage marocain, est le caractère pastoral radicalement extensif des méthodes traditionnelles dont il est l'objet :

L'éleveur autochtone fait exclusivement confiance aux dons spontanés de la nature, tels qu'ils se présentent dans l'immédiat, sans souci méthodique de préservation de l'avenir.

Les ressources des parcours sont exploitées jusqu'à extinction ; les réserves fourragères sont limitées aux quantités dérisoires de paille piétinée, déchet des dépiquages ; elles sont gaspillées par le libre accès des animaux à la meule ; en été, les troupeaux s'épuisent en longues marches pour atteindre les rares points d'eau épars dans le bled pelé.

Par ailleurs, l'augmentation des effectifs du cheptel qui se poursuit parallèlement à la réduction des parcours au profit des surfaces cultivées, entraîne la surcharge des pacages aggravant encore le drame de l'élevage marocain.

Cet état de choses a de graves conséquences, notamment :

- a) L'insuffisance quantitative et qualitative de la production — une large part de la production est affectée, en effet, à réparer les pertes de la mortalité, la rusticité qui résulte de ces conditions sévères d'existence a pour contre partie un défaut total de précocité et ces conditions elles-mêmes influent défavorablement sur la qualité des produits.
- b) La dégradation et la mort des parcours, ce qui aggrave progressivement la situation alimentaire du cheptel.



— Bain parasitaire — La protection sanitaire du troupeau est à la base de l'amélioration de l'élevage

- c) Le frein à l'expansion de la production végétale, handicapée par la faiblesse des attelages et par la pratique, exclusive de tout autre apport de fumure, de la vaine pâture, qui ne permet de restituer au sol cultivé que les éléments fertilisants qu'il reçoit aux courts moments du passage des troupeaux, et dont le soleil et les agents atmosphériques ont vite dissipé l'essentiel.

La noirceur même de cette description de l'élevage traditionnel marocain souligne l'intérêt majeur des grands progrès déjà réalisés notamment dans le domaine sanitaire et dans celui de l'amélioration des ressources en eau, ainsi que des efforts poursuivis depuis quelques années en vue de la reconstitution des ressources fourragères naturelles.

Néanmoins les conditions sévères d'existence de la grande majorité du cheptel et le défaut de méthodes rationnelles d'élevage, l'abandonnent presque entièrement au jeu de la sélection naturelle qui joue uniquement dans le sens de la rusticité à l'exclusion de la qualité.

Par ailleurs, le rôle, essentiellement secondaire et accessoire laissé à l'élevage dans le secteur moderne de l'agriculture, a eu malheureusement lui aussi deux regrettables conséquences.

- a) L'agriculture moderne n'a pas joué, à l'égard des fellahs dans le domaine de l'élevage, le rôle éducatif qu'elle a largement rempli en matière de production végétale et de modernisation agricole.
- b) La place, extrêmement réduite, à laquelle l'élevage a été relégué dans la plupart des exploitations agricoles modernes est à l'origine d'un déséquilibre biologique nuisible au maintien de la productivité des sols, longtemps masqué par les réserves de fertilité, mais qui devient de plus en plus apparent.

Ces constatations rehaussent d'ailleurs le mérite des belles réalisations de l'élevage moderne en ce pays, en faisant regretter seulement qu'elles ne soient pas plus nombreuses.

En définitive, si l'agriculture moderne du Maroc doit pousser ses efforts en matière d'élevage au niveau de ceux qu'elle a déployés pour ses cultures, si d'ailleurs elle y est inéluctablement contrainte par la nécessité de sauvegarder la productivité des sols qu'elle cultive, l'élevage traditionnel doit faire l'objet d'une rénovation aussi profonde que la culture traditionnelle.

Il n'est possible d'y parvenir qu'à la condition d'appliquer le maximum d'efforts au problème essentiel de la reconstitution des ressources fourragères naturelles et à la vulgarisation de la pratique de la récolte des fourrages pour la constitution des réserves aussi abondantes que possible de foin.

C'est là avec l'application de méthodes rationnelles de mise en valeur et de développement des

ressources hydrauliques, et le maintien de l'action de police et de protection sanitaire, le seul moyen de palier les effets des conditions naturelles défavorables que nous avons relatées.

C'est aussi, avec l'introduction dans les conceptions des fellahs d'une notion moins élastique des limites dans lesquelles une saine prévoyance, autant qu'un sens plus averti de leurs intérêts, leur permet de gonfler la caisse d'épargne vivante qui prospère avec leurs troupeaux, mais aussi meurt avec eux, une véritable révolution à promouvoir dans des traditions profondément ancrées.

Ce sera bien une révolution, en effet, que de persuader ces éleveurs de livrer à l'abattage, lorsqu'ils sont encore en bon état, tous les animaux de leurs troupeaux en excédent de ceux qu'ils peuvent raisonnablement espérer nourrir dans les périodes de disette saisonnière.

De cet ensemble de progrès à réaliser sur le double plan technique et psychologique dépend, d'abord, la sauvegarde de l'état actuel de prospérité de l'élevage marocain, ensuite, l'amélioration du revenu qu'il procure aux masses rurales.

Il est possible de chiffrer quelques-uns des profits à attendre de ces progrès : alors, par exemple, que le taux de mortalité des troupeaux abandonnés aux conditions de l'élevage traditionnel est ordinairement évalué à 25 %, leur transfert dans des conditions normales d'entretien sanitaire, d'abreuvement et d'affouragement est susceptible de réduire ce taux à 4 ou 5 %.

Au gain ainsi obtenu doit s'ajouter celui provenant de l'augmentation du poids moyen des animaux abattus, chiffrable à 10 %.

Soit au total, du seul point de vue de la production de la viande pris pour exemple, un accroissement possible de productivité de l'ordre de 40 % ; sans

tenir compte des produits susceptibles de résulter de la mise en pratique de méthodes rationnelles de sélection et de croisement.

CHAPITRE III.

LES PRODUITS DE L'ELEVAGE

Une idée de l'ordre de grandeur de la production animale marocaine, peut être donnée par l'évaluation du tonnage et de la valeur en 1955 des principales catégories de produits animaux entrant dans le calcul du revenu brut de l'agriculture.

Catégories de produits	Tonnage ou quantités	Valeur (en mil. de F)
Animaux de boucherie (nombre de bêtes abattues)	5.990.000 têtes	50.978
Laine (tonnes)	14.325 tonnes	3.960
Lait (consommation humaine-hectolitres)	6.000.000 Hl.	23.012
Œufs (tonnes)	48.000 tonnes	11.000
Volailles (tonnes)	40.000 tonnes	14.000
Valeur totale		102.950

Mais développons et commentons chacun de ces chiffres.

A) LA VIANDE ET LES PRODUITS ANNEXES

La production de la viande au Maroc est actuellement estimée à des chiffres variant de 140.000 à 160.000 tonnes, rapportées au poids en cheville, suivant les années.

Cette production s'est répartie comme il suit au cours des dernières années.

Espèces	Année 1950		Année 1952		Année 1954		Année 1955	
	Têtes abattues	Poids en cheville						
Bovins	582	48,5	664	54,7	719	60,7	624	52,4
Ovins	2.274	26	2.648	31,2	3.128	34	2.530	27,4
Caprins	2.286	20,4	2.229	20,4	2.028	18,6	2.022	18,5
Porcs	87	7,5	58	4,9	73	5,8	78	5,9
Chevaux	5	0,8	9,9	1,4	12	1,8	14,5	2
Camelins	25,6	3,9	39	6,4	35	7,3	35,9	5,5
Volailles	40.000	32	40.000	32	40.000	32	40.000	32
Totaux	—	139,1	—	151,0	—	160,3	—	143,7

Le poids moyen des carcasses préparées varie suivant les années et suivant la catégorie de consommation dont il s'agit.

En effet les animaux abattus sous contrôle vétérinaire, notamment dans les abattoirs urbains, sont

en moyenne d'un poids supérieur au bétail abattu sur les souks ruraux ou pour l'autoconsommation des producteurs.

C'est ainsi qu'en 1955 les poids moyens ont été les suivants :

	Abattages contrôlés	Abattages non contrôlés
Bovins	104	72,5
Ovins	12,6	10
Caprins	11	9
Chevaux	138	—
Chameaux	175	150
Porcs	75	—

En ce qui concerne les volailles, le poids moyen de leurs carcasses est estimé à 800 grs seulement, chiffre purement estimatif en l'absence de toute base statistique permettant notamment d'apprécier l'importance relative de la production des diverses espèces, dont certaines telles que le dindon, la pintade et le canard, occupent une place appréciable dans les élevages de quelques régions à côté de la poule qui forme le fond de la basse-cour marocaine.

On ne possède aucune indication non plus sur la production de lapins domestiques, communément consommés cependant dans les grands centres urbains.

A la production de viande, il faut ajouter celles d'abats comestibles et de graisses qui ont atteints approximativement les chiffres suivants en 1955 :

— Abats comestibles	15.000 T.
— Suif et saindoux	4.400 T.

La quasi totalité de la production de viande est consommée sur place, directement ou après préparation par les industries de la conserve.

Les renseignements que nous avons pu nous procurer sur l'activité de ces industries sont trop incomplets pour qu'il soit possible d'en faire état.

La production des viandes, et de leurs produits annexes n'alimente qu'un commerce d'exportation de très faible ampleur, celui-ci s'est décomposé comme il suit au cours des dernières années.

PRODUITS	1939	1950	1953	1955	1956
I. - Produits frais ou congelés					
— viandes de bovins	13	4	—	11	1
— » d'ovins	2.443	80	59	100	—
— » de porcs	1	1.444	20	33	33
— » autres	—	—	—	—	2
— abats	—	24	1	2	1
— volailles	29	12	11	20	35
Total = tonnages =	2.486	1.564	91	166	72
Valeur en millions de frs..	14,9	296,2	27,3	49,6	29,8
II. - Produits salés - séchés ou fumés					
— lard	164	45	4	2	1
— porc	—	246	122	186	172
— autres	—	3	5	—	1
Total = tonnage =	164	294	131	188	174
Valeur en millions de frs..	2,4	41,1	52,5	82,7	113,5
III. - Graisses					
— suif	—	—	—	—	—
— Saindoux	25	435	9	60	78
Total = tonnage =	25	435	9	60	78
Valeur en millions de frs..	0,1	51,9	1,5	7,9	6,3
Total général = tonnage.	2.675	2.293	231	414	324
Valeur en millions de frs..	17,4	389,2	81,3	140,2	149,6

En prenant pour référence l'année 1955, on constate que les exportations de viandes fraîches ou congelées se font exclusivement à destination de la France pour celles de moutons et les volailles et de l'Algérie pour celles de porc ; ce pays est également le premier client du Maroc pour les viandes salées ;

lard et porc (la presque totalité) et, à raison de 50 % pour le saindoux, dont le solde va vers les pays de l'Union Française et la France.

On doit enfin noter que ce mouvement d'exportation s'est considérablement amenuisé, par rapport à ce qu'il était avant 1940, où les exportations de

carcasses de moutons seules dépassaient 2.000 tonnes.

Aux importations les échanges ont évolué comme il suit durant la même période.

PRODUITS	1939	1950	1953	1955	1956
I. - Produits frais ou congelés					
— viande de bovins		339	455	832	386
— viande d'ovins	398	3	171	203	—
— viande de porcs		—	—	1	43
— viande autres		—	1	—	1
— abats	—	13	177	43	77
— volailles	—	2	14	11	28
Totaux = tonnages	398	357	818	1.090	535
Valeur en millions de frs..	3,0	92,4	256,9	362,9	177,1
II. - Produits salés, séchés, fumés					
— lard	—	1	—	5	—
— viande de porcs et jambons	86	11	52	56	60
— autres	4	—	1	2	—
Totaux = tonnages	90	12	33	63	60
Valeur en millions de frs..	1,0	4,6	20,8	36	30,9
III. - Graisses animales					
— suif	132	4.634	1.627	1.201	3.236
— saindoux	—	—	—	—	10
Totaux = tonnages	132	4.634	1.627	1.201	3.246
Valeur en millions de frs..	0,4	360,2	100,7	104,8	257,7
Totaux généraux = tonnages..	620	5.003	2.478	2.354	3.841
Valeur en millions de frs..	4,4	457,2	378,4	503,7	465,7

Les importations de produits animaux non préparés ont manifesté dans l'ensemble de 1939 à 1956 une évolution inverse de celle des exportations, étant passée de 620 tonnes à 3.841 tonnes.

Cette augmentation, imputable pour une petite part aux importations de viande de veau, est surtout le fait de celles de suif fondu dont le Maroc est devenu gros importateur, pour les besoins notamment des industries récentes de fabrication des margarines.

Par ailleurs, la population autochtone étant grande consommatrice d'abats en frais, les industries de conserves de viandes (pâtés) et les industries de produits opothérapiques doivent en importer chaque année quelques dizaines de tonnes.

Pour les postes d'importations les plus importants, les principaux pays fournisseurs ont été les suivants en 1955 :

- La France pour la presque totalité de la viande de bovins, la majeure partie des abats comestibles et du suif fondu.
 - La Nouvelle Zélande pour la viande de mouton.
- Par ailleurs les importations de viandes salées, séchées ou fumées s'appliquent presque exclusivement à des jambons de provenances variées, surtout : Pologne, France, Italie et Pays-Bas.

De ce qui précède, il résulte que la production marocaine de viande est désormais à peine suffisante pour couvrir les besoins de la consommation intérieure.

Cette situation apparaît préoccupante si l'on considère que la part des protéines animales dans la ration alimentaire moyenne de la population marocaine est anormalement faible et que le développement démographique accentuera le déficit de la production animale du pays sur ce point.

Le Maroc se trouve donc devant la nécessité impérieuse d'accroître sa production de protéines animales ; il le peut sans doute, d'une part, en élargissant le débouché intérieur de ses pêches et de ses industries du poisson ; d'autre part, en augmentant sa production laitière, ce dont nous verrons plus loin la difficulté ; mais aussi et surtout en développant sa production de viande.

Ce dernier objectif peut être poursuivi dans une double voie : d'une part en exploitant les possibilités d'augmentation de la productivité du troupeau de rente, d'autre part, comme nous le verrons plus loin, en améliorant et développant la basse-cour.

En ce qui concerne l'accroissement de la productivité du troupeau de rente, il y a peu à attendre



L'eau pour l'alimentation et l'irrigation des cultures fourragères, facteur essentiel de l'accroissement de la production de la viande

Photo Belin

de l'élevage du porc dont les débouchés sont limités à la population européenne du pays, cet élevage d'ailleurs, entre les mains des européens, ne peut guère augmenter sa production que par une extension des effectifs.

Au contraire, nous avons vu que l'on peut espérer une augmentation de l'ordre de 40 % à la productivité en viande du troupeau du secteur traditionnel de l'agriculture, et, notamment de celle du cheptel bovin et ovin qui fournit déjà les quatre cinquièmes de la production globale, volailles exclues.

Un tel résultat toutefois ne peut être obtenu qu'à une double condition :

- d'une part, nous l'avons dit, si les éleveurs prennent l'habitude de livrer à la consommation tous les animaux en excédent du cheptel qu'ils peuvent nourrir avec les réserves fourragères dont ils sont assurés de disposer à la période la moins favorable de l'année, de façon à réduire à un niveau normal les ravages de la mortalité et de la disette alimentaire.
- d'autre part, si la vente de ces animaux intervient pendant la période où ils sont au maximum de leur état, c'est-à-dire, plus généralement, pendant les trois ou quatre mois de la fin du printemps et du début de l'été où les pâturages et les chaumes leur fournissent une nourriture abondante.

L'abattage de ces animaux pendant cette courte période suppose que leurs carcasses pourront être conservées en frigorifique pendant le temps nécessaire soit à leur mise à la consommation sur le marché intérieur, soit à leur utilisation par les industries de la conserve, soit à leur exportation, si des débouchés extérieurs peuvent de nouveau leur être ouverts et si les besoins intérieurs le permettent.

Au fur et à mesure que les méthodes d'exploitation rationnelle du troupeau se généraliseront, le Maroc sera donc amené à développer son équipement frigorifique et éventuellement à rechercher des débouchés extérieurs pour les excédents souhaitables de sa production, excédents déjà virtuels eu égard aux effectifs du cheptel, mais réduits à néant par la mortalité et l'abattage d'une proportion excessive d'animaux bas d'état et par suite d'une qualité et d'un rendement en viande insuffisants.

B) LES PEaux, LA LAINE OU SOUS-PRODUITS D'ABATTAGE

Les peaux provenant des animaux abattus et les laines de la tonte du troupeau ovin, représentent les quantités suivantes :

ESPECES	1950	1952	1954	1955
— Peaux de bovins	5.120	6.380	7.190	6.240
— Peaux de moutons	2.274	2.415	3.128	2.530
— Peaux de chèvres	2.226	2.064	2.083	2.022
— Peaux de chevreaux	24	34,5	62	72,5
— Laine	11.000	12.000	14.325	16.000

Les tonnages de peaux sont exprimés en peaux séchées.

1°) Peaux et cuirs

Une part importante de la production des peaux, notamment de celles de moutons et de chèvres, est utilisée pour les besoins familiaux des populations rurales ou pour ceux du petit artisanat local.

Le reste est traité par les tanneries industrielles, qui ont pris un important développement depuis quelques années, ou est exporté.

Ces usines et ateliers étaient dernièrement au nombre de 15, dont sept traitaient les peaux de bovins, dix celles de caprins et cinq celles d'ovins.

La capacité de production de ces entreprises était la suivante :

- Peausseries .. = 24 millions de pieds carrés.
- Cuirs lourds .. = 1.200 T.

Leur production au cours des dernières années a varié comme il suit :

CATEGORIES DE PRODUITS	1950	1952	1954	1955
Cuirs lourds (tonnes)	1.000	1.200	960	1.027
Peausseries (1.000 et moins)				
de veau	4.000	19.400	18.300	18.036
de chèvre	6.000			
de mouton	400			

Il apparaît ainsi que le débouché industriel n'absorbe qu'une part relativement faible de la production.

Celle-ci est en même temps dirigée en partie vers l'exportation pour des tonnages comparables à ceux traités par l'industrie qui elle-même exporte une petite part de sa production.

On remarquera l'irrégularité du mouvement d'exportation des peaux brutes faisant cependant apparaître une tendance générale à l'extension de ce mouvement.

Par contre l'exportation des peaux tannées et travaillées semble se développer lentement. La France vient d'ailleurs de loin en tête de la zone franc ; les autres pays n'ont qu'une part très faible dans ce commerce.

En sens inverse, le Maroc s'avère importateur de quantités croissantes de peaux et de cuirs lourds, en raison de la qualité généralement insuffisante de sa propre production, tenant à la densité inférieure et à la fréquence des défauts des peaux récoltées sur place.

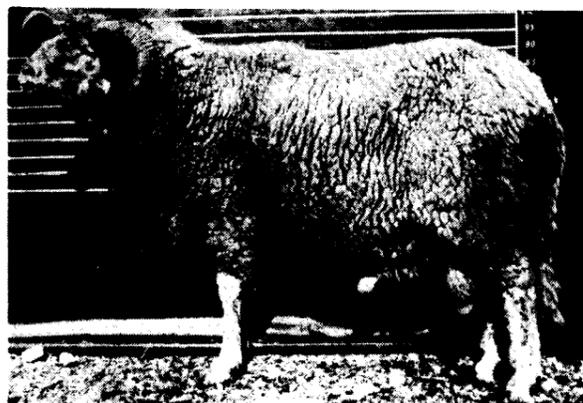
Catégories de produits	1950	1952	1954	1955	1956
I - Cuirs et peaux non travaillés					
— de bovins et équidés	71	1	2	4	241
— d'ovins	852	686	1.137	846	1.888
— de caprins ..	—	—	—	—	—
Total	923	687	1.139	850	2.129
II - Cuirs et peaux tannées et travaillés					
— Cuirs lourds ..	38,8	36,7	34,5	97,7	107
— Peaux de veaux	281,5	227	341,2	343,6	321,6
— Peaux d'ovins	29,1	30,2	29,4	53,2	36,7
— Peaux de caprins	160,1	250,2	258,2	268,2	226,5
Total	509,5	547,1	663,3	762,7	691,8

Catégories de produits	1950	1952	1954	1955	1956
I - Peaux et cuirs lourds					
— bruts	66,6	391,3	451,9	625,2	725,3
— tannées et travaillées	112,8	254,2	307,6	287	
II - Peausseries					
— brutes	48,3	197,7	244	361,6	146,1
— tannées et travaillées	30	29,8	25,9	42,3	60,2

L'amélioration des conditions de l'élevage et de l'état sanitaire du troupeau, ainsi que des modes d'abattage, sera certainement de nature à modifier dans un sens favorable la qualité de la production de peaux et cuirs du Maroc, mais nous avons vu qu'il s'agit là d'une œuvre de longue haleine dont les effets ne se feront sentir que petit à petit.



Quelques types de moutons marocains : Aït Mohad



Quelques types de moutons marocains (Tadla)



Quelques types de moutons marocains
Moyen Atlas (Timhadit)

2^o) La laine

La production de laine du troupeau ovin du Maroc est de qualité très diverse suivant les nombreuses races qui peuplent le pays ; on en distingue principalement trois grandes sortes.

La laine « **Aboudia** » des moutons de la zone côtière nord, douce, blanche et sans jarre ; classée catégorie « Prime et Croisé I » de Roubaix-Tourcoing.

La laine « **Ourdiha** » moins blanche, moins fine et plus résistante, des troupeaux des grands plateaux du Maroc oriental, classée catégorie « Croisée I et II ».

La laine « **Beldia** » enfin, moins fine et plus ou moins jarreuse, du Maroc oriental et des régions montagneuses, classée dans les catégories « croisées III et IV » ou « croisées V et VI » suivant son origine, de plaine ou de montagne.

Le poids moyen des toisons du mouton varie de 1 kg à 2,500 kg suivant les races et s'établit en moyenne à 1 kg 500 ; le rendement en laine lavée est de 40 %.

Avec les effectifs du troupeau la production atteint actuellement des chiffres record.

Année 1949	9.000 tonnes
» 1950	11.000 »
» 1951	12.000 »
» 1952	14.600 »
» 1953	14.200 »
» 1954	14.300 »
» 1955	16.000 »

Une large part de la production de laine est conservée par les producteurs pour les besoins familiaux, le reste est vendu sur les souks ruraux ou à des ramasseurs et reçoit dès lors quatre destinations : les besoins familiaux des populations urbaines, l'artisanat, les industries de lavage, de filature et de tissage, l'exportation à l'état brut ou après lavage.

Après avoir atteint des cours très élevés en 1951, les prix se sont effondrés par la suite, ils ne dépassaient plus 250 à 300 frs le kilog en suint pour la laine de la tonte 1954 et ils ne se sont pas relevés les années suivantes.

Les industries de filature de la laine comprennent neuf usines dont la capacité de production est de 2.800 tonnes de filés.

Leur activité a été la suivant au cours des dernières années.

Année 1950	670 T.
» 1952	1.400 T.
» 1954	1.340 T.
» 1955	1.250 T.

Au demeurant, les besoins de ces industries ne sont qu'assurés partiellement par la production locale ; celle-ci ne peut en effet leur fournir toutes les qualités de matière première dont elles ont besoin.

et elles doivent recourir à des importations correspondant à environ 400 à 500 tonnes de laines brutes : en provenance surtout de France et de Nouvelle Zélande, puis suivant les années : d'Afrique du Sud, d'Argentine, du Canada, etc...

On peut donc dire que la part contributive de la production de laine du Maroc à l'activité des indus-

tries de filature est relativement faible eu égard à l'importance de la production.

En fait, les exportations portent sur des tonnages bien plus élevés, constitués, à parts à peu près égales, de laines en suint et de laines lavées, et dont on doit remarquer la stabilité depuis 1953.

	1952	1953	1954	1955	1956	Moyenne 1952/56
Laines lavées	733	1.810	1.916	1.812	487	1.352
Laine en suint	385	1.410	1.931	1.803	2.584	1.623
Equivalent total, laine en suint..	1.695	5.335	6.743	6.319	6.947	5.408

On remarquera la chute brutale en 1956 des exportations de laines en suint, plus que compensée par le développement des sorties de laines lavées.

Le principal acheteur de la laine marocaine est encore la France, dans une proportion qui a varié pendant les cinq dernières années de près de deux tiers aux trois quarts de leur valeur totale.

La Grande-Bretagne, l'Union Belgo-Luxembour-

geoise, puis l'Algérie se partagent la presque totalité du solde dans des proportions variables suivant les années.

Les autres clients dont les plus intéressants ont été certaines années l'Allemagne et les Pays-Bas, n'importent que des tonnages bien plus réduits pour des valeurs ne dépassant pas quelques dizaines de millions de francs, avec tendance très nette à la réduction des achats.

Principaux pays acheteurs	1952	1953	1954	1955	1956
France	367	1.191		1.141	929
Grande-Bretagne	2	90	440	297	128
Belgo-Luxembourgeois	3	90	139	263	270
Algérie	30	70	31	40	153
Allemagne	3	33	67	53	27
Pays-Bas		39	19	14	2
Autres pays	11	17	63	15	19
Totaux	416	1.532	1.898	1.823	1.526

Le Maroc exporte ainsi presque la moitié du produit de la tonte de ses troupeaux et la valeur de ces exportations figure au premier rang de celle de produits animaux, bien avant les boyaux et les œufs.

3°) Sous-produits d'abattage

Divers produits d'abattage occupent une place parfois importante, dans l'économie marocaine spécialement dans le commerce d'exportation.

Nous citerons : les boyaux, les os et les cornes dont les exportations ont été les suivantes depuis 1950.

ANNEES	Boyaux		Os		Cornes	
	Quantités	Valeurs	Quantités	Valeurs	Quantités	Valeurs
1950	408	409,5	4,5	56,5	289	6,4
1952	388	432,2	3,7	72,7	329	8,6
1954	360	451,2	2,3	28,7	146	3,9
1955	389	630,4	3,4	46,3	176	5,1
1956	305	595,8	1,6	18,7	128	3,6

Le commerce d'exportation des **boyaux** qui est le plus important a justifié la création d'un certain nombre d'établissements qui procèdent à leur conditionnement.

Les **os** sont aussi partiellement utilisés industriellement pour l'extraction de la colle, mais la plus grande partie reste inutilisée, il en est de même pour les **cornes** et pour le **sang**, bien que le traitement de ces divers sous-produits d'abattage soit au moins susceptible de fournir à l'agriculture un tonnage de produits fertilisants de valeur, d'autant plus intéressant, qu'à l'exception des superphosphates, les engrais sont particulièrement chers au Maroc.

C) LE LAIT ET LES PRODUITS LAITIERS

La production laitière marocaine a une triple origine dans les troupeaux bovins, ovins et caprins.

Malgré l'importance des effectifs de chacun de ces troupeaux, elle est faible eu égard aux besoins tant de la population, que de l'alimentation des jeunes animaux.

En effet :

- **en premier lieu**, la durée éphémère des pâturages généralement épuisés dès le début de l'été, jusque parfois fort avant dans l'automne et même l'hiver, la rareté des cultures fourragères, la non pratique de la mise en réserve de fourrages secs et la rigueur du climat comportant des périodes fréquentes et prolongées de fortes chaleurs, ne sont pas de nature à favoriser d'abondantes lactations.
- **en second lieu**, les races bovines locales qui forment la presque totalité de l'effectif laitier sont mauvaises laitières, leur productivité n'excède pas un rendement moyen de 450 litres répartis sur 5 à 7 mois au plus, tandis que celui des brebis et des chèvres est évalué à 40 litres et 150 litres respectivement.

Quant au troupeau de vaches de races laitières européennes, importées ou nées sur place, et de vaches croisées, son effectif reste des plus réduits pour plusieurs raisons :

- a) le prix d'achat de tels animaux est très élevé et réclame de ce fait des mises de fonds considérables ; il en est de même de leur logement dans des conditions répondant aux rigueurs du climat.
- b) les rendements laitiers de ces vaches n'atteignent que difficilement les niveaux obtenus dans les pays



Convenablement entretenue la race pie noire de Meknès est susceptible de rendements laitiers intéressants

d'origine, tandis qu'elles réclament des soins beaucoup plus constants et compliqués ainsi qu'une technique d'alimentation beaucoup plus poussée et onéreuse que dans ces pays.

L'entretien de ce troupeau est donc seulement à la portée d'éleveurs particulièrement avertis et disposant de capitaux importants.

- c) le prix de revient de la production de ce troupeau atteint un niveau tel que le débouché s'en trouve restreint à la clientèle des consommateurs aisés, mais ne peut s'élargir à la masse de la population.

On estime que les quantités de lait laissées à la disposition des jeunes animaux représentent le tiers du rendement laitier pour les vaches et les chèvres et le quart pour les brebis, de sorte qu'il n'est annuellement trait en moyenne par animal producteur que 300 litres pour les vaches, 10 litres pour les brebis et 100 litres pour les chèvres.

La presque totalité de cette production est absorbée en autoconsommation par les populations rurales, soit à l'état frais, soit sous forme de caillé (Raïb) de lait aigre (Leben) ou de beurre à la préparation duquel on estime que les éleveurs consacrent la moitié de leur production de lait de vache et une grande partie de celle de lait de brebis.

Cette extraction familiale du beurre serait ainsi d'environ 6.000 T. annuelles pour le seul beurre de vache.

Il n'en est commercialisé qu'une faible partie seulement par apports sur les souks.

Production laitière .. milliers de litres					
L A I T	A N N E E S				
	1950	1952	1954	1955	1956
de vache	227.900	242.350	293.500	302.000	
de brebis	59.380	62.600	76.450	85.500	
de chèvre	105.750	115.050	191.100	127.250	
Totaux	393.030	420.000	561.050	514.750	

Les villes ne reçoivent qu'une faible partie de cette production :

Année 1950 environ 17.389.000 litres
 Année 1952 environ 27.700.000 litres
 Année 1954 environ 31.852.000 litres
 Année 1956 environ 32.000.000 litres

Ces apports proviennent pour un peu plus des deux tiers d'un troupeau de vaches laitières contrôlées, dont une partie de races européennes, ainsi composée :

Composition	ANNEES			
	1950	1952	1954	1956
Vaches de races locales.	15.607	14.001	11.854	4.420
Vaches de races européennes ou croisées ...	13.240	10.540	12.074	11.010
	28.847	24.541	24.030	15.430

Une partie de ces laits est collectée par une entreprise industrielle et quatre organismes coopératifs dont l'activité s'est traduite par les chiffres suivants en 1955 et 1956 comparativement aux résultats de l'année 1950.

vants en 1955 et 1956 comparativement aux résultats de l'année 1950.

ANNEES	Lait pasteurisé	Lait transformé	Totaux
1950	6.511	4.390,4	10.901,4
1953	12.920,3	3.041,8	15.902,1
1955	14.746,7	2.436,8	17.183,5
1956	15.374,2	3.654,7	19.028,9

Aux apports de lait dans les villes, il faut ajouter un certain tonnage de beurre de vache, ou de brebis, de fabrication familiale rurale, de qualité inférieure, vendu dans les médinas.

Dans ces conditions pour assurer le ravitaillement des populations non productrices et notamment des villes, le Maroc est obligé d'importer de grandes quantités de laits concentrés ou de laits secs, ainsi que de beurre et de fromage ; il doit de même importer des laits secs pour alimenter les veaux dans les élevages de vaches de races améliorées dont il y a plus d'intérêt à réserver le lait à la consommation humaine.

Ces importations se sont accrues rapidement en fonction du développement des populations urbaines et de l'amélioration de leur standard de vie.

PRODUITS	ANNEES				
	1939	1950	1952	1954	1956
Lait et crème de lait	144	1	35	137	86
Lait concentré	1.675	4.083	4.219	5.389	9.693
Beurre	927	1.409	2.504	3.222	3.102
Fromages	1.323	2.538	3.540	3.895	4.727
	4.069	8.031	10.298	12.543	17.608

Ces importations proviennent principalement des pays suivants, l'année 1955 prise pour référence.

En ce qui concerne les laits concentrés, des Pays-Bas et des autres pays de l'Europe du Nord, une place particulière étant occupée par les Etats-Unis et la Suisse pour les laits en poudre ; la France n'occupe qu'un rang secondaire.

Les beurres provenaient en majorité du Danemark puis de Suède, de Norvège et d'Argentine.

Par contre la France a fourni au Maroc près de la moitié des fromages importés, suivie des Pays-Bas et du Danemark, chacun figurant pour près du cinquième, puis par la Finlande et l'Allemagne.

Un tel volume d'importations pèse assez lourdement sur la balance du commerce extérieur du Maroc puisque la valeur des produits laitiers ainsi achetés à l'étranger en 1956 a approché de 4 milliards.

Malheureusement, il paraît douteux que le déficit de la production locale puisse être réduit, car, si l'on est en droit d'attendre de celle-ci de substantiels progrès à la faveur de la mise en valeur des périmètres irrigués ses prix de revient inévitablement très élevés ne peuvent lui permettre de satisfaire normalement aux besoins.

Or, ces besoins sont appelés à devenir de plus en plus considérables du fait de l'expansion démographique et de la nécessité impérieuse de développer la consommation des produits laitiers pour l'amélioration de l'alimentation des populations marocaines et en premier lieu de celle des villes.

Il n'apparaît pas possible d'y parvenir dans l'état actuel du prix de revient du lait auquel il faut atteindre en production intensive.

Les calculs montrent en effet que ce prix de

revient avoisine 50 à 60 F le litre ce qui, nous l'avons dit, rend le lait et ses produits inaccessibles à la masse des consommateurs aux ressources modestes, alors que l'importation peut permettre de leur procurer cette denrée de première nécessité à des prix inférieurs à 50 % à qualité comparable.

Dans de telles conditions, il peut sembler opportun de maintenir dans les limites commandées par une grande prudence toute politique d'expansion massive de la production laitière, car celle-ci ne saurait conduire qu'à une élévation du prix des produits laitiers hors de mesure avec le pouvoir d'achat de la majorité de la population, celui-ci fût-il même accru dans de très larges proportions, à moins de mise en œuvre d'un système de subventions, dont l'efficacité exigerait apparemment des dépenses telles qu'il est difficile d'envisager que le budget de l'Etat puisse en supporter la charge.

C'est pourquoi à moins que des perfectionnements des techniques de production, encore à définir, permettent d'abaisser les prix de revient à des niveaux comparables à ceux réalisés dans les grands pays producteurs, les efforts d'accroissement de la productivité agricole, et de la productivité animale en particulier, semblent devoir être orientés plus fructueusement vers d'autres secteurs de production économiquement et socialement plus rentables, réserve étant faite bien entendu de l'utilité de maintenir une certaine production laitière de sécurité.

On peut, entre autres suggestions, se demander si une politique de mise à la consommation de produits laitiers à bas prix, n'aurait pas pour effet de contribuer à l'amélioration de la production de la viande en incitant les producteurs à laisser aux jeunes animaux une part plus grande de lait de leurs mères leur assurant ainsi une croissance plus rapide et une meilleure conformation.

A cet égard, il est essentiel d'observer aussi que l'amélioration généralisée de l'état d'entretien du troupeau par les moyens déjà indiqués (extension de la pratique des réserves fourragères, application de méthodes d'élevage appropriées, etc...) ne manquerait pas de provoquer un accroissement des rendements laitiers, en même temps que celui de la viande.

Ainsi, même en l'absence d'une politique spéciale d'augmentation de la production laitière, apparaît l'énorme intérêt de l'amélioration des conditions et des méthodes générales d'élevage du point de vue de l'élévation de cette production.

Au demeurant l'accroissement de la production laitière obtenu sous cette forme présente l'avantage capital de contribuer directement à l'amélioration du niveau nutritionnel de la ration alimentaire moyenne de la population marocaine, dont nous avons souligné les déficiences.

Cet accroissement profiterait en effet en premier lieu à l'ensemble de la population rurale, à la condition toutefois que des mesures convenables soient prises pour éviter qu'une part excessive du supplé-

ment de production ne soit détournée de l'autoconsommation rurale, comme d'ailleurs de l'alimentation des jeunes animaux, à la faveur par exemple d'un déséquilibre, au profit du lait des produits laitiers entre le prix à la production de ceux-ci et celui des autres produits animaux : viande, etc...

D) LES PRODUITS DU PETIT ELEVAGE

Nous avons déjà noté la part très importante de la basse-cour marocaine dans la production de la viande.

L'apport de cette basse-cour à l'alimentation de la population et à l'économie se traduit également par une non moins importante production d'œufs.

Parallèlement l'entretien de ruches est en honneur dans certaines régions du Maroc et est également la source d'une appréciable contribution à l'alimentation des populations rurales.

Nous nous proposons donc de consacrer successivement quelques pages de cette étude aux produits de la basse-cour et à l'apiculture.

1°) Les produits de la basse-cour

Ainsi que nous l'avons indiqué, la production de volailles du Maroc est évaluée à environ 32.000 tonnes de carcasses sans qu'il soit possible de donner une ventilation de ce chiffre entre les diverses espèces.

Nous avons seulement pu dire qu'à côté de l'élevage des poules qui forme la base de la basse-cour marocaine, la production du dindon surtout, mais aussi de la pintade et du canard, étaient loin d'être négligeables.

Nous avons donné le chiffre de 0 kg. 800 pour le poids moyen des carcasses ; ce poids est faible ; il constitue cependant, pour qui peut se reporter dans ses souvenirs à trente ans en arrière, un progrès considérable.

Il est incontestable que la race locale des poules a été largement améliorée par les croisements qui se sont poursuivis durant toute cette période avec les races d'importation élevées dans les fermes européennes et les stations avicoles d'Etat.

Malheureusement le cheptel ailé qui en est résulté est extrêmement hétérogène et encore loin de présenter communément les qualités de productivité et de qualité des races importées.

De grands progrès sont donc encore à réaliser pour amener l'éleveur, d'un part, à choisir les types les plus rentables et à en poursuivre méthodiquement l'implantation, d'autre part, à donner à ses animaux le minimum de soins qu'ils réclament.

Un gain de 25 % sur le poids des carcasses permettrait une augmentation de production de l'ordre de 8.000 tonnes.

Cette production est en grande partie absorbée par l'autoconsommation des producteurs, le supplément est vendu sur les souks où il est acheté par des commerçants professionnels pour le ravitaillement des villes dans lesquelles il trouve un large débouché.

Les œufs

La production des œufs a été évaluée comme il suit pour les dernières années :

- année 1949 : 1 milliard d'œufs, soit 40.000 tonnes
- année 1951 : 800 millions d'œufs, soit 32.000 tonnes
- année 1954 : 1 milliard d'œufs, soit 48.000 tonnes
- année 1955 : 1 milliard d'œufs, soit 48.000 tonnes

La baisse constatée en 1951 est due à la mortalité consécutive aux ravages de la peste aviaire.

La production des œufs donne lieu traditionnellement à un important commerce d'exportation :

Exportations : 1939	6.035 T
» 1950	4.997 T pour 568,2 millions
» 1953	4.313 T pour 804,9 millions
» 1955	3.707 T pour 680,2 millions
» 1956	2.230 T pour 457,1 millions

Les principales régions exportatrices sont celles de Mazagan, Safi et Mogador.

La France est de beaucoup le principal acheteur, suivie en premier lieu par les territoires français de l'Ouest africain et notamment par l'A.O.F., puis par les possessions anglaises de la Méditerranée et l'Espagne.

En 1955 la répartition des exportations était ainsi la suivante :

PAYS	Quantités	Valeurs
France	2.587,3	481
Territoires français de l'Ouest africain	646	108,5
Possessions anglaises de la Méditerranée	222,4	38,1
Espagne	181,9	41,3

Pour les œufs, de même que pour la viande, les races locales de volailles se caractérisent par leur faible productivité, puisque l'on estime que la production individuelle annuelle ne dépasse pas en moyenne 125 œufs d'un poids de 48 grs alors que les races « Rhode Island » et « Sussex » par exemple, élevées dans les stations avicoles, produisent couramment 170 œufs de 65 grs à 70 grammes.

Dans le domaine de la production des œufs, l'élevage avicole marocain est donc susceptible lui aussi d'améliorations substantielles.

Avant de clore ces quelques lignes consacrées à la production avicole, il convient de signaler que celle-ci a fait l'objet depuis quelques années de quelques tentatives d'élevage intensif de type industriel, notamment pour la production du poulet de batterie à partir de poussins « d'un jour » importés de France par avion.

En 1956 ces importations ont atteint 133.000 poussins pour une valeur de 17 millions et demi, en provenance en majeure partie de France, et, dans la proportion d'environ 15 % des Pays-Bas.

Il semble que l'activité de ces entreprises soit actuellement en régression, certaines d'entre elles tout au moins ayant dû fermer leurs portes en raison des circonstances économiques défavorables.

2°) L'apiculture

Ainsi que nous l'avons indiqué l'apiculture tient une place notable dans l'économie agricole de certaines régions du Maroc.

Il s'agit cependant de modes d'exploitations très primitifs ; les essaims sont recueillis dans des troncs d'arbres évidés couchés à même le sol et pratiquement détruits lors de la récolte des gâteaux ; ceux-ci sont pressés à la main et le miel extrait, de qualité inférieure en raison des impuretés qu'il contient, est en grande partie réservé pour la consommation familiale.

Cette activité a également sollicité l'attention d'un petit nombre d'agriculteurs européens qui ont créé des ruchers de type moderne, les uns en annexe de leurs exploitations agricoles, les autres en en faisant de véritables entreprises spécialisées, plaçant des ruches chez les agriculteurs moyennant certaines redevances, en outre de leur rucher principal.

A défaut de recensement fiscal complet, il est difficile de se faire une idée précise de la production apicole marocaine.

Les estimations disponibles sont seulement les suivantes :

	Nombre de ruches	Production	
		de miel T.	de cire T.
Ruches traditionnelles ...	30.000	1.500	300
Ruches modernes à cadres ... (1)	5.000	60	10
Totaux ...	35.000	1.560	310

(1) Le recensement du tertib indique seulement 3.948 ruches mais il est à présumer qu'un certain nombre de petits ruchers de moins de 10 ruches n'y sont pas compris n'étant pas imposables.

La production du rucher marocain est à peu près entièrement consommée sur place ne donnant lieu qu'à des exportations négligeables de miel, mais plus notables de cire.

Par contre, il semble que la production de miel soit légèrement inférieure aux besoins, les importations en surpassant généralement les exportations de quelques dizaines de tonnes.

ANNEES	M I E L				C I R E		
	Exportations		Importations		Exportations	Import.	
	Tonnes	Millions de frs	Tonnes	Millions de frs	Tonnes	Millions de frs	Tonnes
1954..	23	4,2	88	14,7	224	64,2	Néant
1955..	17	3,4	49	10	116	59,2	»
1956..	44	9,9	61	13	298	104,9	»

Il semble donc que la production agricole qui ne parvient pas à satisfaire entièrement les besoins du marché intérieur en miel et qui trouve des débouchés extérieurs, tant pour celui-ci, que pour des quantités importantes de cire, soit susceptible de ce fait d'une assez large extension.

Cette extension est d'autant plus réalisable que les conditions naturelles paraissent favorables à l'agriculture, ainsi que le montre le succès des ruchers modernes, rationnellement constitués et conduits.

3°) Perspectives

Les possibilités techniques et économiques d'amélioration et de développement de la production du petit élevage : basse-cour et apiculture présentent un intérêt tout particulier car ces activités s'insèrent d'une manière particulière adéquate dans le cadre de l'économie de la petite exploitation familiale

Le développement et l'amélioration de ces petits élevages sont à cet égard d'autant plus souhaitables et méritent de faire d'autant plus l'objet d'efforts, que la rentabilité de ces derniers apparaît devoir être financièrement et socialement éminemment rentable, en raison :

- d'une part, de l'importance relative de l'appoint de ressources que ces élevages sont de nature à apporter avec le minimum de frais aux petites exploitations agricoles,
- d'autre part, de la stabilité par l'aisance qu'ils peuvent de ce fait conférer aux familles des chefs de ces exploitations.

A côté donc de tant de cultures capables de favoriser, notamment en zones irriguées, la constitution de petites exploitations fixant au sol de nom-

breuses familles rurales, le petit élevage se montre donc, peut-être avant toute autre branche de la production animale, mais sans exclure la vache familiale, comme devant être inclu parmi les principaux objectifs d'une saine politique marocaine d'expansion agricole.

REMARQUES POUR CONCLURE

Nous avons souligné le rôle de caisse d'épargne joué par le troupeau dans l'économie du secteur traditionnel de l'agriculture de ce pays et la gravité des conséquences de cette conception sur la productivité, tant du capital cheptel que du capital terres de culture du pays.

Ainsi le troupeau constitue traditionnellement à peu près le seul mode de placement aisément mobilisable que connaisse le fellah qui n'use pas des comptes de dépôts en banque, ni ne connaît les titres de rentes ou autres valeurs mobilières.

Il en résulte que le souci constant d'accroître son épargne rend le fellah difficilement accessible à la notion de l'intérêt qu'il aurait de valoriser le sol qu'il exploite en culture ou en pâture, plutôt qu'à enfler son troupeau sans souci de tirer le rendement maximum de la terre qui le nourrit en définitive.

Il apparaît ainsi qu'il y a antinomie entre le phénomène d'application par le fellah de son épargne à l'accroissement du nombre de ses animaux et les exigences de la rentabilité de son patrimoine terre et cheptel, comme du développement de la productivité agricole en général.

En conséquence, quelque soit l'intérêt et la nécessité de la révolution à réaliser dans les méthodes traditionnelles d'élevage et des améliorations consécutives à en attendre pour la productivité du troupeau marocain, il importe à notre avis de souligner que son succès est étroitement subordonné à un renversement des conceptions des fellahs en matière d'usage et d'affectation de l'épargne.

Ceux-ci doivent être amenés à cesser de considérer leur troupeau comme l'unique moyen de s'assurer les réserves de trésorerie dont ils ont besoin, soit pour attendre le moment opportun d'accroître leur patrimoine foncier, soit pour faire face à leurs besoins familiaux ou à ceux de leurs cultures tout au long de l'année.

Il ne nous appartient pas de définir les moyens d'atteindre cet objectif, nous rappelons seulement le rôle qu'ont joué à cet égard dans d'autres pays, les caisses mutuelles d'épargne et de crédit.

COURTES CONCLUSIONS

Pour clore le tour que nous venons de faire des principaux caractères qui marquent l'économie agricole marocaine et les grandes branches de production qui s'y intègrent, il importe de souligner quelques particularités.

D'abord, cette production est pour la plus grande part utilisée sur place.

En second lieu, réserve étant faite des besoins en semences et de la quantité relativement faible de produits affectée à l'entretien du cheptel, ou livrée à l'industrie, la consommation humaine intérieure prélève la plus large part de la production agricole du pays.

Si celle-ci est excédentaire, parfois largement pour quelques produits, elle est au contraire très amplement déficitaire pour d'autres.

Cette situation a d'ailleurs sensiblement évolué au cours des dernières années :

Il suffit de rappeler qu'après avoir été largement exportateur de blé et céréales secondaires jusqu'en 1939, le Maroc a connu à partir de 1945 jusqu'en 1952 une période de déficit chronique pour les céréales panifiables et une réduction sensible de ses facultés d'exportation de céréales secondaires.

Ce n'est que depuis 1953 que le marché céréalier marocain a eu tendance à retrouver pour quelque temps certains aspects de son équilibre premier ; encore ne s'agit-il que d'un équilibre précaire susceptible d'être rompu d'une récolte à l'autre par quelque caprice du climat.

Pour les fruits et légumes, la production, non seulement permet d'alimenter un courant d'exportation variant de 200 à 250.000 tonnes annuellement, mais encore subvient à une consommation intérieure en constant développement, à la fois signe et facteur certains d'une heureuse amélioration du niveau de vie des populations (75 kgs de légumes et 30 kgs de fruits par tête et par an).

Toutefois le Maroc ne peut faire face à ses besoins en pommes de terre de semence, ni à sa consommation automnale de pommes de terre.

Il est également gros consommateur de sucre, près de 340.000 tonnes, il n'en produit pas, ce qui a été la source de graves difficultés lorsqu'il s'est trouvé coupé de ses sources d'approvisionnement.

Par contre, ses besoins en riz sont maintenant largement assurés, laissant un appréciable excédent exportable de riz de luxe.

La production des oléagineux est globalement déficitaire, puisqu'en face d'une consommation de 30 à 32.000 tonnes d'huiles alimentaires et de 12.000 tonnes d'huiles industrielles, le Maroc ne produira dans la décade qui s'ouvre que 20 à 22.000 T.

d'huiles d'olives, ses récoltes de graines de lin étant par ailleurs actuellement réduites de 10 à 15.000 T. de graines, dont 2.000 à 2.500 tonnes seulement utilisables pour les besoins intérieurs.

Le solde de la production de graines de lin, déduction faite des semences, doit être exporté, ainsi qu'un tonnage de 8 à 10.000 tonnes d'huiles d'olives remplacées par autant d'huiles d'importation, ou leur équivalent en graines oléagineuses.

La production textile, également très inférieure aux besoins est, ou bien entièrement utilisée sur place, c'est le cas du chanvre et du sisal, ou bien exportée dans le cas du coton, auquel son caractère de longue soie n'offre pas de débouchés sur le marché intérieur, de telle sorte que les industries marocaines de filature et tissage doivent importer leur matière première.

Du côté de la production animale, si celle-ci couvre les besoins intérieurs en ce qui concerne la viande et les œufs, elle ne peut satisfaire qu'une faible partie de la consommation de produits laitiers : lait, beurre et fromage, dont les prix de revient au Maroc ne peuvent, ni soutenir la compétition avec les produits d'importation, ni, surtout, leur permettre de s'offrir à la consommation des masses laborieuses à des conditions compatibles avec le pouvoir d'achat de ces dernières.

Nous devons enfin rappeler que la promotion de l'immense secteur traditionnel de l'agriculture marocaine au stade d'évolution de l'agriculture moderne doit demeurer l'objectif majeur de la politique agricole du Maroc.

Mais il faut noter :

- d'une part, que l'accroissement de la productivité ressort à la fois, par réaction en chaîne, comme facteur essentiel et résultat premier de cette promotion.
- d'autre part, que celle-ci est la condition indispensable de la promotion des masses rurales marocaines à un niveau de vie social et culturel supérieur.

Si le développement de la production agricole qui doit en résulter est susceptible dans une large mesure d'être absorbé par l'accroissement de la consommation qui accompagne toute élévation du niveau de vie, il est vraisemblable, il est même nécessaire, pour que le Maroc puisse accroître sa capacité d'échanges avec l'extérieur, que les excédents exportables se trouvent aussi amplifiés et multipliés.

Grâce à la politique des contingents d'importation en franchise des droits de douane ouverts par la France au Maroc, les excédents des dernières années ont pu être aisément écoulés ; mais il apparaît que ce pays éprouvera peut-être, notamment avec

le développement de sa propre production, et dans les perspectives de libération des échanges, des difficultés croissantes pour absorber les produits agricoles du Maroc qui, par ailleurs, trouvent difficilement accès sur les marchés étrangers.

L'exportation des produits agricoles marocains est grevée de prix de revient élevés, tant à la production qu'à la commercialisation et au conditionnement.

La production bénéficie sans doute d'engrais phosphatés à prix relativement bas ; mais le matériel agricole, entièrement importé et soumis à un dur service, revient cher ; les carburants ont subi des hausses sévères qui les rendent plus onéreux qu'en France par exemple ; les engrais azotés et potassiques ne peuvent être utilisés qu'exceptionnellement du fait de leurs prix très élevés.

Malgré les salaires agricoles apparemment modérés, la main-d'œuvre agricole est également onéreuse en raison de certaines insuffisances qualitatives.

Les rendements en outre sont trop souvent faibles, conséquence des aléas d'un climat particulièrement capricieux dont les effets doivent être corrigés par des techniques ou des investissements onéreux.

A ces facteurs s'ajoute, pour la production agricole, une charge financière élevée qui résulte d'une mise en valeur et d'une modernisation récentes, ou même encore en cours, ainsi que des taux pratiqués pour le loyer de l'argent et d'un régime fiscal qui ne se modèle pas à la faculté contributive réelle de l'exploitation agricole.

Des causes analogues jouent pour alourdir le prix de revient de la commercialisation et du conditionnement,

tandis que les frais d'acheminement des produits marocains vers les grands marchés européens de consommation, sont plus élevés que ceux de pays concurrents plus rapprochés.

Pour plusieurs de ses principales productions enfin, le Maroc, qui ne peut que difficilement faire obstacle à la libre entrée des produits étrangers sur son territoire, se heurte sur les marchés extérieurs à la concurrence de productions qui y sont offertes au-dessous de leur prix de revient par certains pays.

Tels sont les facteurs qui rendent particulièrement aigu le problème de l'exportation des surplus marocains de blé, de céréales secondaires, d'agrumes et de primeurs, ou qui freinent le développement de productions telles que celles des fibres textiles, des graines oléagineuses, ou des produits laitiers par exemple.

Toute cette énumération suffit à définir le programme des tâches qui sollicitent le Maroc afin d'assurer à son agriculture les débouchés indispensables à son progrès, sans lequel il sera impossible à sa population rurale d'accéder à ce minimum de prospérité matérielle qui est la condition même d'une véritable promotion humaine, et à sa jeune industrie de trouver dans un marché intérieur de consommation suffisamment large l'indispensable support de son expansion.

Charles BENIER

Ingénieur Agronome.

NOTA : Une annexe relative à la zone nord sera publiée dans un prochain numéro.